

*Documents de travail
de l'IIEDH No 11*

Argumentation et contre argumentation culturelles dans la société Haalpulaar



Abdulaye Sow

*Avec la contribution de
Caroline Bieger-Merkli*

Septembre 2006

Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme

Observatoire de la diversité et des droits culturels

Université de Nouakchott, Mauritanie

Avec le soutien de la Francophonie (OIF et AUF) et du Département des affaires étrangères suisse



iiiedh
INSTITUT INTERDISCIPLINAIRE D'ÉTHIQUE ET DES DROITS DE L'HOMME

© **IIEDH** Droits d'auteur. La reproduction totale ou partielle, sur support numérique ou sur papier, de cet ouvrage pour usage personnel ou pédagogique est autorisée par la présente, sans frais ou sans qu'il soit nécessaire d'en faire une demande officielle, à condition que ces reproductions ne soient pas faites ou distribuées pour en tirer un bénéfice ou avantage commercial et que cet avis et la citation complète apparaissent à la première page des dites reproductions. Les droits d'auteur pour les éléments de cet ouvrage qui sont la propriété de personnes physiques ou morales autres que l' IIEDH doivent être respectés. Toute autre forme de reproduction, de republication, d'affichage sur serveurs électroniques et de redistribution à des listes d'abonnés doit faire l'objet d'une permission préalable expresse et/ou du paiement de certains frais.

DT Les Documents de travail de l'IIEDH, disponibles sur le site WEB, sont présentés pour susciter et recueillir toutes les critiques utiles, sous condition du respect du ©. En fonction des avis reçus et de l'avancée de la recherche, ils sont susceptibles d'être modifiés. La dernière version fait foi.

Les deux documents de travail n°11 et n°12 sont une étape dans la collaboration entre l'Université de Nouachtok en Mauritanie et l'Observatoire de la diversité culturelle de l'IIEDH. Ce programme est soutenu par l'Organisation internationale pour la francophonie (OIF) et la direction pour le développement et la coopération (DDC)



Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme
Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie
Rue St- Michel 6, CH-1700 Fribourg. Tél. 41 26 300 73 44,
Fax : 41 26 300 97 07 www.unifr.ch/iiedh; iiedh@unifr.ch



SOMMAIRE

Sommaire	3
Transcription	5
Glossaire	6
Introduction	10
1. La société Haalpulaar et ses valeurs socioculturelles	11
1.1 Présentation de la société Halpuular.....	11
1.1.1. La stratification sociale de la société Haalpulaar.....	16
1.1.2. Les communautés politiques de Kaédi.....	17
1.2 Les principales valeurs socioculturelles structurantes de la personnalité.....	21
1.2.1. le <i>Gacce</i>	22
1.2.2. <i>Le Pasiraagal</i>	27
1.2.3. <i>Le Yeekiraagal</i>	33
1.2.4. <i>Le Ganndal</i>	41
1.2.5. <i>Le Dendiraagal</i>	44
1.3 Les pratiques traditionnelles néfastes observées de la communauté <i>Haalpulaar'en</i> de Kaédi.....	45
2. La contre argumentation culturelle comme stratégie de promotion des droits de l'homme dans les sociétés africaines traditionnelles	47
2.1 Avant propos.....	47
2.2 Introduction.....	47
2.2.1 La pratique des MGF en Mauritanie.....	48
2.2.2 Le début de la Recherche.....	49
2.2.3 Les difficultés rencontrées.....	50
2.2.4. Les questions de départ.....	50
2.3 Les hypothèses.....	51
2.4 La méthodologie.....	51
2.5. La philosophie des contre arguments culturels.....	53
2.6. La philosophie de la contre argumentation culturelle appliquée aux droits de l'homme en général.....	54
2.7. La définition des contre arguments culturels.....	54
2.7.1. Le pourquoi de contre la argumentation culturelle.....	54
2.7.2. La fonction des contre arguments culturels.....	55
2.7.3. Le support et les canons de la communication.....	56
2.8. Raisons sociales de la mutilation génitale féminine dans les proverbes.....	57
2.8.1. Les arguments pour les mutilations génitales féminines en Pulaar.....	57
2.8.2. Les contre arguments.....	57
2.9. Les droits culturels et la contre argumentation culturelle.....	58
2.10. Les fondements socioculturels des mutilations génitales féminines (MGF).....	65
2.10.1. La défense de l'honneur du groupe familial.....	65
2.10.2. La préservation de la virginité.....	65
2.10.3. Le bouclier contre les plaisirs charnels.....	65
2.10.4. La pureté généalogique du sang.....	66
2.10.5. La descendance glorieuse.....	66
2.10.6. Les vertus conjugales.....	66
2.10.7. La dimension pédagogique des contre arguments culturels.....	66
2.10.8. L'excision n'est pas une solution contre les grossesses hors des liens du mariage.....	67
2.10.9. L'excision ne peut apprivoiser les désirs.....	68
2.10.10. La pureté généalogique du sang est un mythe.....	68

2.10.11. Chaque enfant suit son destin	68
2.10.12. Les mecquoises prient et font le pèlerinage pourtant elles ne sont pas excisées	68
2.10.13. Le statut de la femme divorcée ou la diwo	68
2.10.14. Le fait d'exciser une fille déjà consciente ressemble à un viol.....	69
Conclusion	73

TRANSCRIPTION

PULAAR	PRONONCIATION	PULAAR	FRANÇAIS
B		Bidfo	
C	Thie	Caali	Tchéque
J	Dj	Jaltaabe	Dialectique
U	Ou	Ummaade	Outil
D	Z	Danaade	
Ny	Gn	Nyaaku	Accompagner
Ŋ		Ŋappaati	
Y		Yeekiaado	
E	é	elo	élève

GLOSSAIRE

Awlube	pluriel de griot (gawlo)
Awyoobe	pagayeur
Annde	pot de l'encens
Badiraado	neveu
Bandiraabe	Parentèle
Bandiraagal	Parenté
Banndu	Corps
Baylo	Forgeron
Bumreede	être vierge de manière hermétique
Balitaagal	Donner un coup de main
Bewre	gâté, faire le malin
Bidfo	ils
Burturngal	Voile pour masquer le visage
Camaaba	Divinité fluviale
Caŋel	Quartier
Caŋelnaabbe	Clan des pêcheurs de ce quartier
Ceddaagal	Vertus des guerriers
Cedfo	Guerrier
Cubalaagu	Vertus des pêcheurs
Cuballo	Pêcheur
Cudaari	Patrimoine
Cuddungu	mariage
Curaay	Encens
Cuudi	Famille
Debbo	Femme, enfant de sexe féminin
Dendiraado	Cousin germain
Dimo	Noble, libre
Driyanŋke	Femmes élégantes
Diwo	jeune femme divorcée
Dewgal	mariage
Endam	Sang (parenté)
Fasiraabe	Individus égaux
Fasnaade	Avoir de l'amour propre
Fedde	groupe, classe d'âge
Fittaandu	âme
Fodde	Le dû, la norme

Fonngere	Jeu impair
Fonngude	Faire un jeu impair, violer une norme
Fujaade	Faire un lapsus
Fulbe	Peuls
Fergitaade	Avoir une grossesse avant le mariage
Filaade	avoir ses règles, puberté
Fuutaŋke	Habitant de Fouta
Gacce	Honte
Gali	Pluriel de galol
Galo	Riche
Galol	Ceinture de perle
Ganndal	Connaissance
Ganndo	Savant
Ganndo-bindfi	Connaissance du livre
Ganndo-ladde	Connaissance de la forêt
Ganndo-maayo	Connaissance du fleuve
Gawlo	Griot
Goggiraado	Oncle paternel
Gorko	Enfant de sexe masculin
Gurel Saɓe	Quartier de KAEDI
Haddaade	être excisée
Haalpulaar	Locuteurs de Pulaar
Haalpulaar'en	Spécificité de ces locuteurs, pluriel
Hakkile	Raison
Hersude	Avoir honte
Hokkere	Don
Hoore	Tête
Humambine	Ignorant
Jaawando	Conseiller
Jawdi	Richesse
Jeeri	Plaine (culture sous pluie)
Jeey-maayo	Epouse de Jaltaabe
Jom-maayo	Divinité fluviale
Jewtowwo	Un causeur
Jolde	être à la page
Julde	Prier
Kaafi	Folie
Kayhaydi	KAEDI
Kayhaydinaabe	Clan de pêcheurs de KAEDI
Laamu	Pouvoir
Labbo	Boisselier

Lawbe	Pluriel de Labbo
Liddi	Pluriel de poisson
Liingu	Poisson
Liwoogu	Lamantin
Lelaade	se marier sens contact sexuel
Maabo	Tisserand
Maabuɓe	Pluriel de tisserand
Maayo	Fleuve
Maccuɓe	Pluriel d'esclave
Maccudo	Esclave
Maccungagal	Condition des esclaves
Mallol	Allusion
Mbaalnaaɓe	Clan de guerrier
Neddaagal	Nature humaine
Moccooɓe	Pluriel de guérisseur
Moccowwo	Guérisseur
Mukke	Chaussures traditionnelles
Munu-maayo	Divinité fluviale
Mutooɓe	Pluriel de plongeur
Mutowwo	Plongeur
Mboomri	jeune fille vierge
Momtude	effacer
Momti	le fait d'effacer
Nalanɲke	Artiste
Neddaagal	Humanité
Neddo	Un homme
Njuufnaabɓe	Clan de guerriers
Ñeenyɓe	Pluriel d'artisan
Nyeenyo	Artisan
Njenaari	récompense
Pasiraagal	Lien entre égaux
Paso	Egal
Puddi	Henné
Pulaagu	Vertus des peuls
Pulaar	Parler Peul
Pullo	Peul
Ridde	péter
Rimɓe	Nobles
Rondaade	porter
Ruɲaade	voir ses règles
Sakke	Cordonnier

Sakkeebe	Pluriel de cordonniers
Salitde	Perdre son sang-froid
Sorbo	Pratique, jeu ludique
Subalbe	Pêcheurs
Suudu	Famille, maison
Suum	Forme de maquillage
Suddede	se marier
Tagoore	Créature
Tawreede	être trouvée vierge
Tanntaaji, Tuld	Quartiers de KAEDI
Teddungal	Hospitalité
Tinŋkude	manger sans se faire inviter
Toorobbe	Pluriel de marabout
Toorodaagu	Vertus des Toorobbe
Toorodo	Caste de marabout
Walo	Plaine (culture de crue)
Waylube	Pluriel de forgeron
Wonki	âme
Welde	agréable
Yeekiraagal	relation entre femme née du mariage
Yettondirde	contact sexuel
Yonteede	charme
Yodde	beauté
Yeeŋde	dépassé, démodé
Yamal	Fiançailles (quête de la main)
YamYamo	promise
Yeekiraabbe	Pluriel de Belle sœur
Yeekiraado	Belle sœur
Yettoode	Patronyme
YiiYam	Sang (parenté)
Yoodde	Beau
Yuwoobe	Ceux qui abattent
Yusde	Se lamenter

INTRODUCTION

La nature des études effectuées jusque là sur la société *Haalpulaar* ont tourné principalement autour des questions suivantes : la stratification, la musique, le mariage, les chefferies traditionnelles, l'histoire et la langue. Cependant ce sont des approches sectorielles et le plus souvent descriptives qui ne permettent d'avoir une vision globale de cette société. Le chaînon manquant était l'articulation du système des castes d'avec les valeurs socioculturelles structurantes de la personnalité *Haalpulaar* (*Sifa Neddagal Fulbe*) que sont la Gacce (la honte), *le Pasiragaal* (le lien entre égaux), *le Ganndal* (la connaissance) et le *Yeekiraagal* (relation entre femme née du mariage) qui continuent encore de nos jours de dicter et de déterminer les conduites au sein de la société *Haalpulaar*.

C'est ainsi que dans une atmosphère de perte des valeurs morales, ces valeurs constituent de puissants boucliers contre déperdition et la tentation. Il convient de souligner qu'au sein de la société *Haalpulaar*, l'homme n'est pas défini par la simple possession de la raison mais plutôt par sa capacité d'éprouver la honte. Le sentiment de honte impose le respect des règles de discipline et statue sur les valeurs qui fondent l'identité des *Haalpulaar* en.

Ainsi donc le choix de ces valeurs structurantes socioculturelles se justifie par le fait que ce sont elles qui confère à l'individu *homofulanus* sa dignité et en même temps le principe régulateur de toutes les conduites sociales. De toutes ces valeurs, la honte apparaît comme essentielle et c'est la raison pour laquelle, elle est perçue comme un puissant bouclier contre tous les actes jugés honteux. Il nous fallait donc savoir comment ces valeurs se manifestent et comment sont elles vécues de nos jours suite à de profondes mutations sociales intervenues au sein de cette communauté.

Nous avons développé une méthodologie qui permet d'avoir une vision globale du fonctionnement de la société *Haalpulaar*. Ainsi avant d'attaquer la stratification sociale nous avons fait un détour par les stratégies matrimoniales endogamiques qui ont permis la reproduction de tout le système social. Ce détour nous a permis de mieux cerner les mariages forcés et précoces, le lévirat et le sororat, les tabous alimentaires etc.

Après nous avons découvert que ces dites stratégies matrimoniales endogamiques sont légitimées par les valeurs socioculturelles structurantes de la personnalité *Haalpulaar* et que ce sont ces dites valeurs qui servent de mécanismes de justification et de légitimation des pratiques traditionnelles néfastes observées au sein de la société *Haalpulaar*.

Et enfin, nous avons tenté de comprendre comment ces pratiques traditionnelles considérées de nos jours comme des violations de la personne humaine sont perçues au sein de l'imaginaire populaire des *Haalpulaar* en dans une société en profonde. Il convient de souligner que la Théorie de la contre argumentation culturelle que nous considérons comme notre principal apport découle de toute cette approche et elle s'est imposée à nous comme la seule voie permettant d'utiliser la langue comme ressource culturelle pour lutter contre les pratiques traditionnelles néfastes et pour la promotion des droits de l'homme dans les sociétés africaines traditionnelles.

La théorie de la contre argumentation culturelle prend son petit bout de chemin et certains pays africains comme le Sénégal, le Niger, le Mali et même en Europe où l'on trouve de fortes poches de

communautés *Haalpulaar* en utilisent cette stratégie culturelle de lutte notamment contre les violations des droits de la femme.

1. LA SOCIÉTÉ HAALPULAAR ET SES VALEURS SOCIOCULTURELLES

1.1 Présentation de la société Halpuular

Les *Haalpulaar* en (pluriel de *Haalpulaar*) constituent un groupe ethnique dont la langue est le *Pulaar*. On les retrouve dans plusieurs pays africains. Leurs principales activités économiques sont l'élevage, l'agriculture et la pêche. Littéralement *Haalpulaar* veut dire "Celui qui parle le *pulaar*". Il convient de souligner que nos études ont pour cadre la communauté *Haalpulaar* en de la ville de Kaédi. Les *Haalpulaar* en qui occupent les quartiers autochtones de Tulde, de Gurel Saŋe et de Tantaaji ont comme principales activités économiques l'agriculture et la pêche. La pêche est une activité économique qui se pratique essentiellement par les Subalbe et les Sebbe et ce durant toute l'année. Les autres castes qui sont aussi représentées au sein de la communauté *Haalpulaar* en de Kaédi remplissent pratiquent certes l'agriculture mais ont d'autres activités. La pêche connaît une certaine intensité au cours des mois de juillet à septembre avec l'arrivée du *Ndiyam-jeeri* qui est une eau de pluie salie par le limon de la terre sèche du lit du Gorgol qui se jette dans le fleuve Sénégal.

Il est nécessaire pour la bonne compréhension des structures sociales de la société *Haalpulaar* d'analyser le système des castes qui en est une des structures sociales prédominantes.

Dans une importante étude sur le régime des castes en Inde, Célestin Bouglé propose cette rigoureuse définition de la caste sociale

"Répulsion, hiérarchie, spécialisation héréditaire, l'esprit de caste réunit ces trois tendances. Il faut les retenir toutes trois si l'on veut obtenir une définition complète du régime des castes. Nous dirons qu'une société est soumise à ce régime quand elle est divisée en un grand nombre de groupes héréditairement spécialisés, hiérarchiquement superposés et mutuellement opposés, si elle ne tolère pas en principe ni parvenus, ni métis, ni transfuges de la profession, si elle s'oppose à la fois aux mélanges de sangs, aux conquêtes de rangs et aux changements de métier".

Dans une telle perspective, la stratification sociale repose sur un ensemble de critères et plus particulièrement sur l'hérédité, la spécialisation et surtout la règle de l'endogamie. L'équilibre social est obtenu par le partage des multiples activités sociales nécessaires à la vie dans un cadre social. Chaque caste a une fonction bien déterminée, un rang social et des prérogatives bien définies par la tradition. Il s'instaure alors des relations de complémentarité, d'interdépendance et de subordination entre les différentes castes. Mieux, tout le système social repose sur un système de prestations et de contre prestations. Le système des castes est une totalité fonctionnelle qui se caractérise par le respect strict de l'endogamie. Nous partirons donc de cette définition et de celle de Dumont pour mieux analyser la stratification sociale de la société *Haalpulaar* et plus particulièrement de la communauté *Haalpulaar* de Kaedi en Mauritanie.

a. Le critère numérique

Dans un groupe ethnique, les individus appartenant à une même caste sont dénombrables c'est à dire qu'on peut les compter.

b. Le critère professionnel

Chaque caste est spécialisée dans un domaine précis et le métier se transmet de génération en génération sous la forme de charges héréditaires. Un *maccudo* peut par exemple tisser mais ne sera jamais un *maabo*. Le métier est héréditaire.

c. Le critère biologique

Chaque individu naît dans une caste bien déterminée. C'est la naissance qui détermine le statut, le rang social, le prestige social. On ne peut donc dans la société *Haalpulaar* en appartenir à deux castes à la fois et il est pratiquement impossible de brouiller les pistes. La caste est une frontière infranchissable. La transmission des biens matériels ainsi que les privilèges héréditaires se font par le mariage. Si l'on peut adhérer à un parti politique, il en est autrement de l'appartenance à une caste sociale. On n'adhère pas à une caste, on naît dans une caste bien déterminée au sein de laquelle on doit se marier.

d. Le critère hiérarchique.

Les castes ne sont pas juxtaposées mais rigoureusement ordonnées selon un principe hiérarchique où entrent en considération le sang, le métier. Ainsi donc, certaines castes sont dites supérieures et d'autres inférieures et il y a tout un arsenal de propos et de discours pour légitimer cette hiérarchie.

e. Le critère idéologique.

L'idéologie du système des castes en milieu *Haalpulaar* repose sur une dichotomie entre le pur et l'impur. Le pur renvoie au sang, aux métiers des armes et à l'exercice du pouvoir religieux et politique, quant à l'impur, aux tâches manuelles, et cela est illustré par la prétendue supériorité des bijoutiers sur " *les forgerons du fer noir* " comme on les nomme dans la société *Haalpulaar*.

f. Le critère répulsif.

Il est symbolisé par cette distance sociale entre les individus et ce, selon leur rang social. Il est aussi symbolisé par le refus de tout mélange sanguin avec les castes inférieures et par ce mépris à peine voilé des esclaves perçus et traités comme " *un objet de droit* " c'est à dire la propriété de quelqu'un. Le système des castes informe toute la réalité sociale ainsi que l'univers mental des *Haalpulaar* en. Le *Yettoode*, (patronyme) le *Innde* (prénom) comme le patrimoine musical obéissent à cette stratification sociale et même les poissons d'eau douce n'échappent pas à cette logique. A l'opposé du *suppeere*, le *janndere*¹, n'est il pas perçu comme " *un esclave* " et d'ailleurs les *subalbe* de Kaedi le donnaient systématiquement à leur *maccube* en prétextant que le " *janndere ko lingel maccube* " c'est à dire le poisson revenant de droit aux esclaves.

Avant de traiter de la structure sociale de la société *Haalpulaar*, deux remarques s'imposent :

¹ Il s'agit de deux espèces de poisson d'eau douce.

La distance sociale existant entre le Brahmane et l'intouchable en Inde n'existe pas dans ce milieu *Haalpulaar*.

La notion de caste peut d'une certaine façon être liée à la profession et à l'activité exercée dans la division du travail en milieu Haalpulaar, mais seulement il convient de remarquer avec Yaya Wane que " si l'on envisage uniquement la profession, voire, la condition correspondante à la caste, les hiérarchies sociales restent dans l'ombre alors qu'elles sont fondamentales ". C'est ainsi que les subalbe bien que, s'adonnant à l'activité de la pêche, sont rangés dans la catégorie sociale des hommes libres alors que les Sakkeebe par exemple sont dans la catégorie des nyeenybe (artisans). La société Haalpulaar est divisée en trois grandes catégories sociales, la catégorie sociale des rimbe (les nobles), la catégorie sociale des nyeenybe (les artisans) et la catégorie sociale des maccube (les esclaves).

S'il y a un consensus au niveau de cette catégorisation sociale, il n'en est pas de même de la stratification sociale dont les controverses sont fortement empreint de considérations idéologiques. Les premières études sur la question sont marquées par cette ferme volonté de nier l'existence d'une caste *toorodo* (d'où le fameux débat " casté/non casté ") et de la considérer comme la caste la plus noble. Une telle orientation a pour conséquence d'exclure systématiquement les *Fulbe* de la hiérarchie sociale d'une société dont ils sont les dépositaires des valeurs culturelles.

Bouso affirme que la société *Haalpulaar* est formée à base de castes : "Nous avons d'abord les *toorodo* ou les *rimbe* qui est la partie la plus nombreuse : elle est d'origine libre et n'appartient à aucune caste"².

La caste des *toorobbe* que le professeur Oumar Bâ appelle la caste des marabouts s'est constituée à la suite de la révolution *toorodo* de 1776 qui a mis fin au pouvoir de la dynastie des *Fulbe deeniyankoo*. Cette perte du pouvoir politique a entraîné une nouvelle configuration dans la hiérarchie sociale.

Quant à Yaya Wane³, analysant la stratification sociale des toucouleurs (qui n'utilise pas le concept *Haalpulaar*) il présente une société qui ne comporte qu'une seule catégorie des *rimbe ardiibe*, c'est-à-dire de gens formant ce qu'il appelle "l'aristocratie politique et religieuse" à laquelle d'ailleurs il appartient : les *toorobbe*.

En opérant un découpage artificiel, malheureusement courant chez bien des auteurs, qui exclut les Peuls du champ de son étude, Yaya Wane décrit un ensemble social au sein duquel est évacué un des points de référence fondamental de l'organisation hiérarchique en milieu *Haalpulaar*. La diversité des patronymes *toorobbe* doit être considérée comme le fruit d'un processus de désagrégation résultant du recrutement au sein des catégories sociales plus anciennes, d'adeptes d'une nouvelle idéologie à savoir l'Islam.

La catégorie sociale *Toorodo* actuellement dominante ne constitue pas le point de référence autour duquel se définit l'organisation hiérarchique des *Haalpulaar*'en - Refuser de considérer les *toorobbe* comme une caste c'est feindre d'ignorer les relations d'interdépendance, de complémentarité et de subordination qui lient les différentes castes au sein de la société *Haalpulaar*.

² BOUSSO (a) la famille toucouleur : introduction à l'étude de la famille toucouleur P.73 C.E.A. N° 59 (ADF) 1957.

³ WANE (Y), Les toucouleurs du Fouta-Tooro.

Le professeur Oumar Bâ a réintroduit dans la hiérarchie sociale de la société *Haalpulaar*, les *Fulbe* au 2ème rang des nobles, et les *Sakkebbe* au 1er rang des *nyeenybe* et ce contrairement à *Yaya Wane*.

Toutes ces nuances ne sont que le reflet des différentes péripéties historiques qui ont secoué le *Futa tooro*. Avant de proposer une nouvelle stratification sociale, essayons de voir les caractéristiques et l'expression concrète du système des castes au sein de la communauté *Haalpulaar* 'en de Kaedi où les principales activités économiques sont l'agriculture et la pêche.

Les premiers occupants de la ville sont les *Mbaalnaabe*⁴ dont le clan est dirigé par un chef portant le titre de *Faarmbal* qui viendrait du *Farba - MBAAL*⁵ à savoir le chef des résidents de *MBAL* premier site occupé par les guerriers *Sebbe*⁶.

Les *Sebbe* et les *Subalbe*⁷ constituent les deux groupes dominants auxquels sont venus se greffer les autres castes et ce toujours dans un esprit de solidarité d'interdépendance et de complémentarité.

1. Les *sebbe Mbaalnaabe* ou *Njufnaabe* sont de la caste des guerriers et tirent leur noblesse du métier des armes. Stratèges de la guerre, les *sebbe* font preuve d'une bravoure et d'une témérité à toute épreuve et l'histoire du *Futa-tooro* est pleine de péripéties où les *sebbe* ont fait valoir leurs talents lors des conflits entre les *toorobbe* prétendant au titre d'Almamy. Les *sebbe*, bien que n'étant pas de fervents défenseurs de l'Islam avaient habituellement recours au pouvoir mystique des marabouts qui leur préparaient des protections avant de combattre. A son arrivée, à Kaedi, *Cerno Molle*⁸ de la caste des marabouts, était le marabout de toutes les collectivités et plus particulièrement du *Faarmbal*. Les *toorobbe* interviennent à l'occasion de la plupart des cérémonies qui ponctuent l'existence des *Haalpulaar*'en à savoir le mariage, le baptême, la circoncision, les funérailles et enfin l'héritage.

Ils tiraient donc quelques revenus de toutes ces prestations sociales et plus particulièrement de la confection d'amulettes aux vertus protectrices. Les principales familles maraboutiques sont les *LIH*, les *Caam*, les *Soh* et les *Aw*.

2. Les *subalbe Kayhaydinaabe* et *cajelnaabe* sont de la caste des pêcheurs dont l'indépendance par rapport aux *toorobbe* est totale, indépendance économique garantie par l'exploitation et la commercialisation des produits de la pêche. En tant que pêcheurs, ils ont "les revenus monétaires les plus élevés des populations du Fouta" affirme *Yaya Wane*⁹. Ils n'ont pas été donc contraints comme les guerriers *sebbe* et les conseillers *Jawanbe* de choisir entre la fidélité aux anciens maîtres du pays à savoir les *Fulbe Deeniyankooobe* et le travail au service du nouveau pouvoir *toorodo* issu de la révolution de 1776.

⁴ Terme *pulaar*, voir glossaire.

⁵ Idem.

⁶ Idem.

Idem.

⁸ Titre porté par le clan des *lih dube* de la communauté *Haalpulaar*'en de Kaedi.

⁹ WANE (Y) Les Toucouleurs du *Fouta-Tooro*.

Stratégies de l'élément liquide les *subalbe* subvenaient non seulement aux besoins alimentaires des populations par l'activité de la pêche mais protégeaient les villageois contre toutes les agressions des "habitants" du village. Les connaissances occultes relevant du *ganndal maayo* sont un attribut majeur du statut du *cubballo*. Cette activité comme du reste l'agriculture supposent que les populations soient à l'abri des multiples exactions de la part des Maures. La fonction de protection était assurée par les *sebbe* mais aussi par les *Fulbe* dont les villages ceinturent la ville de Kaedi. Grands pasteurs nomades, les *Fulbe* sont dépendants des *subalbe* pour survivre à proximité du fleuve¹⁰ et les *subalbe* ont besoin des *Fulbe* pour vivre à l'abri des razzias maures.

Il faut noter que même si les *sebbe* sont spécialisés dans l'art de la guerre les *Fulbe* sont aussi des guerriers dont les faits légendaires sont remplis de razzia et de pillage. Les *Fulbe* illustrent et incarnent au plus haut degré les vertus de l'aristocratie politique et guerrière : "*Fulbe ko ledde alaa hen kulki waalde ladde*" dit un dicton *pulaar*. Perçus comme des gens intelligents et rusés, les *Jaawanbe* constituent la caste des conseillers. Leur bonne compréhension des blocages existants au sein de la société *Haalpulaar* fait d'eux des éléments incontournables pour tout chef politique.

D'ailleurs, le personnage de *Dewel Jaawando* c'est à dire la petite femme *Jaawando*¹¹ est systématiquement évoqué lorsqu'il s'agit de symboliser la ruse et la tromperie souvent sources de discorde et de ruine. Les autres castes artisanales fournissent les instruments de la production nécessaires aux activités économiques ainsi que la fabrication du *cudaari* (parures). Ainsi la confection d'objets manufacturés, selleries, harnachements, chaussures et amulettes, en rapport avec les activités équestres et guerrières faisaient du *Sakke* (cordonnier) un homme de premier plan dans l'entourage des souverains. Si les *maabube* (caste des tisserands) et les *waylu be* (caste des forgerons) gèrent le vestimentaire et l'ornemental en milieu *Haalpulaar* ce sont les *lawbe* confectionnent les pirogues nécessaires aux activités de la pêche ainsi que les ustensiles de cuisine. Les principales familles *nyeenyo* de la communauté *Haalpulaar'en* de KAEDI sont les familles *Caam, Gise, Jaako, Lam* et *Taal*¹².

Les *awlube* (caste des griots) sont les gardiens de la mémoire collective. Maîtres de la parole, ils sont présents lors de toutes les grandes étapes (révolution *toorodo* de 1776) et de toutes les grandes cérémonies marquant la vie de la société *Haalpulaar*. Magiciens du verbe on dit d'eux qu'ils peuvent "*faire revivre les morts par le seul usage de la parole*". La communauté *Halpulaar'en* fait partie de la province du *Booseya* et Moodi Selli Mbay est de nos jours l'un des grands griots spécialisé dans la généalogie des *subalbe* et des *sebbe* de cette province.

Et enfin les *maccube* (caste des esclaves) de condition servile se chargent de toutes les tâches domestiques et sont considérés comme un bien meuble des maîtres et souvent mariés par eux. Ils n'ont pas de droit de propriété ni de voix au conseil de village et ils sont toujours astreints au travail servile. La suppression légale de l'esclavagisme n'a rien changé et les *maccube* sont toujours perçus comme des citoyens de second rang.

¹⁰ Le fleuve dans les croyances populaires des *Futan oobe*, est peuplé de plusieurs êtres et de divinité souvent maléfiques pour l'homme.

¹¹ L'ensemble des bracelets et colliers en or et en argent portés par les femmes.

¹² Ce sont des patronymes.

Il y a une grande hypocrisie autour de cette question au niveau de la communauté *Haalpulaar'* en de KAEDI. Le *maccungaaga*¹³ nous dit-on, a disparu alors que les préjugés vis à vis des *maccube* persistent encore de nos jours et que l'esclavage domestique demeure et continue à se reproduire héréditairement. La petite *Korgel* est toujours l'objet d'une circulation discrète sous forme de cadeaux ou de dévolutions héréditaires. La sentence *Haalplaar'en* "*Gila dawa dawi maccudo o maccudo tan*" c'est à dire que, depuis le commencement le *maccudo* a toujours été un esclave. Cette sentence qui transcende le temps et l'espace a pour principale fonction sociale d'occulter toute velléité de révolte et d'émancipation chez les esclaves en brouillant les origines de cette pratique. A l'origine de l'esclavage il y a toujours une violence exercée contre un individu. La communauté *Haalpulaar'* en de KAEDI a en son sein des *maccube* dont les *jettoode* (c'est à dire patronyme) sont étrangers au système patronymique en vigueur dans cette communauté par exemple Dansoko.

"Je me rappelle que la mère de nos actuels esclaves avait de grandes balafres sur le visage et elle est décédée sans jamais pouvoir parler la langue pulaar. Notre père l'aurait acheté contre une pièce de *meylis*¹⁴". Cette anecdote m'a été rapportée par Tacko Demba¹⁵ qui s'est toujours étonnée de voir que nous nous intéressions aux multiples sources de l'esclavage dans le milieu *Haalpulaar'en*. Même si un *maccudo* réussit socialement, il ne peut se marier avec les *rimbe* ou les *nyeenybe*, aucune interférence n'est envisageable encore moins un changement de statut d'où cette forte tendance des alliances exogamiques voire inter raciales chez les intellectuelles de cette catégorie. Le système social fonctionne avec une telle rigidité que certaines aspirations nées d'une réussite économique sont pratiquement impossibles à satisfaire. Le recours à l'exogamie devient la seule voie offerte à ces nouveaux émancipés.

1.1.1. La stratification sociale de la société *Haalpulaar*

La société *Haalpulaar* est ainsi stratifiée :

Rimbe Les nobles	Fulbe	Aristocratie politique et guerrière
	Toorobbe	Aristocratie politique et religieuse.
	Sebbe	Guerriers
	Jaawanbe	Conseillers
	Subalbe	Pêcheurs
Nyeenybe Les artisans	Waylube	Forgerons
	Sakkeebe	Cordonniers
	Maabuibe	Tisserands
	Lawbe	Boisseliers
	Wammbaabe	Guitaristes laudateurs

¹³ La condition des esclaves.

¹⁴ Tissu noir porté généralement en milieu maure.

¹⁵ Entretien à Kaédi, le 6 juillet 2005.

	- Awluɓe	Griots
Maccuɓe Les esclaves	- Jiyaɓe	Esclaves non affranchis

Toutes ces castes sont liées entre elles par un système de prestations appelées *Hokkere* ou *Ballital*¹⁶ et dont le principe est d'articuler la division du travail au moyen des relations personnelles héréditaires entre les familles de spécialistes et celles des autres ménages. On ne saurait réfléchir sur le système des castes dans la société *Haalpulaar*, sans signaler l'existence d'un ensemble d'individualités hétéroclites appelées *cupurta*, *coolo*¹⁷ ou *Jegerekel*.

Le *cupurta* n'est pas une catégorie sociale. Il s'agit d'un homme qui s'est placé hors du système de référence constitué par les catégories sociales. Il peut être issu de n'importe quelle catégorie sociale c'est à dire qu'il peut être un *dimo*, un *nyeenyo* ou bien un *maccudo*.

Même si l'on se dit que ces populations ne pourront pas indéfiniment vivre repliées et centrées sur elles même, le résultat de nos enquêtes ne nous autorise pas à dire que le système des castes est appelé à disparaître. Le pourcentage des mariages consanguins selon le degré de parenté au sein de la communauté *Halpulaar'en* de KAEDI est très élevée.

Les *awlube*, les *Fulbe* et les *jawanbe* sont peu nombreux a Kaédi et au niveau de ces castes le pourcentage de mariage entre cousins germains est très fort car le choix du conjoint est très limité.

La pratique de l'endogamie est perçu par les *Haalpulaar'en* comme un puissant bouclier contre la déperdition des valeurs socioculturelles ainsi que l'identité du groupe ethnique.

Le mariage endogamique permet de préserver et de consolider les liens de parenté qui nécessitent un perpétuel renouvellement.

Il permet de garantir la pureté généalogique du sang qui permet une identification claire des individus et il faut souligner que toutes les attitudes sociales envers autrui sont réglementées à partir de cette identification. Les principales valeurs socioculturelles ne se mettent en mouvement qu'à partir de la connaissance du rang social d'un individu et du degré de prestige social dû à son rang.

Toute la question est de savoir avec ce processus de la mondialisation jusqu'où ces populations pourront encore se battre pour conserver leur identité culturelle ?

1.1.2. Les communautés politiques de Kaédi

Les institutions politiques communautaires des *Haalpulaar'en* de Kaédi sont les suivantes :

Les Mbaalnaabe

Les Njuufnaabe

Les Kahaydinaabe

¹⁶ Donner un coup de main

¹⁷ Le *coolo* ou le *cupurta* est généralement un quémendeur qui sillonne les cérémonies. Il se particularise par ses propos grossiers et obscènes. Plus craint qu'admiré, le *coolo* est une des fantaisies de la société *Haalpulaar*.

Les Capelnaabe

Les Mollenaabe

Clan	Statuts	Titre	Eligibles Electeurs	Séniorité	Autres familles principales	Premier Site occupé à KAED
<i>Mbaalnaabe</i>	<i>Sebbe</i>	<i>Faarmbaal</i>		<i>Joop Ac Sal</i>	<i>Jajaabbe Salenaabe Kamaraabe</i>	<i>Kare Mbaal</i>
<i>Njuufnaabe</i>	<i>Sebbe</i>	<i>Jaagraf</i>		<i>Le plus âgé des Nyangbe</i>	<i>Nan, Sal, Njuufnaabe Woodebe : Soh, Jah</i>	<i>Wiinde Juuf</i>
<i>Kahaydinaabe</i>	<i>Subalbe</i>	<i>Teen</i>	<i>Gey Mbaay Seem</i>		<i>Soh, Pam, Jaw, Njaay, Ñan, Gaajo, Joop, Jew, W add</i>	<i>Site de Tulde</i>
<i>Cannelnaabe</i>	<i>Subalbe</i>	<i>Farba</i>	<i>Njaay Saar</i>		<i>Ñan Jew</i>	<i>Cannel</i>
<i>Mollenaabe</i>	<i>Toorobbe</i>	<i>Ceerno</i>		<i>Le plus âgé des Lih</i>		<i>Gande Ciloñ</i>

Les *Sebbe* se divisent en deux clans. Le clan des *Mbaalnaabe* qui sont les premiers à s’installer à Kaedi et sont dirigés par un chef qui porte le titre de *Faarmbal*. Le clan des *Mbaalnaabe* regroupe principalement les *Joobbe* chez qui le *Faarmbal* est élu, et les *Kerbuibe* représentés en premier lieu par les *Ac* puis les familles *Sal, Jah* et une fraction des familles *Soh*. Le titre et la fonction du *Faarmbal*, malgré toutes les mutations intervenues, existent encore de nos jours. Le actuel *Faarmbal* qui s’appelle Samnba Kalidou a été intronisé en 1992 et il est le 27ème *Faarmbal* des *Mbaalnaabe*.

Le clan des *Njuufnaabe* est composé de deux principales familles, les *Nyanñnyanñbe* (*Nan*) et les *Sohsohbe* (*Soh*) plus une fraction de la famille des *Jah*. Le chef du clan des *Njuufnaabe* porte le titre de *Jaagaraaf* et il se recrute généralement dans la famille des *Nyanñ* selon le principe de la séniorité. L'actuel *Jaagaraaf* du clan des *Njuufnaabe* s'appelle Dooro Hammadi Nyanñ. Les *Njuufnaabe* sont épargnés des tensions et des rivalités qui secouent les autres clans à la veille de toute nouvelle intronisation.

L’actuel *Faarmbal* n est pas reconnu par tous les membres du clan et les dernières intronisations du clan des *Kayahaydinaabe* et des *Cangelaabe* ont suscité de vives tensions. Les *Subalbe* se subdivisent aussi en deux clans, le clan des *Kahaydinaabe* et celui des *Cangelnaabe*. L’origine du nom de *Kayhaydi* (Kaedi en français) est l’objet de multiples interprétations “ Le nom de Kaedi viendrait du nom d’un arbre fruitier qui se trouvait dans la zone. Un dicton resté dans les mémoires rappelle cette origine: “*Kaedi dont les fruits tombent quand on le secoue*”, “ *Kayhaydi kay dimmbee joro sammee naayo*”.

Une autre version attribue le nom de la ville à celui d'un chasseur qui était affamé : Kay (nom du chasseur) a faim, *Kay HEYdI* souligne Leservoisiier¹⁸. Le clan des *Kayhaydinaabe* a à leur tête la famille des *Geygeybe*. Ils seraient venus en compagnie des *M Baybe* et des *SemsemBe*. Le chef du clan de *Kayhaydinaabe* qui porte le *Teem* est élu par les familles *M'Bay* et *Sem*. L'écrivain et l'homme de culture *Teen* Youssouf GEY fut un chef de ce clan. Il est décédé en 1987 à la suite de mauvais traitements dans la prison de Walata (ville située dans l'est de la Mauritanie).

Intellectuel et aristocrate, il a payé de sa vie son combat politique pour le respect de l'identité des cultures de la communauté négro-africaine de la Mauritanie. L'actuel *Teen* du clan des *Kayhaynaabe* s'appelle Sammba GEY qui a été intronisé en 1995. Le clan des *Cajelnaabe* dont le chef porte le titre de *Farba* est toujours élu par la famille des *Saar*. Ce clan a été fortement secoué par la destitution de *Farba* Adama YERO au profit de *Farba* Habibu NJAAY. Il a fallu l'intervention des autorités administratives régionales pour calmer les esprits et ramener l'ordre.

Le chef des *Cajelnaabe* se recrute dans la famille de NJAAY et l'actuel *Farba* Habibu NJAAY a été intronisé en 1996. Et selon Olivier Leservoisiier "au moment de l'arrivée des français, le rôle de batelier (*Jaalaa be*) était tenu par le *Farba Cangel* qui disposait d'une pirogue pour faire passer les hommes d'une rive à l'autre, et particulièrement à la hauteur du Gorgol"¹⁹. Il s'agit là d'une erreur d'interprétation car dans la communauté *Haalpulaar en* de Kaedi, il n'existe pas de titre *Jaalaa be* et là où il y a un chef pêcheur qui porte ce titre, son rôle n'est pas de "faire passer les hommes d'une rive à l'autre" mais de diriger et coordonner les activités de la pêche au sein de sa communauté. Et enfin, à ces quatre principaux clans vient s'ajouter le clan des marabouts *Mollenaabe*. Le chef de clan porte le nom de *Cerno Molle*.

Il était le marabout de toutes les collectivités et notamment du *Faarmbal*. Il a reçu ainsi en échange de ses services des terrains de culture. Propriétaires fonciers et chefs coutumiers ces différents clans qui composent la communauté *Haalpulaar en* de Kaedi, ainsi que "les castes subordonnées" selon la formule de Yusuf KOÏTA ont élaboré des stratégies matrimoniales endogamiques qui ont abouti à un subtil partage des terres, au droit de rivage héréditaire, à la transmission des biens matériels et des privilèges liés à la naissance ainsi qu'une éducation où le *Pasiraagal* constitue la charpente essentielle. Le clan des *Kahaydinaabe* ne s'est-il agrandi et constitué à partir des relations d'alliance entre d'un côté les *Geygeybe* qui ont intégré les familles *Soh*, *Paam*, *Jaw* et *Njaay* les *Mbaaynaabe* qui ont intégré les *Nyanη*, les *Jah* et les *Joop* ainsi de suite. On retrouve ce processus d'intégration par le mariage au niveau de toutes les communautés *Haalpular en* de Kaedi.

Les alliances matrimoniales endogamiques instituées par les familles aristocratiques et les autres membres de la collectivité sont un mécanisme par lesquelles se transmettent de génération en génération, à la fois les statuts sociaux, les biens matériels et les charges politiques héréditaires. La famille dont un individu est issu est donc un élément important dans l'appréciation sociale dont il est l'objet d'où l'importance des *Cuudf*²⁰ dans le mariage. Les *Sebbe* et les *Subalbe* qui sont les principaux propriétaires fonciers et chefs coutumiers de *Haalpulaar en* de Kaedi se marient systématiquement entre eux.

¹⁸ LESERVOISIER (o) Histoires du peuplement et rapports fonciers à Kaedi de l'époque des *Farba* à la conquête coloniale (15^{ème} et 19^{ème} siècles), page 102.

¹⁹ LESERVOISIER (o) Histoire du peuplement et rapports fonciers à Kaedi de l'époque des *Farba* à la conquête coloniale, page 105.

²⁰ Les familles

Les grandes familles aristocratiques, c'est à dire celles dans lesquelles se recrutent les chefs traditionnels, ont intégré certaines familles par le biais des alliances matrimoniales (cf. le tableau sur les communautés politiques *Haalpulaar' en* de Kaedi) Yusuf KOÏTA souligne l'existence de mariage inter ethnique entre les *Haalpulaar' en* et les autres ethnies résidant à Kaedi (comme nous le verrons selon la logique du *Pasiraagal*) mais reconnaît le taux élevé de mariage endogamique. "La barrière reste fermée hermétiquement à l'union entre un individu du groupe I et un individu du groupe II. Bien du reste un proverbe *Toucouleur* illustre cette interdiction ou défense: *Yo gundo res gundo, yo elo ressa elo* ", c'est à dire que le *Baran* se marie au *Baran* et que la *Gueule tapée* se marie à la *Gueule tapée*. Dans les travaux de Yusuf KOÏTA le groupe I renvoie au *Rimbe*, c'est à dire les nobles, et le groupe II renvoie aussi bien aux *Nyeenybe* qu'aux *Maccube*, c'est à dire les artisans et les esclaves²¹.

Le mariage inter ethnique reste très faible. Nous avons recensé lors de nos enquêtes au sein de la communauté *Haalpulaar en* de Kaedi plus ce qui nous a été rapporté 18 cas de mariage inter ethnique et sur ces 18 cas 12 sont le fait des artisans et des esclaves issus des différentes ethnies. L'identité de la profession, du rang social, du prestige social et peut-être de l'absence de tout enjeu économique facilite ce genre d'alliances matrimoniales. Les *Subalbe* et les *Sebbe* de la communauté *Haalpulaar en* de Kaedi refusent encore de nos jours de se marier avec les habitants de *Tantaaji* qui sont pourtant des *Subalbe*²².

Lors de nos enquêtes nous avons cherché à comprendre les multiples causes de ces réticences. Deux raisons majeures sont évoquées pour justifier le refus de toute alliance matrimoniale avec les *Tantaajnaabe* (les habitants de *Tantaaji*). Premièrement ils sont perçus comme des étrangers, c'est à dire des populations qui n'ont pas de profondes racines, ni d'attaches au niveau de Kaédi.

Deuxièmement, ils ne sont ni propriétaires fonciers et n'ont aucun privilège coutumier au sein du groupe ethnique *Haalpulaar en* de Kaédi.

Il faut noter qu'au sein des mentalités des *Haalpulaar en* de Kaédi le prestige sociale d'une famille dépend aussi bien de son statut que de son ancienneté, ancienneté qui selon eux justifie la possession des terres et le droit de rente sur les activités de pêche. Cette distance sociale à l'égard des habitants de ce quartier est indissociable des stratégies matrimoniales qui visent avant tout la transmission des statuts et des biens matériels selon les canons de la tradition. La pratique du *Sororat* et du *Lévirat* en milieu *Haalpulaar* entre dans cette logique. Mais selon notre informateur Buuba GAKO la pratique du sororat et du lévirat "est avant tout destinée à empêcher la dislocation de la cellule familiale, l'éparpillement de la progéniture, la sauvegarde du prestige social familial et enfin la consolidation des liens de parenté"²³.

Il faut noter que même si à certains égards ce discours reflète la réalité et la vision que ces populations se font du mariage et de la famille, il occulte systématiquement les enjeux économiques et les stratégies successorales. Dans une société strictement patrilinéaire comme la société *Haalpulaar*, il y a un lien social très fort entre les *bibbe Baaba*, c'est à dire les frères de même père. Il y a dès lors une forte surveillance quant au statut social de celui qui veut reprendre une veuve. La pratique du

²¹ KOITA (y) La commune de Kaedi, page 14.

²² Selon le professeur Oumar BA, le nom de *Tantaaji* viendrait de Tente, anciens habitants de ces populations non autochtones de Kaedi. Ils seraient des pêcheurs *Somono* venus de la boucle du Niger.

²³ Entretien à Nouakchott, 8 juillet 2005.

Lévirat permet de sauvegarder surtout la pureté généalogique du sang, tout en conservant les charges et les privilèges liés à la naissance. Si dans les centres urbains l'aspirant au mariage se laisse souvent guider dans le choix de sa future épouse par son goût et les seules affinités électives, il n'en est pas de même au niveau de la communauté *Haalpulaar en* de Kaédi.

Il ressort de nos dernières enquêtes à Kaédi (en juillet 2005) sur les stratégies matrimoniales et les critères de choix de la partenaire que 81 % des jeunes filles se prononcent pour le mariage endogamique et par ordre de préférence avec un cousin germain maternel. Au niveau des jeunes garçons 72 % se prononcent pour le mariage endogamique mais sans une préférence affichée pour la cousine germaine. L'essentiel étant de se marier au sein de la caste, la beauté et le charme de la jeune fille deviennent de plus en plus un paramètre déterminant. Il faut noter que 13 % des jeunes garçons se prononcent pour une plus grande liberté dans le choix du conjoint, même si 6 % d'entre eux ont contracté un mariage exogamique. Dans ce cas de figure, il s'agit généralement de familles polygamiques.

Le jeune garçon se marie dans un premier temps en dehors du groupe ethnique en se laissant guider par ses sentiments et face à la forte pression sociale exercée sur lui par le clan, il finit par prendre épouse au sein de sa caste²⁴. La persistance de l'endogamie au sein de la communauté *Haalpulaar en* de Kaédi ne peut s'expliquer de nos jours par les seuls enjeux économiques et politiques. Le droit de rivaie a pratiquement disparu et les familles aristocratiques n'ont plus les ressources et les moyens pour exercer leur hégémonie d'antan.

La persistance des unions endogamiques est à rechercher au niveau des valeurs et de la sphère idéologique. Le mythe de "*bi galle mawdo jaltudo e yiye nayeeje*", c'est-à-dire un individu issu d'une grande famille aux attaches profondément ancrées dans le terroir continue d'exercer une profonde fascination dans l'imaginaire populaire des populations.

Ce discours est entretenu et revivifié par une constante référence au passé et à la tradition. Mais nous pensons que le souci de la pureté généalogique du sang est si essentiel qu'aucun individu ne voudrait prendre le risque de perturber l'arbre généalogique familial. Les valeurs ont une telle emprise dans la conduite des individus et dans les mécanismes de perception sociale, qu'il est difficile de ne pas s'inscrire dans la dynamique de la logique du groupe ethnique.

1.2 Les principales valeurs socioculturelles structurantes de la personnalité

Les principales valeurs socioculturelles structurantes de la personnalité *Haalpulaar* sont :

Le Gacce (la honte)

Le Pasiraagal (le lien entre égaux, l'égalité de naissance)

Le Yeekiraagal (relation de parenté entre femmes née du mariage)

Le Ganndal (la connaissance)

²⁴ KOITA (y) La commune de Kaédi, page 14

1.2.1. le *Gacce*

Le *gacce* peut se définir comme le sentiment de honte ou bien comme celui de toutes les manifestations de pudeur chez *l'homofulanus*. Il se traduit par le fait de ne pas tenir certains propos, de ne pas se comporter d'une certaine manière ou bien de commettre certains actes en présence de certains individus. Il détermine les attitudes, les comportements et les conduites individuelles et sociales appropriées selon le rang social. Il est non seulement ce qui confère à un être son statut d'être humain, mais aussi le principe régulateur des conduites sociales.

Le sentiment de *gacce* en tant que confirmation de l'identité ontologique de l'homme ne peut être bien saisi sans un détour par la notion de personne chez les *Haalpulaar'en*. La personne est avant tout un *tagoore* c'est à dire une créature divine et qui, a ce titre à une certaine dignité. Le *tagoore* est constitué de plusieurs éléments dont le *banndu* c'est-à-dire le corps; le *hakille* c'est à dire la raison ou la conscience. Il est perçu comme cette instance qui permet à l'homme de penser, de discerner le bien du mal avant toute conduite. Il y a le *fittaandu* et le *wonŋki* pour désigner l'âme, la vie en un mot le principal vital. Il reste que le *wonŋki* renvoie surtout à l'existence c'est à dire la dimension matérielle de l'être.

La combinaison de ces éléments, l'attribut de la pensée n'est pas dans la pensée négro-africaine, une condition suffisante pour revendiquer ou conférer le statut de l'humain à quelqu'un. Contrairement à la tradition hellénique, la raison n'est pas la marque essentielle de l'homme, l'homme n'est pas seulement une substance pensante. L'homme en milieu *Haalpulaar* est une substance qui éprouve de la honte. "*Neddo mo hersataa wonaa neddo*" autrement dit un homme qui ne ressent pas la honte, n'est pas un homme. Le *gacce* est donc ce qui confère à l'homme son statut de personne humaine. Il est impossible de décrire un homme, de le nommer et même de concevoir sans y rattacher le sentiment de *gacce*.

L'homme est donc un être qui éprouve ontologiquement la honte. Dans la vie de tous les jours l'homme est structuré pour éprouver de la honte afin de savoir comment il doit se comporter selon son statut, son sexe, son âge, sa situation matrimoniale, en face de son *passo*, de ses beaux-parents etc. Il est le pilier le plus essentiel en ce que c'est le *gacce* qui est la marque de l'humain la pensée des *Haalpulaar'en*. Il marque la frontière entre le règne animal et le règne humain. Il est la condition sine qua non de la revendication des autres valeurs telles que l'honneur et la dignité. Il n'y a point de dignité et de respectabilité pour un individu qui n'éprouve pas le sentiment de honte. Il est le principe régulateur des conduites sociales.

Il détermine le code éthique. Il est perçu comme le bouclier contre toutes les formes de plaisirs grossiers des sens. La domestication des désirs et des pulsions qui permet à un individu d'étouffer l'animalité est rendue possible par le sentiment de *gacce*. L'univers social des *Haalpulaar'en* est fortement imprégné de ce sentiment. Le *gacce* est une valeur essentielle en ce sens que l'honneur, la dignité la retenue sont ressentis en fonction du degré du sentiment de *gacce* qu'éprouve une personne.

Dans une société où le *gacce* est si ancré, toute quête d'un plaisir charnel est l'objet d'une codification et d'une normalisation rigoureuses quant à leur mode d'expression et de satisfaction. Valeur essentielle dans la société *Haalpulaar*, la honte est illustrée par deux mythes.

"Il était une fois au bord du fleuve une jeune femme nouvellement mariée prenait son bain, au petit matin à l'abri des regards indiscrets. Elle chantait le charme de son mari, son attachement

à lui, le don de soi à son mari, son empressement à se retrouver seule avec lui pour qu'en échange de ses caresses, elle lui sourît pour lui montrer l'éclat de ses dents. Plongée dans ses chansons, elle fut surprise toute nue par sa belle-mère. Maintenant que cette dernière a vu son corps et entendu ses chansons, elle ne pouvait plus retourner au village. Ne pouvant supporter cette épreuve insurmontable, elle mit un van sur ses fesses et émit le souhait de se transformer en un être aquatique. Un souhait qui fut exaucé par le génie du fleuve qui l'a transformé en lamantin”.

Le second mythe commence ainsi :

“Il était une fois à l'entrée d'un buisson une jeune femme nouvellement mariée se baignait tout en chantant le charme, le courage et son amour pour son époux. Elle fut surprise complètement nue par sa belle-mère. Elle était tellement gênée, elle avait tellement honte qu'elle émit le souhait de se transformer en un être volant. Un souhait exhaussé par le génie de la forêt qui la transformé en *suume*.”

Le premier mythe couvre toute la région du fleuve et le second toute la région sahélienne. Avant même d'entrer dans l'analyse du mythe, il y a un fait majeur qu'il faut souligner dans la pensée négro-africaine (*Haalpulaar*) le statut humain, la nature humaine n'est pas des entités fixistes. L'homme doit mener un combat incessant pour ne pas perdre son *neddaagu* et se voir ainsi dépouillée de sa personnalité. Cette quête incessante s'actualise dans le respect des valeurs qui déterminent les normes de conduite mais surtout par cette interdiction formelle de se moquer d'un individu qui souffre d'un handicap physique ou mental. “*Neddo mo mayaani gasaani taagdeede*” autrement dit un individu qui n'est pas encore mort n'a pas fini d'être crée. Le sort de cette jeune femme en est une belle illustration. Dans les deux récits nous voyons bien que le personnage central du mythe est la jeune femme nouvellement mariée en prise avec la mère de son époux qui la surprend nue.

Trois faits majeurs nécessitent d'être soulignés :

- le statut de la femme
- les relations avec les beaux-parents
- la nudité.

Dans une société où la parenté est une valeur absolue, tout manquement individuel porte préjudice à l'ensemble de la famille et par son extension à la lignée. Dans cette perspective l'honneur de la femme est un patrimoine familial dont la perte couvre de honte. Cette flexibilité du système des castes, ainsi que cette concession faite aux nouvelles générations, traduisent la vitalité et le degré d'adaptation du système des castes face aux mutations sociales contemporaines. La présentation des meilleurs vœux ainsi que les règles de l'hospitalité sont toujours en vigueur même si la nouvelle génération maîtrise de moins en moins le formulaire, qui du reste est très complexe.

Les difficultés économiques ont un impact négatif sur les valeurs de l'hospitalité. Et de nos jours l'irruption de la tenue occidentale, surtout chez les jeunes filles scolarisées, soulève de vives critiques. Les populations urbaines baignent dans un anonymat social qui fait qu'il devient de plus en plus difficile d'identifier quelqu'un et l'élasticité des relations sociales, surtout à Nouakchott fait qu'il est pratiquement interdit de faire des reproches à un individu que l'on ne connaît pas. Le *Pasiraagal* est une clé qui permet de lire la société *Haalpulaar*, tout en instaurant de multiples relations de

solidarité entre les individus, solidarité nécessaire à la vie du groupe mais qui présente quelques aspects négatifs.

Un conservatisme en matière de stratégie matrimoniale qui fait que les Haalpulaar'en se marient rarement en dehors de leur ethnie. Celui qui transgresse les règles est perçu comme quelqu'un qui est en rupture totale avec le groupe. On dit de lui " o yalti e leenyol ".

*La phobie de la pureté généalogique fait qu'un étranger peut difficilement se marier avec une femme noble. Ce refus de mélange est symbolisé par le mariage avec une *Korgel*, c'est à dire une femme esclave et le prétexte avancé est la méconnaissance du statut social du prétendant. Le *Korgel* apparaît comme une solution de compromis avant de terminer les investigations nécessaires pour connaître le statut du prétendant. Ce mépris à l'égard de la caste des *Maccube* est encore en vigueur au sein de cette communauté, même si cette pratique est voilée par une grande hypocrisie. Le vieux Oumar disait « il n'y a pas de généalogie sans brisure ». La pureté généalogique du sang est un mythe et que toute famille a dans son arbre généalogique un *Tekkere baleere*, c'est à dire un point sombre.*

1. Un excès d'amour propre, un certain orgueil et une certaine fierté qui les amènent à se croire supérieurs aux autres et d'avoir l'impression que leur langue (le *Pulaar*) est le meilleur Dans une société où la parenté est une valeur absolue tout manquement individuel porte préjudice à l'ensemble de la famille et par son extension à la lignée. Dans cette perspective l'honneur de la femme est un patrimoine familial dont la perte couvre de honte maris, pères, mères, frères, et mêmes aux cousins. Cette hantise, fait si que la honte structure le *neddaagal* de la femme tout manquement à ce niveau entraîne le *jaasre* c'est à dire la destruction de la personnalité féminine.
2. Le mariage devient donc dans un tel milieu culturel une étape essentielle pour la défense de l'honneur et du prestige social d'une femme et de sa famille. Il y a toute une discipline culturelle du corps de la femme qui commence dès le jeune âge pour l'amener à savoir comment s'asseoir, s'habiller, manger. Le corps de la femme est perçu comme le siège de la honte et plus particulièrement ses parties génitales. Elle doit donc savoir se couvrir et résister aux tentations de la chair pour défendre et préserver sa virginité. La pratique de l'excision n'est pas perçue dans la société *Haalpulaar* comme une forme d'infériorisation de la femme mais comme un moyen de diminuer son désir sexuel et de surcroît défendre son honneur et celui de la famille. On attache une grande importance à la vergogne féminine et le fait pour une femme de ne pas être vierge le jour de son mariage ou d'avoir un enfant illégitime sont lourds de conséquences.
3. Les sanctions, peuvent aller de la bastonnade à la répudiation sans oublier la mise en quarantaine et l'exil du tout nouveau-né confié à une tierce personne. Pire la jeune femme qui a commis l'une de ces infractions n'aura jamais droit à un mariage digne de ce nom. Elle est victime d'une dévalorisation sociale et le sentiment de *gacce* est tel qu'elle ne peut prétendre aux multiples avantages et cadeaux que la tradition confère à une nouvelle mariée. Au pire des cas, elle ne peut obtenir qu'un mariage expéditif. Cette infraction commise par une femme est ressentie par tous les membres de la famille et souvent elle est taxée de « *doondido gacce* » c'est à dire une porteuse de honte.

4. Pour parer à toute irruption brutale du désir et atténuer toute tentation la jeune fille est structurée de telle sorte qu'elle ne doit jamais rendre visite, ni s'asseoir avec un futur époux. Il y a distance sociale très forte entre les futurs époux dans la société *Haalpulaar*. Si le futur époux rend visite à ses beaux-parents sa fiancée va se cacher et si par hasard ils se rencontrent dans la rue, la jeune fille enveloppe sa figure dans le pan de son boubou. Le *gacce* est donc ce mécanisme qui régule les relations sociales tout en étant un puissant moyen de surveillance morale et de contrôle d'autrui.
5. L'arrivée à l'improviste de la belle-mère est une épreuve douloureuse pour la jeune femme. En effet non seulement son regard a violé l'intimité de l'épouse de son fils mais elle a entendu ses chansons qui ont une forte connotation érotique. Face à cette épreuve insurmontable la jeune femme n'avait plus aucune forme d'alternative. A ce niveau du mythe il y a un changement. Au niveau du premier récit la jeune femme se transforme en lamantin et dans le second en *suume*. Le Lamantin *liwoogu* fait partie du décor des habitants de la région du fleuve. Ce mammifère fluvial a la particularité de se lamenter (*yusde*) et de cacher ses parties génitales avec sa queue en forme de van dès que l'on le fait sortir de l'eau.
6. Quant au *suume* il s'agit d'un oiseau au plumage jaune ayant tout autour du bec un plumage noir en forme de cercle qui ressemble aux tatouages que font les femmes *fulbe* sur la bouche et que l'on nomme *suume*. Le fait que le lamantin se comporte ainsi et que cet oiseau vienne chanter sous l'arbre pendant que les femmes pilent le mil est un indice de leur existence antérieure. On sent bien qu'il y a une cohérence logique dans ce mythe qui tente d'expliquer et d'interpréter la nature des relations entre beaux-parents et beaux-fils d'avec la physionomie et les comportements du lamantin et du *suume*. Les *Haalpulaar'en* se servent de ce mythe pour justifier la nature des rapports entre beaux-parents et beaux-fils et codifier les différentes pratiques qui constituent les ressorts de l'organisation sociale
7. Et enfin la nudité de la femme la couvre de "*gacce mawde*". C'est à dire un seuil de honte insupportable pour une créature humaine. Cette limite franchie, l'individu est non seulement couvert de ridicule mais dépouillé de sa personnalité. Se montrer nu est un signe indécent et il est impoli de se déshabiller devant quelqu'un à qui on doit le respect "*Toute femme sans pudeur est dépravée, elle foule aux pieds un sentiment naturel à son sexe*" affirme Bayard en citant Rousseau. Mieux dans la société *Haalpulaar* l'absence de pudeur est synonyme de légèreté et voire même la perte de toute considération sociale. Et c'est cette pudeur qui fait qu'une femme *Haalpulaar* ne doit jamais extérioriser ses sentiments en public, ni laisser apparaître un signe quelconque d'attachement à son époux. D'ailleurs les femmes d'un certain âge (60 à 70 ans) ont reçu une telle éducation qu'elles ne peuvent lever le regard sur un homme excepté leur époux ou leurs enfants. C'est à dire que quelqu'un qui est étranger à la culture *Haalpulaar* peut interpréter cette attitude comme un manque de considération alors qu'il n'en est rien. Avant de souligner les actes jugés honteux, il faut noter que le futur époux a le même type de relation avec ses beaux-parents.
8. La caractéristique du comportement réciproque du gendre et des beaux-parents sous sa forme la plus extrême consiste à éviter absolument tout contact avec sa belle-mère. Il ne doit jamais parler en leur présence ni les regarder en face, ni manger avec eux et toujours se déchausser pour les saluer. Quant aux actes jugés les plus honteux, il y a pour la femme la perte de la virginité et une grossesse illégitime et pour l'homme le fait de commettre un viol ou le rejet d'une demande de mariage d'une fille. Ces types d'infractions constituent le comble du

déshonneur et la sanction était soit le bannissement soit l'exil. D'autres actes jugés honteux à des degrés divers le *ridde*, le *salitde* le *fonngude* et le *fujaade*.

9. Le *ridde* consiste à "laisser du vent" est jugé très honteux et déclenche souvent des rires. Le *salitde* traduit une perte momentanée de la lucidité et de la maîtrise de soi ainsi que la *fonngere* tournent toujours autour de la nourriture ou de l'extériorisation des sentiments. En effet le *fonngere* consiste à violer la loi du silence au moment de manger. Si un individu parle après avoir mangé durant quelques instants, on se moque de lui et on dit qu'il a fait un *fonngere*. Il en est ainsi d'un individu qui au moment de manger demande par exemple l'origine de ce riz, servi dans le plat aura comme réponse ce genre de formules surréalistes "*maaroko fudiko dow huberre*" c'est à dire que le riz ne vient ni de la Chine ni d'un quelconque pays mais sur le toit de la maison.
10. Le *salitde* consiste en une inversion des rôles ou d'une absence de vigilance. Si on surprend un homme en train d'effectuer des tâches domestiques (laver, cuisiner) ou de cajoler son époux ou bien s'il oublie un objet personnel dans un lieu d'invitation on dit "*O saliti*" c'est à dire il a perdu son sang froid. Si le *fonngere* et le *salitde* déclenchent rires et plaisanteries, qu'en est-il du manquement à la parole donnée ? Si la crainte de ne pas respecter sa parole était honteuse et pouvait mener au suicide comment expliquer toutes les trahisons politiques ? "*C'est que dans la morale sociale d'antan, toute faiblesse humaine était pour ainsi dire synonyme d'irresponsabilité*"

Le vieux Oumar Bâ m'a dit lors de l'entretien "*Komi dimo, komi dimo ko so hegge acci*" c'est à dire qu'à chaque fois que vous entendez un individu dire "je suis noble" avec instance c'est en absence de la famine. En effet la famine peut amener un individu à développer des comportements, à faire des actes incompatibles avec son rang social. Une telle réalité nous conforte dans notre hypothèse que les valeurs structurantes de la personnalité socioculturelle *Haalpulaar* ont émergé dans un contexte socio économique équilibré.

Et enfin le sentiment de *gacce*, est il commun à toutes les catégories sociales ? Contrairement à certaines idées reçues le sentiment de *gacce* n'est pas l'apanage des seuls *rimbe* dans cette culture de la honte. Elle traverse toutes les catégories sociales.

Ces idées reçues découlent du fait que la nature de la sanction varie en fonction du statut, et du rang social. En effet la réprobation est plus forte si la faute est commise par un *dimo* que s'il est commis par un *nyeenyo* ou un *maccudo*. Le fait de *ridde*, de *fonngude* ou de *salitde* traduit une perte de lucidité, une absence de maîtrise de soi que doit éviter tout *dimo*. Il doit ainsi prendre une distance par rapport à toutes les satisfactions liées aux appétits du corps car une telle conduite est perçue comme la voie la plus indiquée pour tendre vers les hautes vertus coutumières que sont l'ascèse et la retenue.

Il est certain qu'aucun *dimo* n'est jamais à l'abri de ce genre de bévues et même si l'on veut nous faire croire que "*dimo kolido hooremum yahata goto*" renvoie à la générosité, nous pensons que les *rimbe* utilisent plutôt les *nyeenybe* comme un rempart en cas de manquement. En effet un *nyeenyo* peut bien pour sauvegarder l'honneur de son *dimo* s'approprier la faute que ce dernier a commis mais il n'aurait jamais lui-même commis un tel acte (*ridde*) en présence de ses *fasiraabe*. Compte tenu de l'importance du *gacce* au sein de la société *Haalpulaar* la distance sociale entre des

individus qui se doivent du respect a pour fonction essentielle de mettre l'individu à l'abri de ces actes jugés honteux voire déshonorants.

Les beaux-parents et leurs beaux-fils s'évitent, les futurs époux ne se rencontrent pas avant le mariage. L'ensemble de ces relations normalisées participe à l'équilibre et à la cohésion sociale. Tout est préconisé pour qu'un individu n'ait à avoir honte. C'est ainsi qu'il est formellement interdit en milieu *Haalpulaar* de dormir en présence de gens éveillés. Les *Haalpulaar* disent que "*neddo daaniido timmaan*" c'est à dire qu'un homme qui dort n'est pas totalement un homme. Il perd la maîtrise de ses actes.

Sigmund Freud a montré que pendant le sommeil la résistance disparaît et aucune censure n'est dès lors exercée sur nos actes. Il serait prétentieux de dire que les *Haalpulaar'en* connaissent la théorie des actes manqués toujours est il que *fujaade* qui n'est rien d'autre qu'un lapsus lingual est jugé honteux. Si par exemple une femme veut appeler son frère qui s'appelle *Hammadi*, par le nom de son époux qui se nomme *Demmba* et que ce dernier est en voyage, son lapsus est interprété comme un sentiment de nostalgie. Dans cette civilisation où les faits et les gestes sont archivés dans la mémoire collective, on oublie difficilement. Il reste que pour de multiples raisons liées au temps, à la scolarisation cette distance sociale n'est plus ce qu'elle était et bien que certains actes soient toujours jugés très honteux.

1.2.2. *Le Pasiraagal*

Le *pasiraagal* ou "égalité de naissance" peut se définir comme l'ensemble des rapports, des attitudes et des conduites que doivent tenir ou bien entretenir deux individus appartenant à un même rang social (deux individus ayant un rang social identique). Il renferme le code éthique de toutes les castes et établit un système d'équivalence entre des individus n'appartenant pas au même rang social. Pilier essentiel de la stratification sociale en milieu *Haalpulaar* (ou bien de la hiérarchie sociale en milieu *Haalpulaar*) le *pasiraagal* fixe le rang social et les prérogatives y afférent.

Il est la clé qui permet de lire la société *Haalpulaar* et le comportement des *Haalpulaar'en*. L'observation rigoureuse de la réalité et du vécu quotidien de ces populations fait ressortir l'esprit du *pasiraagal*. Il fixe et détermine le rang social et il constitue l'épine dorsale de la stratification sociale de la société. Il détermine les conduites sociales, les comportements à tenir, les attitudes à observer selon les circonstances et selon la présence des acteurs sociaux. Elle fixe et codifie les stratégies matrimoniales, raffermis les liens de parenté et les relations de solidarité. Mieux, le *pasiraagal* instaure un principe d'équivalence entre certaines castes. Il est enfin ce qui incite à la saine rivalité et à l'élévation de l'âme. La quête de perfection morale est inséparable de l'idéologie du *pasiraagal*. "Le non respect du code éthique du *pasiraagal* entraîne une déréglementation du système social des *Haalpulaar'en*" Marguerite DUPIRE.

Comme le *Gacce*, le *Pasiraagal* est ontologiquement lié à l'essence de l'homme en ce sens que "*meddomo fas naaki hoore mum wona meddo*". Autrement dit un individu qui n'est pas conscient des attributs et des obligations liés à son rang social, un individu qui n'a pas d'amour propre, ne peut être considéré comme un être humain. Le *Pasiraagal* véhicule un ensemble de code de conduite social selon le rang social de l'individu et selon les situations et les circonstances sociales bien déterminées.

“Tout agent est en quelque sorte socialement programmé pour remplir telles fonctions, assumer les rôles, occuper telles positions dans l’espace” affirme BOURDIEU. Le *Pasiraagal* est donc un phénomène structurant de la personnalité *Haalpulaar*. Il renvoie aussi à des comportements concrets aussi bien sur le plan politique (lutte et rivalité pour l’intronisation) sur le plan personnel (lutte pour défendre son honneur et son prestige social) sur le plan professionnel (lutte pour vaincre). Source d’émulation et de saine rivalité, le *Pasiraagal* fait que dans la société *Haalpulaar*, les rivalités entre les gens ayant le même rang social sont un phénomène constant.

Les *Fasiraabe* c’est à dire les individus qui appartiennent à la même caste sociale donc qui ont le même rang social et qui sont considérés comme égaux au point de vue social, sans aucune considération de fortune sont en perpétuelle compétition sociale. Mais il faut souligner que l’un des codes majeurs du *Pasiraagal* est d’apprendre à lutter sans jamais enfreindre les lois de l’honneur. Il faut oser se battre sans jamais humilier son adversaire. “ *So pullo riddi pullo bandum ha naati e ngaska hoto wardum* ” disent les *Haalpulaar’en*.

Autrement dit “ *quand un Pullo poursuit un Pullo jusqu’à ce que ce dernier entre dans un trou, il doit lui laisser la vie sauve* ”. En effet le tuer ôterait au vainqueur le prestige lié à la victoire car il a violé une valeur sacrée du *Pasiraagal*: ne jamais déshonorer son *Paso*. Cela nous amène à parler du code de conduite entre les *Fasiraabe*. Ce code exige la réciprocité dans la générosité, le respect, la courtoisie, la retenue, la défense de l’honneur et du prestige social d’où les multiples réseaux et liens de solidarité qui s’expriment lors de grande cérémonie de mariage et de baptême.

Ce code est valable pour toutes les castes sociales présentes dans la société *Haalpulaar*, abstraction faite du rang et du prestige social. Ce code qui est déterminé par le rang social de l’individu varie en fonction de “ *l’appartenance castale* ” selon la formule de Kissima DIAGANA. En effet on note un code de conduite à géométrie variable selon les individus. Il reste que le fait d’être humain exige que autrui ait de la considération pour vous. Tout individu doit être respecté car il a une certaine dignité. Là où le traitement varie, c’est au niveau des attitudes et des comportements. Le *Dimo* par exemple n’est pas censé répondre aux injonctions et aux blâmes d’un *ñeeño*. Le prétexte avancé est qu’il n’est pas son égal en dignité aussi bien du point de vue personnel que social.

Le discours étant l’apanage du griot, le refus d’obtempérer aux provocations du *nyeenyo* est une stratégie pour le déshonorer. Mais nous voyons bien que cette retenue a pour véritable fonction de dévaloriser le *nyeenyo* en jouant sur son amour propre. Le don que le *nyeenyo* ou le *Maccudo ne* saurait refuser de la part du *Dimo* offensé ne fait que le rabaisser. Mis en mouvement dès les premiers instants du contact social disons de la rencontre entre deux individus, le *Pasiraagal* est un lien social très fort en milieu *Haalpulaar*. Il est de coutume dans la société *Haalpulaar* de demander à un individu lors des échanges de formules de salutations son *Yettoode* c’est à dire son patronyme.

Le *Yettoode* est dans la plupart des cas, ce à partir de quoi est identifié le rang social d’un individu. Le *Pasiraagal* est donc ce à partir de quoi, sans analyse nous déterminons la perception sociale d’autrui et les comportements requis ou possibles qui s’imposent en face de lui.

C’est au nom du *Pasiraagal* que *Hamme Biron Modi Kome* se sacrifie pour la défense de l’honneur des *Subalbe* et de la perpétuation de la pêche, c’est au nom du *Pasiraagal* que Mariata, son épouse a renoncé à contracter tout mariage avec un *Cubalbo*. Ce renoncement symbolise encore

de nos jours, l'une des manifestations les plus élevées des valeurs du *Pasiraagal*. Le prestige de Hamme exige de lui qu'il se batte pour la survie de son clan mais aussi que Mariata ait refusé toute avance venant de ses rivaux. Le *Pasiraagal* exige donc selon le statut de l'individu, non seulement des devoirs, mais aussi certaines attitudes.

Le *Pasiraagal* est si important dans la lecture, dans la compréhension des conduites et dans le fonctionnement du système social que nous soupçonnons que sa véritable fonction n'est pas seulement de permettre la reproduction sociale et les privilèges héréditaires mais surtout la conservation même du groupe ethnique.

En effet c'est le *Pasiraagal* en tant que pilier du système des castes, distribue les rôles, définit les différentes formes d'échanges possibles entre les différentes catégories sociales. Qu'il s'agisse d'échanger des femmes, du système du don et des prestations sociales, c'est le *Pasiraagal* qui détermine le tout avec qui peut-on et doit-on se marier ? Qui doit donner ? Qui doit prendre ? Inscrite dans la réalité sociale, le *Pasiraagal* s'actualise surtout lors du mariage et du choix du conjoint. Garant de l'ordre social, le *Pasiraagal* érige l'endogamie en valeur absolue "*gundo yo res gundo elo resa elo*" c'est à dire que le *Baran* se marie au *Baran* et que la *Gueule-tapée* se marie à la *Gueule-tapée*. Cette formule fait du mariage endogamique une règle matrimoniale très stricte où apparaissent le refus de tout mélange et le souci de la pureté généalogique.

En effet à chaque fois que le *Baran* se marie au *Baran* et que la *Gueule-tapée* à la *Gueule-tapée* la logique du *Pasiraagal* est respectée car il n'y a eu ni mélange, ni impureté au niveau de l'arbre généalogique familial. C'est ainsi que si un *Varan* se marie avec une *Gueule tapée* le produit sera un *Gunda-ela*, c'est-à-dire mi-*Varan*, mi-*Gueule-tapée*, un être hybride dont l'identité pose de sérieux problèmes. Le refus même de nommer le concept exogamie prouve que pour les *Haalpulaar'en*, il s'agit d'un cas de figure qui n'était encore pas envisagé, un enfant issu d'un mariage exogamique ne peut se départir de cette pression sociale, de ce tiraillement quant au choix de son identification et de sa classification. Même si la société *Haalpulaar'en* est strictement patrilinéaire, l'individu ne peut se dérober face à cette exigence de choix d'appartenance.

Mais en fait il s'agit d'un non choix quand on sait que le statut de l'individu, son rang social, sa place et son prestige social est déterminé par la naissance. Les stratégies matrimoniales dans un tel milieu reposent sur le prestige de la famille, son ancienneté, sa place dans les hiérarchies sociales et en dernière instance le poids économique d'où le respect strict de l'endogamie et cette phobie de la pureté généalogique

"L'honneur d'un groupe familial dépend d'un équilibre entre d'un côté la pureté généalogique du sang, et de l'autre la considération du nom. A l'intérieur du groupe, tout est mis en œuvre pour assurer cet équilibre, les hommes veillent au respect de la modestie sexuelle des femmes afin que la pureté de leur généalogie ne soit pas altérée " déclare Di BELLA.

Dans une telle perspective le choix du conjoint cesse d'être l'expression d'une volonté personnelle pour être une affaire de famille.

“ *Le mariage est un moyen pour perpétuer le lignage, et une telle opération ne pouvait être laissée au libre choix d’un jeune non initié. Il fallait que le mariage soit en harmonie avec les décisions des ancêtres et des valeurs* ” affirme Doro SOH²⁵.

Il n’y a nul doute que cette quête de l’harmonie du mariage d’avec les décisions des ancêtres et des valeurs soit le moyen le plus approprié pour garantir et pérenniser la domination (sociale, politique et économique) des familles aristocratiques de Kaedi à savoir les *subalbe* et les *sebbe* qui sont les principaux propriétaires du domaine foncier et exercent un droit de rivage sur le fleuve et notamment au niveau de l’affluent du *gorgol* noir appelé *butukaawol*.

La famille des *Faarmbal* était propriétaire des lieux et exerçait ce droit. BOURDIEU affirme que dans les sociétés inégalitaires

“ *les stratégies proprement matrimoniales ne sauraient être dissociées sans abstraction des stratégies successorales (...) et de l’ensemble des stratégies de reproduction biologique, culturelle et sociale, que tout groupe met en œuvre pour transmettre à la génération suivante, maintenus ou augmentés, les pouvoirs et les privilèges qu’il a lui même hérités* ”

Le chapitre consacré aux activités économiques et aux institutions politiques de la communauté *Haalpulaar’en* de Kaedi illustrent bien ces stratégies matrimoniales endogamiques. Le mariage préférentiel dans une telle société où la parenté constitue la base à partir de laquelle s’organisent les relations sociales, est la cousine croisée matrilineaire c’est à dire la fille du frère de la mère. En dehors de ce cas de figure, on note d’autres formes de combinaisons toujours dans le respect du *Pasiraagal* et du degré de la parenté. Il reste que dans tous les cas, les choix s’opèrent à l’intérieur des unités consanguines.

Le *Pasiraagal* instaure aussi des rapports d’équivalence entre des individus n’appartenant pas à une caste sociale mais qui appartiennent à une même catégorie sociale. Au sein de la communauté *Haalpulaar* de Kaedi les *Subalbe* et les *Sebbe* se marient et ces unions matrimoniales datent de si longtemps qu’il est pratiquement impossible de voir un *Cuballo* ou un *Ceddo* qui n’a dans sa famille un ascendant de l’une des castes. Il en est de même des *Nyeenybe*, c’est à dire des artisans même si cette combinaison ne s’opère qu’après avoir épuisé toutes les autres formes de combinaisons dites préférentielles.

Cette persistance de l’endogamie et sa valorisation excessive s’accompagne d’un rejet, d’une condamnation et d’une dévalorisation du mariage exogamique. Cette volonté de renforcer le type d’alliance à savoir le mariage endogamique à amener les *Haalpulaar’en* à élaborer toute une idéologie destinée à légitimer cette pratique à savoir la pureté généalogique du sang, la volonté de perpétuer la tradition. A ce niveau il y a de fortes résistances et toute innovation se heurte à une désapprobation généralisée. L’exogamie est perçue comme un signe de désordre social et comme un fait non conforme à la nature. Le croisement des espèces (animal ou humain) doit obéir à la logique du même ; de classe, etc.

Cette tendance à l’exogamie perçue comme un signe de vitalité des valeurs structurante de la personnalité *socioculturelle Haalpulaar* fait que tout individu qui cède à l’exogamie est accusé d’avoir comme motivation l’utilitaire au détriment du *Endam* c’est à dire la parenté. L’opinion que les autres ont de la personnalité de quelqu’un est si déterminante dans sa conduite que toute velléité

²⁵ Entretien, Kaédi 22juillet 2005

d'exogamie est vite étouffée. Cette apologie de l'endogamie a pour fonction essentielle de garantir l'identité culturelle du groupe ethnique mais aussi de maintenir la femme qui est perçue comme une force de travail gratuite dans le groupe. Il y a donc un seuil d'exogamie que la société *Haalpulaar* ne peut supporter sans se renier.

Il y a certes dans toute société humaine des blocages qui rendent difficiles, voire impossibles l'alliance de personnes situées de part et d'autre de certaines barrières. Le *Pasiraagal*, en tant que barrière infranchissable, constitue un moyen pour sauvegarder l'équilibre et la cohésion sociale. En étudiant cette communauté et en recherchant aussi systématiquement que possible tous les descendants des couples les plus anciennement connus, les modes d'alliance qui nous ont été rapportés vont dans le sens du *Gundo yo res gundo*, c'est à dire le choix du conjoint à partir des unités consanguines. La consanguinité "*yiiyam*" est privilégiée avant tout, à savoir les mariages entre les cousins germains le plus possible.

L'approbation que recueille ce genre de mariage marque cette tendance à valoriser, à maintenir et à faire revivre la parente. Les mariages entre cousins germains sont presque aussi fréquents qu'autrefois (79 % des mariages en 1996) et nous avons constaté que la proximité sociale ne joue pas un rôle décisif dans le choix du partenaire. Il est fréquent qu'un garçon ait comme partenaire une cousine résidant dans l'un des villages de la région du fleuve. L'importance sociale du mariage en tant que forme d'échanges et de transmissions des biens et des privilèges héréditaires fait qu'il constitue le dernier rempart contre tous les facteurs de changement et les multiples agressions de la modernité.

“ Le mariage est un moment de l'échange, un des exemples et une des occasions de prestations totales qui portent sur des biens matériels, des valeurs sociales telles que privilèges, droits, obligations et aussi sur des femmes. ” Affirme LEVI-STRAUSS.

L'importance de cette institution en tant que garant de la cohésion sociale et de la reproduction sociale n'est pas à démontrer dans ce milieu. Dire que le système des castes est en voie de disparition et que le mariage constitue le dernier obstacle, c'est mal apprécier l'importance du mariage et plus particulièrement du mariage endogamique dans la société *Haalpulaar*. Il y a tellement d'enjeux dans cette question que rien n'est laissé au hasard. Contrairement aux sociétés Occidentales où la mobilité sociale est un phénomène constant, le *Pasiraagal* ôte toute possibilité d'ascension sociale au sein de la société *Haalpulaar*.

Tout est déterminé à la naissance et comme dans la société *Haalpulaar* on ne peut pas acheter de titres notabilaires, le changement de statut est très rare et n'intervient qu'à titre exceptionnel. La fonction de l'endogamie est donc d'instaurer “un bouclage consanguin” selon la formule de BOURDIEU ; bouclage consanguin qui permet aux élites traditionnelles de maintenir leur domination et leurs privilèges héréditaires. Le *Pasiraagal* instaure à la fois un climat de compétition sociale et d'émulation source de dépassement, mais il étouffe les individus. Dans un tel milieu où tout est codifié, où rien n'est laissé au hasard, où toute conduite est définie, a priori l'individu ressent très fortement les pesanteurs sociales.

“ Si une société veut survivre, la culture ne doit pas seulement fournir des techniques pour entraîner et contraindre l'individu, elle doit aussi fournir des compensations et des échappatoires ».

La culture doit fournir à l'individu des échappatoires inoffensives pour ses désirs socialement réprimés. Dans la société *Haalpulaar*, ce besoin est satisfait par le *Ngaala sakke*, le *Sorbo* et la

femme *Bailo*. Le *Ngaala Sakke* est un espace de liberté où l'individu peut dire tout ce qu'il veut, extérioriser ses sentiments sans être l'objet d'une dévalorisation. Il s'agit d'un lieu où toutes les règles rigides du *Pasiraagal* sont suspendues. Le *Dimo* peut se confier à son *Sakke* et lui dire ses secrets les plus intimes. La conversation obscène qui n'est pas permise dans les rapports sociaux ordinaires entre personnes ayant le même rang social ou liées par la parenté s'efface une fois qu'on entre dans le *ngaala Sakke*. Lieu de dévouement et de confidences, le *Ngaala Sakke* instaure un climat social de sérénité.

Le sentiment de honte et les règles rigides du *Pasiraagal* sont exilés. Le *Nyeenyo* est ainsi celui qui doit écouter, apporter des solutions et surtout celui qui sait garder les secrets les plus intimes dont le dévoilement est synonyme de scandale et de perte de prestige social. C'est la raison pour laquelle un dicton *Haalpulaar'en* stipule que “ *so nyeenyo hangaama yo jagge ware*”, c'est à dire que si un *nyeenyo* devient fou, il faut le tuer. Il détient des secrets qui ne doivent jamais être dévoilés, de ce fait, s'il perd la raison, il devient un élément dangereux. La femme *Bailo* est dépositaire de la culture érotique en milieu *Haalpulaar'en*. C'est elle qui gère tout ce qui tourne autour du sexuel. Elle conseille la nouvelle mariée et c'est elle qui généralement confectionne les objets érotiques tels que le *Galol* et le *Cuuraay*.

Compte tenu du tabou sexuel, il faut bien qu'il y ait une personne chargée d'en parler sans être l'objet d'une dévalorisation. La reconnaissance sociale de cette prérogative chez la femme *Bailo* lui permet d'accomplir pleinement sa mission. Et enfin le *Sorbo* qui est une préparation et une initiation à la vie sexuelle et conjugale permet aux jeunes garçons et aux jeunes filles de nouer des relations amoureuses où tout rapport sexuel est exclu. Cette pratique obéit à la logique du *Pasiraagal* dans la mesure où tout individu ne peut et ne doit rencontrer et nouer des relations qu'avec un individu de la même caste sociale. Cette stratégie, bien que ludique, renforce et ancre l'endogamie dans les mentalités. Ce qui est curieux, c'est ce fort consensus quant au respect strict du mariage endogamique, même chez les castes inférieures.

Les forgerons font croire aux autres membres de la collectivité qu'épouser une femme *Bailo* peut porter malheur. Il s'agit d'une stratégie qu'ils ont élaborée pour ne pas perdre leurs femmes. Il est communément admis que les plus belles femmes en milieu *Haalpular'en* sont de la caste des forgerons. Les traces de cette logique ont tellement disparu de nos jours qu'on croit que cette accusation de “porte-malheur” dont sont victimes les femmes *Bailo* vient des castes supérieures. Pour les griots, le respect de l'endogamie est une question de survie.

Vivant de la parole, les griots subsistent grâce aux multiples dons que leur font les autres castes, ainsi tout mélange avec l'un d'eux est source de blocage. “Si un griot donne sa fille à un *Dimo* et que ces derniers organisent des cérémonies, ils pourront pas y aller quémander” affirme Boudi Douwa (femme griote vivant à Kaédi), et ce à cause de cette flexibilité du système des castes, ainsi que cette concession faite aux nouvelles générations, traduisent la vitalité et le degré d'adaptation du système des castes face aux mutations sociales contemporaines.

La présentation des meilleurs vœux ainsi que les règles de l'hospitalité sont toujours en vigueur même si la nouvelle génération maîtrise de moins en moins le formulaire, qui du reste est très complexe. Les difficultés économiques ont un impact négatif sur les valeurs de l'hospitalité. Et de nos jours l'irruption de la tenue occidentale, surtout chez les jeunes filles scolarisées, soulève de vives critiques. Les populations urbaines baignent dans un anonymat social qui fait qu'il devient de plus en plus

difficile d'identifier quelqu'un et l'élasticité des relations sociales, surtout à Nouakchott fait qu'il est pratiquement interdit de faire des reproches à un individu que l'on ne connaît pas.

Le *Pasiraagal* est une clé qui permet de lire la société *Haalpulaar*, tout en instaurant de multiples relations de solidarité entre les individus, solidarité nécessaire à la vie du groupe mais qui présente quelques aspects négatifs. Un conservatisme en matière de stratégie matrimoniale qui fait que les *Haalpulaar* en se marient rarement en dehors de leur ethnie. Celui qui transgresse les règles est perçu comme quelqu'un qui est en rupture totale avec le groupe. On dit de lui "*o yalti e leenol*". La phobie de la pureté généalogique fait qu'un étranger peut difficilement se marier avec une femme noble. Ce refus de mélange est symbolisé par le mariage avec une *Korgel*, c'est à dire une femme esclave et le prétexte avancé est la méconnaissance du statut social du prétendant.

Le *Korgel* apparaît comme une solution de compromis avant de terminer les investigations nécessaires pour connaître le statut du prétendant. Ce mépris à l'égard de la caste des Maccuŋe est encore en vigueur au sein de cette communauté, même si cette pratique est voilée par une grande hypocrisie. Le vieux Oumar disait que « *il n'y a pas de généalogie sans brisure* »²⁶. La pureté généalogique du sang est un mythe et que toute famille a dans son arbre généalogique un *Tekkere baleere*, c'est à dire un point sombre.

Un excès d'amour propre, un certain orgueil et une certaine fierté qui les amènent à se croire supérieurs aux autres et d'avoir l'impression que leur langue (le *Pulaar*) est le meilleur parler au monde.

1.2.3. Le *Yeekiraagal*

Le *Yeekiraagal* est une forme de relation de parenté à plaisanterie née du mariage qui fixe la nature des liens et l'ensemble des obligations d'une femme mariée à l'endroit de ses belles sœurs. C'est-à-dire que pour comprendre le *Yeekiraagal* il faut obligatoirement faire un détour par le mariage et situer le poids de la parenté dans la société *Haalpulaar*.

Le *yeekiraagal* est une forme de lien social très particulier qu'entretiennent les belles sœurs en milieu *Haalpulaar*. Il détermine la nature de leurs rapports et ressemble de par ses manifestations extérieures à la parenté à plaisanterie. En effet, si une femme mariée ne s'acquitte pas de ses obligations (dons) à l'endroit des sœurs de son mari, ces dernières ont le droit d'organiser (une cérémonie de blâme) ou bien (un cérémonial de blâme) où fusent des propos plaisantins et moqueurs accompagnés de chants, de danses et de déguisements bizarres qui déclenchent le rire.

Le *Yeekiraagal* émerge à la suite d'un mariage en ce sens que c'est à la suite de cet événement que ses sœurs acquièrent une belle sœur (*Yeekiraado*). Dans la société *Haalpulaar* la structure sociale de base est fournie par la parenté. Sa naissance ou son adoption donnent à l'individu une certaine position dans la structure sociale qui le met en relation avec un grand nombre de personnes. Avec les unes, il y a des liens légaux spécifiques se définissant en termes de droits et de devoirs.

Le *Yeekiraagal* existe donc à l'état virtuel dans le tissu social mais ne peut être actualisé que par le mariage. On ne peut donc parler de parenté par alliance dans ce cas précis car le lien de parenté est antérieur à l'alliance.

²⁶ Entretien, Nouakchott février 1997

Étymologiquement *YeeKiraagal* viendrait de *Yee + Kir* (Regard + Jaloux), c'est donc celle que l'on regarde jalousement. En effet la femme mariée est toujours perçue comme une rivale par les sœurs de son mari et est en temps comme une éventuelle amie qui doit être respectée. Pour comprendre cette ambiance, il faut souligner que dans la société *Haalpulaar* il y a un adage qui consiste à dire “*hay baniraado gorko gooto yiida banum debbo faddé*”, autrement dit “aucun frère n'aimerait que sa sœur soit mal habillée”. Le respect de cet adage fait que tout frère avant son mariage fait de son mieux pour habiller ses sœurs lors des grandes fêtes (*Tabaski-Korité*) ou cérémonies de mariage et de baptêmes.

Une fois qu'il se marie, la nouvelle venue perturbe ce rapport car elle doit être entretenue par son mariage comme l'exigent les règles de la coutume. Nous soupçonnons que les cadeaux que donne la *Yeekiraado* aux sœurs de son mari ne soient institués que pour compenser ce manque à gagner. Mais il y a aussi une autre source de jalousie née de cette valeur dans la société *Haalpulaar*. Il est de coutume qu'une jeune fille (célibataire) qui s'est tressée pour la fête de *Tabaski* cache sa nouvelle coiffure jusqu'au jour de la fête. Si son frère veut en avoir la primeur, il doit payer, c'est-à-dire lui faire un cadeau pour voir ses tresses.

Ce geste symbolique qui dévoile le charme de la jeune fille instaure un climat de complicité avec son frère que vient encore perturber sa femme. Même si cette pratique ne disparaît pas totalement avec le mariage du frère, elle s'atténue considérablement. La femme mariée doit cependant être respectée par ses belles sœurs, témoignage du respect et de la considération qu'elles ont pour leur frère, mais surtout à cause du poids de la consanguinité. Ce mélange de rivalité et d'estime entraînent souvent des tensions entre l'épouse et les sœurs de son époux, tensions dues aux divergences d'intérêts. “*La plaisanterie est toujours un mixte d'amitié et d'antagonisme*” affirme Henri LABOURET.

On peut donc soutenir avec MAUSS que des prestations et contre prestations qui s'engagent par l'échange de don, de cadeau, contre des services sont au fond rigoureusement obligatoires mais comme sommes dans un système de prestations totales. Les *Yeekiraabe*, à savoir les sœurs de l'époux doivent elles aussi, durant ces circonstances s'acquitter de leur devoir. Ce système de don et de contre don instaure, qu'on le veuille ou non, une relation de subordination entre la femme mariée et ses *Yeekiraabe*.

Ce qui, aux yeux des *Haalpulaar'en* légitime la conduite du *Yeekiraado* (sœur du mari), est la mission que lui confère la coutume : “*Yeekiraado Ko sabunnde Yeekum*”. Littéralement cela veut dire que la sœur du mari est le savon de la femme de son frère. Elle a donc pour mission essentielle de “Laver sa belle-sœur”, entendez par là faire ses éloges, être son griot sans l'être au sein de la répartition des rôles au sein de la société *Haalpulaar*.

Cette contrainte qui consiste à usurper temporairement la fonction du griot est la marque de la subordination du *Yeekiraado*. Mais il faut aussi savoir que la rétention du savon, à savoir “ne pas laver” est l'indice d'une tension, source de blâme.

a. Les manifestations du *Yeekiraagal*

Le *Yeekiraagal* se manifeste sous la forme de don et de contre don entre une femme mariée et les sœurs de son mari. Une étude comparative avec le *dendiraagal*, qui est une autre forme de relation de parenté à plaisanterie dans la société *Haalpulaar*, nous permettra de mieux dégager la spécificité du *Yeekiraagal*. Maurice DELAFOSSE, parlant du *dendiraagal* affirme

“qu’il s’agit d’une espèce d’alliance entre clan dont les membres sont placés les un par rapport aux autres dans une situation particulière, entraînant pour les intéressés le devoir d’assistance réciproque et le droit de s’injurier sans qu’il en résulte aucune conséquence”. Mieux, “l’une est autorisée par la coutume et dans certains cas, [...] obligée de taquiner l’autre ou de s’en moquer ; l’autre de son côté ne doit s’en offusquer” rétorque Denise PAULME.

On retrouve donc dans le *dendiraagal* et le *Yeekiraagal* cette obligation de donner et de recevoir mieux cette combinaison de bienveillance et d’antagonisme, qui dans tout autre contexte social, exprimerait et éveillerait l’hostilité. Le *dendiraado* est ce cousin germain utérin avec lequel il est permis de manifester ce genre de lien social normalisé. Le *dendiraado* peut venir réclamer un don, la coutume lui permet de faire le *Nunyde* c’est-à-dire hurler pour réclamer son dû. Cette forme de parenté peut aussi s’exprimer entre des clans alliés ou des familles selon le patronyme.

Si au niveau *dendiraagal*, on peut injurier, aller réclamer son dû, cela est exclu dans le *Yeekiraagal*. Une sœur ne peut et ne doit jamais injurier la femme de son frère au risque d’aliéner durablement ses relations avec ce dernier, comme elle ne peut prendre l’initiative d’aller réclamer son dû.

La femme mariée connaît les moments et les circonstances durant lesquels le don doit se faire. La seule forme de réclamation permise aux belles sœurs s’exprime sous la forme de *nyoore*, c’est-à-dire une protestation pour souligner le retard dans la distribution des dons qui leur sont dus.

Dans cette société où le don constitue la base des échanges sociaux, le refus de donner équivaut à une infraction grave car elle entraîne une cassure au sein de cette chaîne de solidarité qui participe au maintien de la vie communautaire, mieux de l’ordre social en général.

C’est dire que dans ce système de circulation de biens, nul ne peut se dérober de donner et de partager au risque de mettre en danger l’édifice social. Mauss souligne ainsi “ le caractère volontaire pour ainsi dire, apparemment libre et gratuit et cependant contraint et intéressé”. Pour éviter tout manquement à ces valeurs toute société met en mouvement “un ensemble de sanctions positives et négatives pour assurer la conformité des conduites aux règles en vigueur” selon Rocher.

Ces procédures de pressions pour ramener à l’ordre les éventuels récalcitrants peuvent se manifester sous la forme de blâmes, d’éloges ou de moqueries dont Pelen dégage la nature : “*Pour se moquer, il faut au moins être deux, un moqueur et un moqué bien entendu, entre lesquelles la moquerie établit ou réalise une relation conflictuelle sous le mode de jeu*”. Mieux d’un jeu dont l’identification et la signification sont connues par les autres membres de la collectivité. Au niveau du *yeekiraagal* celle qui se moque est la sœur du mari et la victime est la femme mariée. Cette stratégie ludique pour dénoncer le manquement d’une mariée suscite de multiples controverses quant à ce qui est réellement recherché.

Pour Binta ATHIA

“L’intention des yeekiraabe est de dénoncer une conduite inacceptable de leur belle-sœur et ce en faisant rire au passage. Il ne s’agit pas d’une déclaration de guerre mais d’une dénonciation, en ce sens que la femme mariée peut se racheter”

Dans cette perspective le *yeekiraagal* répondrait au besoin de détente et de surveillance morale. Il reste que ce cérémonial de blâme (chants et danses) bien que faisant rire, véhicule un message dont l’impact peut porter de manière durable, un coup sérieux au prestige social de la femme mariée. La

décision de se racheter doit se négocier dans les plus bref délais, pour lui assurer tout le succès escompté. Si les protagonistes sont d'accord, les sœurs du mari reprennent le même itinéraire pris lors du cérémonial du blâme pour "laver la femme de leur frère".

Pour Buuba GACKO

“Ce cérémonial est destiné à raffermir les liens de parenté et à sauvegarder les liens de solidarité nécessaires à la vie du groupe. Il ne faut pas oublier que ces belles-sœurs (sœurs du frère) sont les premières à donner. En effet le jour du mariage, les sœurs se mobilisent et participent à tous les degrés marquant les festivités du mariage. Elles se ruinent pratiquement pour être à la hauteur et répondre ainsi aux attentes sociales et que sans leur contribution, point de mariage”.

Il reste que l'on a noté dans le passé de pires excès qui ont entraîné la mort de femmes mariés à cause du sentiment du *gacce*. S'agit-il de dérapage ou d'acte délibéré ? En tout cas dans ces cas de figures l'intention de nuire est évidente. Il est vrai que la tradition impose des limites à ne pas dépasser dans le cadre du cérémonial de blâme, mais la frontière entre ce qui est permis ou interdit existe à l'état latent dans les consciences individuelles. Cette frontière, à cause de certains facteurs de changement est devenue plus claire.

On peut périodiser ainsi les manifestations du *Yeekiraagal* : une période où l'attente sociale est très forte quant à la distribution des cadeaux, à savoir la fête de *Tabaski*, la fête de *Korité*, lors du baptême, lors d'un retour d'un voyage de l'époux, et une période où cette attente est très atténuée, voire symbolique à savoir lors de la récolte, lors d'un retour d'une pêche fructueuse ou du sacrifice d'un mouton.

A la veille des fêtes de *Tabaski* et de *Korité*, la femme du frère donne à ses belles-sœurs des cadeaux sous formes de boubous et de pagnes. Et comme lors de ces cérémonies on abat des moutons et on prépare de bons plats, la coutume veut que la femme mariée envoie à ses belles-sœurs le *Koyngal Yeekiraado* et le *botaari Yeekiraado*. Le jour du baptême, elle doit, en dehors des multiples dons qu'elle fait, envoyer du *bottaari* à ses belles-sœurs. Le retour d'un voyage est aussi une occasion pour la femme de faire ce geste hautement apprécié pour ses belles sœurs, geste que les *Haalpulaar'en* nomment *birtinnde comci*.

Cette pratique est légitimée par le fait supposé qu'un mari revenant d'un voyage amène toujours des habits neufs à son épouse. Nous disons bien "fait supposé", car il arrive que le voyage ne soit pas fructueux et cela peut poser problème. La femme peut en toute discrétion dire aux sœurs du mari que le voyage n'a pas été fructueux et qu'elle demande ainsi à ses belles sœurs de surseoir à leurs exigences. Si les sœurs du mari s'entêtent et veulent organiser un cérémonial de blâme, elles seront désavouées par le groupe. En dehors de ces périodes où l'attente sociale est très forte le femme profite d'un retour de pêche (si son mari est *cuballo*) pour envoyer du poisson aux sœurs de son mari ; il lui arrive aussi de leur envoyer un morceau de viande quand elle abat un mouton.

Ce don qui semble facultatif et qui est nommé *cakkudi*, par ce don la femme augmente son prestige social auprès de ses belles-sœurs. Et Yayah WANE d'affirmer "il lui faut nouer des alliances avec les sœurs du mari, avoir leur confiance pour qu'elles témoignent en sa faveur ; en cas de difficultés, elles peuvent s'opposer à sa répudiation au cas échéant, jouent également un rôle de médiation de grande importance auprès du mari. Si la femme a des plaintes ou des requêtes, elle peut s'appuyer sur les sœurs du mari". On comprend alors pourquoi la femme courtise les sœurs du mari. Elle peut peser

lourd dans le maintien comme dans la dislocation du foyer de son frère. Et l'on verra dans l'analyse du cérémonial du blâme, qu'il y a toute une stratégie basée sur leur comportement quant à un éventuel conflit au sein du couple. À ce niveau, le caractère obligatoire et intéressé du don apparaît dans toute sa dimension.

Il y a plus ou moins un chantage implicite qui consiste à dire "sois généreuse avec nous et en cas de conflit, on prend ta défense, sinon on mettra de l'huile sur le feu dès les premiers signes du conflit".

Les prestations des sœurs du mari commencent dès les festivités du mariage. Elles donnent de multiples cadeaux (boubou, argent) aux griots et restent dans le lieu du mariage jusqu'au dernier jour des festivités. En dehors du mariage, ce sont elles qui tressent la femme de leur frère et lui mettent son henné. Dans la société *Haalpulaar* c'est la femme *nyeenyo*, généralement la femme *bailo* qui est chargée de tresser. Il arrive que les sœurs du mari délèguent leur *nyeenyo* pour s'acquitter de cette mission qu'on appelle le *moorol*. Elles sont aussi chargées à la veille des fêtes de *Tabaski* et de *Korité* de balayer la demeure de leur belle sœur et de lui remplir ses *canari* en allant puiser de l'eau au fleuve et au puis.

De par ces prestations elles allègent ainsi les multiples et contraignantes tâches domestiques qui pèsent sur la femme de leur frère. Le jour du baptême elles font preuve de grande générosité en distribuant des cadeaux, participant ainsi à donner à cette festivité toute son aura. Parmi les sœurs du mari, c'est l'aînée qui se mobilise le plus et, ce n'est donc pas un hasard, si elle a, auprès de la femme de son frère, un traitement de faveur. Elle est ainsi traitée parce que dans certaines circonstances, elle est assimilée à la belle-mère.

Et enfin, durant la période des récoltes, elles viennent donner un coup de main à leur belle sœur. Mais la contrainte qui pèse le plus sur les sœurs du mari est de ne pas taire la générosité à leur égard à chaque fois qu'elles se rencontrent dans une cérémonie (baptême, fêtes) ou dans un lieu (marchés). Le silence des sœurs du mari peut prêter à équivoque. Soit leur silence traduit une désapprobation (sanction négative) soit un manquement que l'entourage ne tardera pas à interpréter comme une forme d'ingratitude. Il s'instaure ainsi entre les sœurs du mari et leur belle sœur la règle de réciprocité qui s'instaure dans tout système de don et de contre don.

b. Le recueil des chansons des Yeekiraabe

Les chansons des *Yeekiraabe* sont ombreuses et variées mais deux chansons sont celles qui sont les plus connues, les plus célèbres et les plus utilisées.

JIMOL MANOORE

(Eloge)

Traduction en français

A toi ma belle sœur qui fut si gentille avec moi, le retour de ton époux est une occasion pour faire tes éloges. Je remercie Dieu et te remercie car tout ce que j'ai eu dans cette maison, c'est grâce à toi. Tu n'es pas avare et tu incarnes les vertus d'une bonne épouse. Je disais à mon frère de n'épouser qu'une femme de grande famille. Celle qui vient d'une petite case est une jument de race impure et dès qu'elle est rassasiée, elle commence à piétiner les gens. Il est difficile d'obtenir en mariage une fille de grande famille, mais saches que tu ne le regretteras point.

Elle s'acquittera de toutes ses obligations à ton niveau comme celles concernant ta mère. Saches aussi qu'il te donnera un fils béni. Excellente dans l'art de gérer une maison, elle est majestueuse dans tout ce qu'elle fait. Elle sait faire cette boisson aux multiples vertus. Tu n'es point cette Coumba. Venez au secours de Coumba qui est si paresseuse qu'elle ne peut ni se lever, ni s'agenouiller pour traire la vache, ni lever la voix pour se faire entendre.

Coumba ne peut même pas cacher sa gourmandise, elle dont les dents de la mère ressemblent à une scie. Etant ta sœur, je suis le savon de ton épouse. C'est à moi que revient la mission de vanter ses qualités et ce publiquement. Ma gentille belle sœur n'est pas de la mauvaise espèce. J'ai eu droit à ma part d'huile, de riz, de mil, de pagne, etc.

Que toute femme mariée sache qu'elle a intérêt à établir de très bonnes relations avec sa belle-mère et ses belles-sœurs !

Cérémonial des Louanges

La prise en charge personnelle des sœurs du mari des chansons et paroles élogieuses à l'endroit d'une gentille belle sœur

Préparatifs du cérémonial, énumération de ses qualités

La ferme volonté de faire son éloge publiquement

On utilise le tam-tam vecteur de propagation d'une nouvelle, en allant au marché, lieu par excellence des femmes.

Le gestuel est important si l'on se réfère au code de l'honneur

Les sœurs du mari portent de très beaux boubous et annoncent le nom de la belle sœur.

Les Thèmes : Incarnation des valeurs de partage, de la générosité, cohésion sociale, considération pour autrui.

JIMOL NJENNOOR

(Blâme)

Traduction française

Laissez moi avec ma méchante belle sur, je vais me transformer en sangsue pour sucer son sang. Je vais me transformer en boa et m'enrouler sur elle. Mes intentions à l'égard de ma belle sur sont claires. Mon souhait le plus ardent est qu'elle se noie au fleuve sans être en état de grossesse, ni porter mon neveu sur son dos et ce en l'absence de mon frère afin que je puisse lui envoyer cette lettre qui lui annonce le décès de sa méchante épouse. Dévoreuse de mil et sangsue des épis. Tu n'es point cette belle sur qui n'est ni avare ni austère. Ma méchante belle sur fait la cuisine devant sa porte et mange dans les toilettes. Si une gentille belle sur a droit à un lit moelleux, toi, tu as droit à un lit tapis d'épines.

Comment peux tu être ma belle sur et vouloir m'ignorer ? Eh bien ! Saches que tu auras de mes nouvelles, le jour du procès des belles-soeurs, tu entendras parler de moi. Que ronronne le moteur de cette voiture qui annonce le retour de mon frère et tu auras de mes nouvelles. Ma méchante belle sur sois au moins une fois gaie dans ta vie. Même ivre tu ne peux te départir de la tristesse. Ton visage ressemble à un plat de " mafé " pourri avec des biscuits fermentés.

Oh toi mon frère, je t'avais pourtant mis en garde ! Je t'avais demandé d'épouser une fille de même rang social que moi, une fille de mon ethnie. Evite ce genre de vieille fille. Que ma méchante belle sur soit victime de ses mauvaises œuvres!

Le cérémonial de blâme

La ferme volonté de faire face toute seule à cette méchante belle-sœur

Enumération de la personnalité d'une méchante belle-sœur

La ferme décision de la blâmer publiquement lors de certaines circonstances

Le retour d'un cérémonial, le retour d'un voyage. Pour donner à ce cérémonial tout son impact, les sœurs du mari vont aussi au

marché avec leur tam-tam. Elles se maquillent de manière grossière avec des bouses de vaches, portent des tenues déchirées mettent des cornes sur la tête et des boucles d'oreilles en

Toute la question est de savoir la portée réelle de ce cérémonial

Il nous semble que son impact varie en fonction de la HONTE : on nous a rapporté un fait réel, il s'agit d'une femme qui est décédée à la suite d'un cérémonial intense de blâme

Les thèmes : La mort, la lettre, l'avarice, le refuge du partage, l'éloge de l'endogamie

Jimol Njennoor (Pulaar)

Commentaire

Le cérémonial de blâme comme celui des louanges se déroulent lors des grandes cérémonies (Baptême, Mariage, Intronisation, Tabaski) mais le marché reste l'espace social le plus prisé par les *Yeejkiraabe* (sœurs du mari) pour faire les éloges soit pour blâmer leur belle sœur. Il convient de souligner l'importance du marché en tant que lieu de propagation et d'expression du discours des sœurs du mari. Dans la société *Haalpulaar*, le marché est plus qu'un endroit où l'on vient acheter ou vendre.

Il est le lieu par excellence de rencontre des femmes et un puissant vecteur d'informations et de rumeurs. En allant au marché manifester leur joie ou leur mécontentement, les sœurs du mari sont persuadées de l'impact et des échos qu'auront leur cérémonial. D'ailleurs, la formule en *pulaar* "*Nawde jeere*" est synonyme de divulguer. Le marché est dans les sociétés africaines traditionnelles, le lieu par excellence de toutes les formes d'échanges. Le moment choisi par les sœurs du mari pour se rendre au marché n'est pas innocent. Le moment choisi reste toujours la matinée, et jamais l'après-midi. Ce choix obéit à une logique, celle de faire passer le message en touchant le maximum de femmes venues faire leurs achats.

Si au niveau des circonstances et de la nature des dons, il n'y a pas eu de changement, il n'en est pas de même au niveau de l'organisation du cérémonial de blâme et du contenu des discours calomnieux. Cet aspect du *Yeekiraagal* a connu de profondes mutations.

Si la danse et le vestimentaire accompagnant, le cérémonial de blâme est toujours maintenu, le déguisement est la partie qui a connu une véritable mutation. En effet le maquillage avec les bouses de vache et le boubou en filets de pêche qui laissait apparaître le corps des femmes ont pratiquement disparu. On observe de nos jours une forte censure des paroles et formules grossières.

Parmi les raisons qui sont souvent invoquées, nous avons noté une forte fréquence de cette formule comme réponse "*Dum koko Yeeji*" c'est à dire ce n'est plus conforme au temps. Les mentalités des *Haalpulaar* en de Kaédi ont évolué. Le *Yeekiraagal* ne se manifeste plus sous sa forme grossière. Le style a changé mais la portée et la signification sont restées intactes.

1.2.4. Le *Ganndal*

Le *ganndal* peut se définir comme la connaissance qui se manifeste sous la forme d'un savoir et d'un savoir faire. Il renferme l'ensemble des formules magiques et des procédés opératoires que peut ou bien doit maîtriser un individu selon la caste à laquelle, il appartient. Il est un fait qui joue un rôle un rôle essentiel dans la stratification et la hiérarchisation sociales.

Il est non seulement un marqueur qui permet d'identifier le rang social d'un individu mais aussi ce par quoi un individu revendique une certaine reconnaissance sociale qui passe par la maîtrise de son art. Il agrandit le prestige social d'un individu en lui permettant de se mettre en valeur. Dans une société où toute caste est spécialisée dans un métier bien déterminé, les individus issus de chaque caste se doivent de mettre leurs compétences au service de la collectivité et à ce titre, le *ganndal* joue un rôle essentiel dans la défense du code de l'honneur.

La possession de la connaissance est une qualité très recherchée dans la société *Haalpulaar*. Elle est cet outil qui permet à l'individu de faire face à toutes attentes sociales. La sagesse *Haalpulaar'en* estime en effet que le savoir ne saurait être dissocié de l'éthique. Sa détention est nécessaire pour pouvoir se mouvoir au sein de la société d'où cette célèbre maxime *Haalpulaar* "debbo, jawdi, laamu needi yoodata to ganndal ala" c'est à dire qu'en l'absence de connaissance il ne peut y avoir ni une belle femme, ni une belle fortune ni un beau pouvoir à plus forte raison une belle discipline.

1. La femme ne peut être belle que dans un contexte social sain, c'est à dire un lieu où son honneur est garanti. Le poids de la femme *Haalpulaar* dans l'éducation et la transmission des valeurs culturelles est tel qu'elle jouit d'un grand prestige social. Le respect des valeurs conjugales (entretien de la famille, fidélité, respect de la femme, l'éducation des enfants) constituent aux yeux des *Haalpulaar'en* le seul cadre où peut s'épanouir une femme. "So debbo jogaama, jogogal bonngal mbaadi mum ayiima" affirme Modi Selli M'Bay, griot du *Bosseya*, spécialisé dans la généalogie des *subalbe* et des *sebbe*.
2. Il ne peut y avoir une belle fortune sans la connaissance car s'est elle qui régleme et détermine l'usage de la fortune. Les dépenses ostentatoires comme la gabegie sont fortement condamnées par l'éthique *Haalpulaar* et en ce sens la manière de gérer, de donner prime sur le contenu. Toute bavure à ce niveau est interprétée comme le reflet d'un manque de connaissance, une inclination due à l'ignorance. Il reste que pour s'auréoler d'une nouvelle respectabilité certains nouveaux riches se livrent à des dépenses souvent ridicules. Le *Humambinaagal* est perçu comme un handicap de grande taille au sein de la société *Haalpulaar*.
3. Il ne peut y avoir un exercice équilibré et correct du pouvoir ésotérique. La connaissance apparaît comme ce capital culturel indispensable et les *Haalpulaar'en* ont horreur du bricolage né de l'usurpation d'un métier héréditaire. Quand un pouvoir politique se caractérise par le despotisme, la gabegie et l'arbitraire les *Haalpulaar'en* le définissent comme "lamu sukaabe" entendez par là, le pouvoir des enfants. La référence aux enfants renvoie à l'idée de l'immaturation et d'absence de toute réflexion dans la prise de décision. Le chef doit obligatoirement avoir une maturité intellectuelle et morale nécessaire à l'exercice du pouvoir politique.

4. Il ne peut y avoir une belle discipline sans la connaissance et ici ce concept renvoie aussi bien au savoir-faire qu'à l'intériorisation des valeurs qui déterminent les normes de conduite du groupe social. Il est dit dans la société *Haalpulaar* ce que l'on peut acquérir par la politesse, ce n'est pas en étant impoli qu'on l'obtiendra. Le succès comme la réussite sont largement tributaires de la discipline. Pour appuyer cette thèse un dicton *Haalpulaar* affirme que "*moyyube ngami ndaraaka saka bonbe*" autrement dit les meilleurs ont dansé et malgré tout ils n'ont pas été regardés, à plus forte raison les mauvais danseurs. Traduire *ngamri* par la danse risque d'altérer le sens de ce dicton. En effet la danse renvoie ici aux comportements en vue d'obtenir une faveur ou de parvenir à un but bien déterminé.

A travers ce parcours nous voyons combien connaissance et éthique sont intrinsèquement liées au sein de la culture *Haalpulaar*. Mieux le *ganndal* participe et constitue un moyen de valorisation sociale. La société *Haalpulaar* étant divisée en castes, chaque caste revendique le monopole exclusif d'une connaissance. Il y a une stratification même dans le secteur de la connaissance et d'ailleurs l'équilibre social repose sur la nature complémentaire des différentes formes de *gannde* au sein de la communauté ; nous avons :

- *le ganndo-bindî* (connaissance du livre)
- *le ganndo-maayo* (connaissance du fleuve)
- *le ganndo-jawdi* (connaissance des animaux)
- *le ganndo-ladde* (connaissance de la brousse)
- *le ganndal balawal* (connaissance de l'occulte).

Chacune de ces spécialités est l'apanage d'une caste bien déterminée et à l'intérieur de chaque caste il y a aussi une sous spécialisation. Nous avons en milieu *cuballo* la famille des *moccoobe*, des *awyoobe*, des *yuwoobe*, et des *mutoobe*, ce qui fait que selon la nature du problème et les prestations souhaitées, on sait à qui s'adresser. Prenons en exemple : en cas de noyade c'est le *cuballo* qui sera interpellé car il est le dépositaire de la connaissance du fleuve. Il est l'expert de l'élément liquide au sein de la société *Haalpulaar*. Il est ainsi valorisé au sein de ses concitoyens et trouve une source de fierté à démontrer son savoir-faire. Les *Halpulaar'en* perçoivent très mal que quelqu'un s'approprie un métier ou une fonction qui n'est pas celle de sa caste. L'idéologie du système des castes est encore vivace à ce niveau. Autant l'individu peut et doit maîtriser son savoir faire, autant il est dévalorisé quand il prétend exercer un savoir faire dont ses parents ne sont pas dépositaires.

Il faut tout de même souligner que le *ganndal balawal* n'est pas l'apanage d'une caste bien précise. Le *bileejo* (guérisseur) qui traite les maladies mentales et tout ce qui tourne autour de la sorcellerie peut appartenir à n'importe quelle caste. A chaque caste bien déterminée correspond une figure idéale qui incarne la connaissance à son degré le plus élevé. *Hamme Birom Moodi, Kome* est pratiquement idéalisé dans la catégorie sociale des *subalbe* à cause de sa connaissance, de son savoir-faire et de sa maîtrise de l'élément liquide. Il incarne cet idéal de perfection auquel aspire tout *cuballo*.

Il y a une chanson qui exalte et magnifie ses actes. De nos jours ce chant épique fait partie du patrimoine culturel de toute la communauté *Haalpulaar'en*. Le *mbyenyugana* incarne l'idéal de

courage et de témérité dans la catégorie sociale des *sebbe*, il est celui qui répond à l'appel à chaque fois qu'il entend des coups de feu et enfin nous avons Sammba gelajeegi qui incarne l'idéal *Pulaagu* c'est à dire le code moral des *Fulbe* à savoir la témérité, l'honneur, et la retenue.

Dans ce processus d'idéalisation caste par caste nous avons le fidèle et loyal serviteur de Sammba Gelajeegi son esclave du nom de *dunguru* qui incarne dans la légende de Sammba, l'idéal de la démesure. Cette apologie de la connaissance s'accompagne d'une série de compétitions où l'individu met en exergue son savoir-faire. Le berger Peul sait attacher une vache à un endroit dont il va s'éloigner, sans pour autant avoir besoin d'une corde en prononçant cette formule qui évoque un pieu (*Pejngal*), empêche la vache d'aller et venir; le *cuballo moccowwo* peut soigner une piqûre venimeuse par cette formule appelée *sammude*. Dans tout ces cas de figure, la manipulation d'un vocabulaire complexe fut-il pléthorique, est un des moyens par lesquels s'affirme la compétence d'un *pullo* ou d'un *cuballo*. Les manifestations extérieures du *ganndal* répertoriées au niveau de ces deux tableaux font ressortir certains changements :

Le *ganndal* peut se définir comme la connaissance ; le savoir faire. Elle est donc cette qualité intellectuelle qui permet à un individu d'incarner l'idéal humain par ses vertus morales (hospitalité, honnêteté), de diriger avec harmonie un groupe, une famille (intégrité équité) mais aussi d'être utile à sa collectivité (métier, maîtrise de son art). A ce niveau le critère sexuel n'est pas déterminant. Le dépositaire de la connaissance peut être aussi bien une femme. (On a vu comment Kummba la fille du *Jaaltaabe* a initié son amant Balla Jeeri à la connaissance du monde fluvial), qu'un homme dans un domaine bien particulier comme celui de la connaissance du Fleuve. La *Jeey-maayo* est une femme célèbre et réputée pour sa maîtrise et connaissance du monde fluvial.

C'est à dire que la connaissance elle même qui se transmettait de père en fils est déterminé par le statut social. A chaque fois qu'un problème surgit on fait appel à un individu censé le régler ou le conjurer selon la nature du problème. Il faut aussi souligner la différence, la superposition et la complémentarité entre la connaissance ésotérique et la connaissance livresque (Coran, école). L'irruption de l'islam comme l'introduction de l'école coloniale ont profondément modifié le mode de transmission de la connaissance. Il faut ajouter à cela la raréfaction des ressources halieutiques et agropastorales rendant cette forme de connaissance presque inutile parce que inutilisable. "Nous autres *Futankobé*, ignorons le jeu des spéculations futiles et stériles. Nous sommes profondément ancrés dans le réel" affirme Abou Bocar Sy²⁷.

La maîtrise et l'excellence dans son art sont deux qualités hautement recherchées et très louées. Le *ganndal* apparaît comme un moyen de valorisation sociale, un outil qui permet d'incarner son statut social. En effet c'est avec beaucoup de fierté que le *ganndo, maayo*, le *ganndo bindi*, le *ganndo ladde*, le *ganndo jawdi* déploie et exécute son savoir.

Le *ganndo* met sa compétence au service de son groupe d'où son rayonnement et son prestige social. Dans ce contexte gare à un individu qui ne maîtrise pas les actes les plus élémentaires du métier de sa caste. L'individu est victime d'une dépréciation sociale (hier) sinon d'une moquerie accompagnée d'un effort de compréhension (aujourd'hui) "On ne peut pas aller à deux écoles à la fois" s'exclame Oumar Bâ. Nous avons constaté la difficulté de rencontrer des personnes réellement dépositaires de la connaissance ésotérique. Cette forme de connaissance est devenue le lot de quelques individus et

²⁷ SY (AB) La dimension éthique des contes haalpulaar, mémoire de maîtrise FLSH Université de Nouakchott 1990.

disparaît petit à petit. Le rituel est maîtrisé mais la connaissance théorique qui l'accompagne est peu connue.

Le *ganndo* continue encore de bénéficier d'un grand prestige social malgré "la primauté des valeurs matérielles". Selon Maktar DIACK²⁸.

1.2.5. *Le Dendiraagal*

Le *dendiraagal* peut se définir comme forme de relation de parenté à plaisanterie soit entre deux cousins croisés soit entre deux individus n'appartenant pas à la même caste donc n'ayant pas le même rang social. Cette forme de relation de parenté à plaisanterie se fonde sur le déterminisme patronymique à savoir le nom (*Yettoode*) de la personne. Il aussi est utilisé pour nommer la relation de plaisanteries qui peut subsister entre deux clans ou deux groupes ethniques mais nous ce qui nous intéresse ici la relation de plaisanterie entre les cousins et les individus ayant des patronymes différents. La parenté à plaisanteries Il s'agit dans un premier de temps d'une forme de relation fondée sur le sang et l'autre instituée par le truchement des patronymes

Le *dendiraagal* participe de la cohésion sociale en maintenant entre les cousins des rapports de solidarité " La condition d'existence du *dendiraagal kosam* étant fraternité entre la mère de l'un et le père de l'autre *dendiraabe*, il semble que cette double présence maternelle et avunculaire incline sinon à la solidarité, tout au moins à l'absence d'hostilité entre les tenants de cette forme de parenté "selon Yaya Wane

Il reste que la fonction essentielle du *dendiraagal* basés sur les liens de parenté et sur les patronymes est de cimenter la société *Haalpulaar* en cassant le trop sérieux requis entre les cousins et en réduisant la distance sociale entre les différents membres de la communauté. Si le trop sérieux empêche certains acteurs sociaux d'exprimer leurs sentiments en un mot d'être naturel, les attitudes normalisées entre les cousins en fonction des lieux des circonstances et lors des cérémonies sont sources d'étouffement. Le *Dendiraagal* est ce par quoi le défoulement se réalise au sein de la société *Haalpulaar*.

Le *dendiraagal* instaure donc un lieu de liberté où la parole est libre en détendant les rapports individuels. Il ne faut pas perdre de vue que le *pasiraagal* instaure un code de conduite très strict entre deux individus ayant le même rang social ainsi qu'entre deux individus n'ayant pas le même rang social. Il atténue la rigidité des relations codifiées par le système des castes et facilite une proximité sociale entre deux individus que tout éloigne. Cette passerelle ainsi ouverte entre tous les membres du groupe ethnique leur permet de se connecter en faisant disparaître momentanément la retenue et le paraître.

Le *dendiraagal* est un lien social qui dont le mode d'expression est multiple. Il se manifeste suite à un manquement sous la forme de plaisanterie de moqueries et parfois par l'usage de formules grossières qui font rire. " Oublier ses chaussures ou sa coiffure après le repas, ou les confondre simplement avec celles d'autrui, conserver une denrée alimentaire dans un pan de son vêtement, voilà autant de signes caractéristiques de la gourmandise de leur auteur. La négligence est également réprochée, qui peut par exemple se manifester dans le port d'un vêtement à l'envers. Sans compte

²⁸ Maktar DIACK Les intellectuels et le quotidien Sud quotidien numéro 125 Dakar 2003.

maints autres défauts telles que la paresse et la peur, pour ne s'en tenir qu'à ceux-là » affirme Yaya Wane.

On peut recourir à la violence verbale et aux formules satiriques et grossières pour rallier les travers et les manquements d'un individu mais il y a des limites à ne pas dépasser. Toute révélation susceptible de porter atteinte à l'honneur d'un individu comme tout délit que la morale réproouve sont exclus du champ de la parenté à plaisanterie.

On ne saurait cependant comprendre la genèse de la théorie de la contre argumentation culturelle comme stratégie de promotion des droits de la femme sans identifier les différentes formes de Pratiques Traditionnelles Néfastes observées au sein de la communauté *Haalpulaar'en* de Kaédi.

1.3 Les pratiques traditionnelles néfastes observées de la communauté *Haalpulaar'en* de Kaédi

Est forcé un *mariage* où au moins l'une des parties ne consent pas au mariage et où la contrainte est employée. En Europe, ce phénomène peut prendre différents aspects : soit la jeune fille, résidente en Europe, est attirée à l'étranger sous un prétexte fallacieux, soit, venant de l'étranger, elle est “ importée ”, voire achetée par un occidental ou un immigré naturalisé. Il se peut encore que les futurs époux résident déjà sur le territoire au moment du mariage.

La pratique du *lévirat* (le fait pour un homme de reprendre la femme de son défunt frère) et du *sororat* (le fait pour une femme de reprendre la place de sa défunte sœur) est destinée à renforcer la cohésion sociale du groupe ethnique et celle de la famille tout en permettant la protection et l'éducation des enfants.

Le *lévirat* est un type particulier de mariage où une veuve épouse le frère du défunt, afin de continuer la famille de ce dernier. Les enfants issus de ce remariage ont le même statut que les enfants du premier mari. Cette pratique, souvent forcée et combinée avec la polygamie, est notamment encore pratiquée dans certains pays africains. Le *sororat* est la pratique du remariage d'un veuf avec la sœur de son épouse

On appelle *mariage précoce*, tout mariage au sein duquel l'un des partenaires est âgé de moins de 18 ans. Le désir de maintenir des stratégies matrimoniales dont la finalité est de préserver la cohésion sociale du groupe ethnique et d'enrayer le spectre des grossesses hors du mariage ont donné naissance au *mariage précoce*.

Le désir de sauvegarder la pureté généalogique du sang et de garantir l'honneur du groupe familial ont enfanté des pratiques visant à contrôler et à surveiller la sexualité des femmes. En effet, dans une culture où la virginité est une valeur et où toute grossesse avant le mariage entraîne un déshonneur, *l'excision* apparaît comme une solution. *Les mutilations génitales féminines* couvrent un large éventail d'opérations rituelles et non médicales, effectuées sur les organes génitaux des femmes, qui englobent toutes leur ablation partielle ou totale ou des incisions à l'intérieur du vagin.

Elles recouvrent toutes les interventions incluant l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme. La forme la plus courante est l'excision du clitoris et des petites lèvres et la forme la plus extrême est l'infibulation On parle de mutilation génitale féminine (MGF) car les raisons qui poussent à faire cette opération ne sont pas d'ordre médical mais purement socioculturel. L'excision (MGF) apparaît aujourd'hui comme celle qui pose le plus de défis.

Le gavage est une pratique traditionnelle observée en milieu maure et elle consiste à engraisser les jeunes filles en leur donnant une très grande quantité de nourriture. Le dicton maure stipule : "La femme n'occupe de l'attention que ce qu'elle occupe de l'espace". Les fillettes sont engraisées pour acquérir un indice de richesse flatteuse pour les parents. Il est aussi considéré comme un facteur de séduction, un jeu pour se préparer au mariage. L'épouse obèse témoigne de la richesse du mari (valeur partagée par la majorité des ethnies de la région). C'est probablement là une question de vanité plus que d'esthétique.

2. LA CONTRE ARGUMENTATION CULTURELLE COMME STRATÉGIE DE PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES SOCIÉTÉS AFRICAINES TRADITIONNELLES

2.1 Avant propos

Dans certains pays, on considère que les coutumes et traditions doivent être respectées en tant que manifestations authentiques d'une culture nationale ou communautaire et n'ont pas à être examinées dans la perspective des droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Conférence mondiale sur les droits de l'homme a adopté la déclaration et programme d'action de Vienne qui stipule à l'article 5 que " tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés. ... S'il convient de ne pas perdre de vue l'importance des particularismes nationaux et régionaux et la diversité historique, culturelle et religieuse, il est du devoir des Etats, quel que soit le système politique, économique et culturel, de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales. En décembre 1993, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui engage les Etats à " *ne pas invoquer de considérations de coutume, de tradition ou de religion pour se soustraire à l'obligation de l'éliminer*

2.2 Introduction

Les cultures humaines se rencontrent et s'interpénètrent. Il en résulte des emprunts, des échanges et des expériences qui invitent au dépassement et aux abandons. Ce renoncement qui est source de rupture peut générer des conflits de la personnalité voire même un sentiment de vide culturel source de malaise existentiel. Il convient cependant de souligner que toutes les cultures sont égales en terme de dignité pour replacer cette dynamique dans son véritable contexte.

L'invitation à l'abandon de la pratique des mutilations génitales féminines doit être présentée comme le renoncement à une forme de stupidité comme on la retrouve dans toutes les cultures humaines. Elle ne doit pas être perçue comme un procès des cultures, ni comme l'expression une volonté hégémonique Occidentale qui se manifeste à travers la mondialisation.

Cette invite est un appel aux principes qui mènent vers les normes universelles des droits de l'homme. Un marqueur culturel ne saurait participer à l'affirmation et à la préservation de l'identité s'il n'est pas conforme au respect des droits de l'homme. " Il va falloir de toutes les façons, un jour ou l'autre faire l'inventaire de nos valeurs et de nos pratiques traditionnelles " affirme Victor Topanou

Les stratégies culturelles de lutte contre les mutilations génitales féminines **MGF** consistent à se servir des dictons, des proverbes et des sentences sous formes de contre arguments culturels pour sensibiliser les populations sur les méfaits de telles pratiques. Ils peuvent être véhiculés sous la forme de Cours, des Exposés, des Travaux de groupe, de Causeries et des Animations de quartiers avec l'appui des artistes des Oulémas, des Chefs traditionnels et Coutumier

Cette démarche pédagogique instaure une situation de réflexion, qui met à l'épreuve les valeurs, les normes et les attitudes, des participants lycéennes, femmes, acteurs de la société civile) face à la pratique des Mutilations Génitales Féminines. Elle permet d'amener les participants à remettre en question des croyances et des convictions considérées comme certaines car longuement véhiculées par l'éducation et le conditionnement culturel. Les contre arguments culturels sont susceptibles de remettre en cause l'adhésion passive des populations face aux MGF et de les amener à prendre conscience que l'un des piliers essentiels (on le retrouve comme justificatif au sein de toutes les composantes nationales) de cette pratique en Mauritanie qu'est l'argument religieux n'en est pas un de si solide. L'idéal serait que les Ulémas acceptent de traiter de la question lors des sermons de la prière du vendredi ou bien lors des causeries dans les quartiers.

Les stratégies de lutte contre les pratiques traditionnelles et plus particulièrement la pratique des MGF doit reposer sur des données sociologiques et culturelles. La connaissance des valeurs socioculturelles des groupes cibles est une nécessité car la dimension des Représentations Culturelles joue à ce niveau un rôle essentiel. Il est impossible de changer de manière brutale des pratiques séculaires qui sont profondément ancrées dans les mentalités.

Un système social vieux de milliers d'années qui ne peut être dénué de traditions et d'habitudes profondément enracinées ne peut être ébranlé d'un seul coup. Ainsi donc toute lutte contre les pratiques qui se veut réaliste doit se baser sur les ressources culturelles

C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour l'élaboration des Contre Arguments Culturels pour faire connaître les dangers, les fausses idées et enfin pour amorcer une dynamique de changement des conduites sociales. C'est un combat de longue haleine et les exigences d'alignement aux normes juridiques internationales et de résultat immédiat peut tout fausser. La lutte contre les MGF suppose la conjugaison des efforts des individus venant de divers horizons ainsi que la mobilisation des populations et des différentes autorités.

Ainsi la connaissance des justifications culturelles et la prédominance du religieux dans cette pratique peuvent aider à mieux sensibiliser les populations. Faire appel aux exemples tirés de la réalité et du vécu quotidien des populations constitue le pilier de notre approche pédagogique qui se veut active et opérationnelle.

Cependant cette approche suppose aussi un effort de compréhension des pratiques traditionnelles néfastes d'où cette pertinente mise en garde de Patrice Méyer-Bisch: " Il ne suffit pas d'être militant, il faut d'abord être capable de respecter et comprendre ce que les traditions culturelles portent comme forces, comme ressources d'identité. Dans le cas des mutilations génitales féminines (MGF), c'est toute la question anthropologique de la relation homme / femme qui est en jeu. L'interdit de ce traitement inhumain, cruel et dégradant fait partie des " interdits fondateurs " sans le respect desquels la dignité humaine n'est pas possible. Mais ce n'est pas un but suffisant, c'est un seuil de compréhension du respect mutuel, des relations de genre et du tissu social. "

2.2.1 La pratique des MGF en Mauritanie

Les chiffres

Enquête Démographique et de Santé EDS

(résultats préliminaires août 2001)

- Près de 3/4 des femmes mauritaniennes de 15-49 ans sont excisées

- Variation selon le groupe ethnique : 92% des femmes Soninké,
- 72% des femmes *Haalpulaar*, 71% des femmes mauresques, 28% des femmes wolof
- 93% des femmes interrogées ont déclaré connaître l'excision

Etude de l'ONG AMLPN – 1999

- Sur 21 Moughaatas enquêtées : dans 11 moughaatas 100 % des filles seraient excisées (Trarza, Brakna, Gorgol, Nouakchott, Assaba, Guidimakha et les 2 Hodhs)

Enquête sur la santé de la femme dans la wilaya du Brakna - UNICEF/FNUAP (1994)

- Pratique de l'excision : 92.3 %

PAPCHILD –MSAS/FNUAP/UNICEF (1990)

- 84 % chez les femmes rurales,
- 75 % chez les femmes urbaines

2.2.2 Le début de la Recherche

Notre réflexion et l'intérêt que nous portons à la question des mutilations génitales féminines sont partis de deux datant de 1997. Le 01 juillet je venais d'être père d'une fillette et à la veille j'avais regardé un film retraçant le décès d'une petite fille égyptienne suite à une mutilation génitale. Il reste que si nous avons appliqué pour la première fois la contre argumentation culturelle à la mutilation génitale féminine c'est parce qu'elle est une pratique transversale en Mauritanie. Elle est observée au sein de toutes les composantes nationales. Mieux la mutilation génitale féminine en tant qu violation de la dignité de la femme est à l'origine de certaines dérives des pratiques traditionnelles sont inacceptables moralement.

La mutilation génitale féminine en tant que rite de passage se faisait entre 10 et 12 ans. De nos jours elle se fait entre 0 et 3mois pour masquer le caractère choquant et traumatisant de l'opération pour la jeune fille. Il n y a aucun doute que la crise économique et la mondialisation ont entraîné une dérégulation sociale source de malaise. Face à cette situation, la tradition est de plus en plus utilisée comme un refuge. Cependant, il y a lieu de souligner qu'aucune pratique qui viole la dignité de l'homme ne saurait être acceptée comme concourant à la construction d'une identité

“ La dignité humaine ne peut pas être une notion universelle à contenu positif : elle se découvre peu à peu par définition de l'inhumain. Chaque droit humain détermine un seuil un “ inter-dit ” fondateur, le “ dit ” de la loi qui fiabilise l'intersubjectif. C'est l'interdit qui lie, car sa négation définit un espace commun de liberté : l'interdit de mentir, c'est la permission de penser par le dialogue, et d'agir en interaction. L'interdit de mutiler une fille, c'est une libération pour penser autrement les relations de genre. Ce n'est pas une obligation d'être égalitariste.

Le seuil d'exigence qui s'élève pour interdire l'inhumain élargit le champ de la compréhension.

2.2.3 Les difficultés rencontrées

La première difficulté renvoie à l'usage des concepts pour nommer la mutilation génitale féminine. Les termes utilisés n'ont rien avoir avec la pratique des mutilations génitales féminines et il faut donc une réelle prise de conscience des concepts véhiculés pour attirer l'attention sur le voile du silence qui entoure cette pratique. En effet le terme *Haddaade* qui désigne l'excision signifie littéralement " nouer un pagne ".

La mutilation génitale féminine est aussi considérée comme " une affaire de femme " et dès le début de mes recherches, il y a eu une très grande incompréhension de mon entourage. Agacée par mon intérêt pour cette question ma maman me fit cette remarque " *Un homme de ton rang social ne doit pas s'intéresser au dessous des femmes* ".

Cette affirmation devient intelligible quand on la replace dans le contexte de la société *Haalpulaar* où ce sont les forgerons qui sont dépositaires de la culture érotique. La mutilation génitale féminine est comme tout sujet ayant trait à la gestion de la sexualité féminine au sein de la société *Haalpulaar* un sujet tabou Pour vaincre cette hostilité et casser les résistances socioculturelles nous avons eu à user de notre connaissance de la langue et des tournures dialectales pour véhiculer et traduire des informations liées à la sexualité. Et enfin, il convient de souligner que combattre les pratiques traditionnelles c'est avoir de démasquer les tabous de la mémoire collective de la société *Haalpulaar*.

2.2.4. Les questions de départ

La mise en route de cette réflexion est articulée autour d'un ensemble de questions.

- Comment faire pour dévaloriser la pratique des mutilations génitales féminines dans l'imaginaire mauritanien ?
- La forte demande en fille vierge sur le marché matrimonial n'est elle pas l'une des principales raisons du non engagement des hommes pour l'éradication de cette pratique ?
- Comment ce fait il que malgré les différentes actions menées par les pouvoirs publics, les ongs et la société civile cette pratique n'ait pas reculer en Mauritanie ?
- La pratique de la des mutilation génitale féminine peut elle se concevoir en dehors d'un cadre sociale imprégner du mythe de la pureté généalogique du sang ?
- La pratique de la des mutilation génitale féminine constitue elle un puissant bouclier contre les actes jugés les plus honteux ?
- Comment mettre en chantier un mode de communication qui ne choque pas les populations autrement dit comment se servir de la culture pour lutter des pratiques culturelles profondément ancrées dans les mentalités ?
- Comment faire une jonction entre nos pratiques traditionnelles et les normes internationales relatives à la protection des droits de la personne humaine ?
- Comment lutter contre les violences faites aux femmes en Mauritanie ?

- Comment s'affranchir des particularismes culturels concourant à l'identité d'un groupe ethnique pour s'insérer dans des normes universelles ?
- N'y a-t-il pas un décalage entre la réalité et la manière dont les pratiques traditionnelles néfastes sont perçues dans l'imaginaire populaire des populations ?
- Est-il possible pour une fille vierge, dans une société dominée par l'ignorance sexuelle, l'occultation de la nature des relations sexuelles, les affabulations et autres balivernes d'imaginer la réalité des effets futurs qui résultent de l'ablation de cette partie de du corps ou de son ablation ?
- L'impossibilité d'imaginer ces effets ne rend-elle pas caduque qu'un consentement de la fille ?

Pour répondre à cette série de questions nous avançons les hypothèses suivantes :

2.3 Les hypothèses

Plus la femme est considérée comme le garant de l'honneur du groupe familial, plus la pratique de l'excision est fortement observée.

Autrement dit que la quête de la modestie sexuelle des femmes est l'une des causes essentielles des MGF en Mauritanie, au détriment de la dignité et de la santé des femmes mauritaniennes.

Un tel constat fait apparaître un curieux paradoxe, une attribution positive accompagnée d'une sanction négative. En effet, la femme est perçue comme un être important et valeureux. Ce statut privilégié devrait en toute logique interdire toute pratique néfaste sur les femmes.

Il faut noter que l'égoïsme des hommes, leur désir de possession et le poids des traditions est si forts qu'ils évacuent toute de logique.

En dehors de la surveillance sociale, de la discipline culturelle du corps la des mutilation génitale féminine est perçue comme un puissant bouclier contre le désir sexuel des femmes elle est censé prévenir la perte de la virginité et les grossesses en dehors des liens du mariage qui sont considérées des actes extrêmement honteux.

2.4 La méthodologie

La méthodologie suivie pour comprendre la pratique des mutilations génitales féminines au sein de la communauté *Haalpulaar'en* de Kaédi et élaborer les contre arguments culturels est la suivante :

Nous avons dans un premier temps rencontré les mères des fillettes, les exciseuses traditionnelles, les théologiens, les pères de famille et enfin des adolescentes pour recueillir les arguments culturels c'est à dire l'ensemble des procédés de justification et de légitimation de la pratique des mutilations génitales féminines Il convient cependant de souligner que lors de notre rencontre avec les adolescentes, nous avons surtout cherché à obtenir des informations sur leurs perceptions de la pratique des mutilations génitales féminines Ce recueil s'est accompagné de la recherche du degré de connaissance des dites personnes ressources des dangers liées à cette pratique.

Dans un deuxième temps nous avons rencontré les exciseuses traditionnelles pour obtenir des informations sur leur rang social, leur âge, les connaissances (entendez par là le formules magiques et les chansons qui accompagnent cette pratique), les techniques médicales, les modalités pratiques de l'excision, les instruments utilisés, le mode transmission de la connaissance, le lieu, l'âge des fillettes excisées, les femmes qui amènent les fillettes et la nature des dons liés à ces prestations.

Et enfin dans un troisième temps nous avons rencontré le personnel médical qui se livre à cette pratique, ainsi que les mères de famille déjà conscientes des dangers de la pratique des mutilations génitales féminines et qui ne déclarent pour autant contre la pratique. Notre intention étant de connaître les véritables raisons de cette hésitation, disons de cette peur. Cette approche nous a permis de collecter des chansons, des mythes, des proverbes et des sentences ayant pour fonction de justifier culturellement et de légitimer la pratique des mutilations génitales féminines sans oublier l'argument religieux.

C'est muni de ces arguments culturels que nous avons procédé à l'élaboration des contre arguments culturels. Durant cette phase, il s'agit de vérifier la pertinence et l'opérationnalité des arguments culturels en les confrontant à la réalité et au vécu quotidien des populations. Après avoir émis quelques contre arguments culturels, nous sommes allés sur le terrain rencontrer les femmes et pour recueillir et partager leurs expériences. On s'est rendu compte que non seulement la pratique des mutilations génitales féminines n'est pas ce puissant bouclier qui permet de domestiquer la sexualité pour prévenir les actes jugés honteux mais qu'elle était très dangereuse.

Alors quelle attitude face à cet argument culturel qui dit "*Debbo haalpulaar mo haddaaki wona haalpulaar*" c'est-à-dire qu'une femme *haalpulaar* non excisée n'est pas une femme *Haalpulaar*. Il fallait donc leur expliquer que la quête de l'identité ne saurait se faire par des moyens qui violent la dignité de la femme et qu'aucune culture ne peut se prévaloir d'une spécificité allant dans ce sens. Cependant il faut noter que lors de cette première étape de nos travaux, nous n'avions pas cherché à recueillir l'expérience des adolescentes relatives aux des mutilations génitales féminines ni à faire les partager celle des mères de famille.

Cette méthodologie a été approfondie suite notre rencontre avec le Professeur Patrice Meyer-Bisch dont les définitions de la culture et des droits culturels nous ont amené à mettre en chantier la philosophie des contre arguments culturels. En effet ses analyses m'ont poussé à revoir la nature de ma collaboration avec les jeunes filles de Kaédi. Nous sommes retournés sur le terrain et nous avons décidé de les impliquer et de les responsabiliser et de cette initiative sont nées ces contre arguments culturels poignants et pertinents sur la pratique des mutilations génitales féminines. Cependant l'énoncé qui m'a le plus impressionné est celui qui a été fait par Kadia MBAYE à savoir « *Haddinnde suka debbo battudo hakkille way kono yebaade dum ni* » à savoir que "le fait d'exciser une fille déjà consciente ressemble à un viol".

2.6. La philosophie de la contre argumentation culturelle appliquée aux droits de l'homme en général

Identifier les mécanismes de protection des droits de l'homme dans la société *Haalpulaar* en interrogeant le patrimoine culturel. Cette étape est destinée au recueil et à la collecte des proverbes, des dictons, des sentences et des assertions ayant trait aux droits de l'homme.

Recenser les différents arguments culturels justifiant certaines pratiques ou violences contre les enfants et les femmes et qui peuvent être considérées comme des violations des droits de la personne humaine.

Observer les pratiques considérées comme des violations des droits humains et recueillir les témoignages auprès des victimes et les amener à oser témoigner en public sur les préjudices subis

Exalter le sens de la dignité de l'honneur et de la considération due à toute personne en se basant sur les valeurs structurantes de la personnalité africaine.

Élaborer des Contre Arguments Culturels qui condamnent, dénoncent et en même temps qui revalorisent toutes les procédures de protections de droit de la personne humaine. Cela suppose de prendre le soin de voir comment le sujet traité est perçu dans l'imaginaire populaire des populations. Ce principe de précaution est du au fait que chaque culture a des canons précis pour véhiculer et traiter les informations.

Tester les différents contre arguments culturels auprès des groupes cibles Ce test permettra de savoir le degré de réceptivité et d'adhésion des populations par rapport aux contre argumentations élaborés. Mieux ce test permet de savoir le seuil de tolérance des énoncés et du contenu par les populations.

2.7. La définition des contre arguments culturels

La contre argumentation culturelle est une stratégie culturelle destinée à combattre et à dévaloriser certaines pratiques traditionnelles néfastes. Les contre arguments culturels forment un procédé qui consistent à s'appuyer sur la culture pour dévaloriser certaines pratiques traditionnelles qui sont dangereuses sur le plan médical, non conformes au respect des Droits de l'homme et qui ne sont pas une obligation religieuse afin de changer les attitudes, les comportements et les conduites sociales des populations. Pour ce faire il faut s'attaquer à la sphère de légitimation des dites pratiques dans l'imaginaire populaire Mauritanie.

2.7.1. Le pourquoi de contre la argumentation culturelle

Le choix de l'application de la contre argumentation culturelle sur la pratique des mutilations génitales féminines est liée au fait que c'est la pratique traditionnelle néfaste la plus répandue. Elle est observée presque par toutes les composantes nationales lusitaniennes. (Voir les chiffres des mutilations génitales féminines)

Cette stratégie culturelle est due au fait que toutes les autres formes d'approche (sanitaire, juridique et économique) qui se manifestent sous la forme de sensibilisation sur les méfaits des MGF, sur la pénalisation des MGF et sur la reconversion des exciseuses traditionnelles n'ont pas donné les résultats escomptés en Mauritanie.

Certes les vertus de la pénalisation sont réelles. Elle aide à débarrasser les gens des mystifications et des balivernes qui dominent leur esprit, le remplit d'illusions et les incitent à pratiquer ce qui est contraire à leur intérêt.

Mieux, elle essaie de leur faire prendre conscience qu'en criminalisant ce genre d'actes, elle traduit et préserve leurs intérêts en leur expliquant les effets négatifs de cet acte. Malgré ces vertus elle n'aura aucun impact si les populations n'y adhèrent pas.

Alors nous nous sommes dits pourquoi ne pas tenter avec la contre argumentation et essayer de voir dans quelle mesure la combiner avec les autres formes de stratégies.

2.7.2. La fonction des contre arguments culturels

La fonction des contre arguments culturels est de délégitimer les pratiques traditionnelles néfastes que sont les mutilations génitales féminines, le lévirat et le sororat, les mariages précoces, le gavage et les tabous alimentaires.

Mieux elle vise à long terme à dévaloriser les pratiques traditionnelles dans l'imaginaire populaire des mauritaniens. C'est la raison pour laquelle tous les modes de véhicule de l'information dans les sociétés traditionnelles seront identifiés et mis à contribution.

La contre argumentation culturelle est une invitation à l'introspection et à au changement des comportements et des conduites sociales. Il s'agit d'intégrer dans le système des représentations culturelles africaines, le goût de l'introspection et de l'argumentaire rationnel.

Il convient de souligner que l'investigation rationnelle est la mère de l'esprit critique qui est à la base des progrès tant au niveau scientifique, technique, sanitaire que dans la gestion des affaires de la cité et de l'amélioration des indicateurs de qualité l'espace socio politique en Occident. La démocratie ne repose-t-elle pas sur cette confiance que tout individu doué de raison est apte à choisir et à se comporter selon les lois dont la finalité est de réguler la vie en société garantissant l'ordre et la paix ? Que l'on ne vienne donc pas nous rétorquer que la contre argumentation culturelle met surtout en avant la raison et la puissance de la logique Que serait un individu sans la raison, en un mot sans cette faculté d'analyse et de discernement ?

Il est curieux de constater que dès que la théorie de la contre argumentation culturelle est abordée, la question de la spécificité ressurgit. Il est donc temps que les Africains mettent fin à la conspiration du silence qui entoure les pratiques traditionnelles et se dépouillent des ces dites pratiques et croyances qui sont dangereuses sur le plan sanitaire et qui constituent de graves violations des droits de la personne humaine.

La contre argumentation culturelle reste ouvert à tous les apports ayant pour objectifs de combattre les pratiques traditionnelles néfastes. Ainsi certains contre arguments culturels ont un aspect sanitaire : "*Haddinnde debbo ina cadeele jibinirgol*" c'est-à-dire que la pratique de l'excision peut entraîner des complications au moment de l'accouchement.

Un aspect juridique : "*Laamu ina hadi kaddinngol sukaabe*" à savoir que L'Etat interdit la pratique de l'excision.

- psychologique : "*Nyande rewbe ndawi annu koy so taw ka kaddido ada yakki*"
Saches que le jour où les femmes se mettent en valeur, si tu es excisée tu y vas avec un handicap.

- émotionnel : "*Haddina dawwa ndewaagu lembel mo haddaaki daftudum*". Une femme *Haalpulaar* excisée voit sa co épouse wolof devenir la préférée de leur époux
- Et enfin, éthique : *Haddinnde debbo battudo hakkille way kono yebaade dum ni* ». Le fait d'exciser une fille déjà consciente ressemble à un viol.

Et enfin la contre argumente culturelle fait appel à l'histoire. Nous avons cherché dans notre patrimoine culturel des figures légendaires qui ont incarné des valeurs positives telles que la droiture, l'honnêteté, le sens de la dignité et le refus de la compromission en toutes circonstances. Il s'agit de Hamme Birom Mody KOME et de Seegu Bali qui sont encore considérées de nos jours comme des héros dont l'évocation des faits qui exercent une forte fascination dans l'imaginaire populaire des *Haalpulaar* en de la Vallée du fleuve Sénégal.

La réhabilitation des figures légendaires permet de contre balancer les fausses valeurs véhiculées par la culture pour légitimer la corruption et le détournement des deniers publics. Par cette réhabilitation la contre argumentation culturelle permettra d'impulser de nouvelles conduites, de valoriser certaines comportements et de criminaliser l'éthique *ceddo* fondée sur la violence et l'accaparement.

2.7.3. Le support et les canons de la communication

Dans un société orale comme celle de la communauté *Haalpulaar'en* de Kaédi, la mémoire collective joue un rôle capital. Les faits et gestes des individus sont rapportés par des chansons. Le poids des mots exerce une réelle emprise sur le vécu quotidien des populations et le désir de défendre son prestige social reste très fort.

Le mot installe l'individu dans sa dignité culturelle. Il est ce par quoi, on lui signifie qu'il est le bienvenu, qu'on a de la considération pour lui et qu'il est un "*Tagoore*" c'est à dire une créature qui mérite du respect. Ce climat d'échanges des mots fait qu'il devient un sujet apte à recevoir, à donner et à partager.

L'appropriation des droits humains passe nécessairement par les canons des ressources culturelles que sont la langue et les proverbes. C'est le lieu de connexions et de partage des expériences et des acquis entre les humains. C'est dans ce contexte que Amadou BA affirme que : " La langue et la culture ont de tout temps constitué les principaux attributs par lesquels les peuples déterminent leur identité et se valorisent face aux autres. C'est aussi les attributs pour lesquels l'autre est admiré, l'autre est méprisé, l'autre est accepté, l'autre est refusé. La langue est l'âme d'un peuple. L'âme, ce n'est pas seulement ce qui donne la fierté d'être et d'exister, c'est ce qui permet d'exister, c'est ce qui fait vivre. C'est pourquoi l'âme exige de tout temps respect et considération. Sans âme l'humain ne vit point, n'existe point. Ainsi, les conflits entre la culture et les droits deviennent des conflits pour l'existence pour la vie".

Et concernant les souligne que : " Les Proverbes sont un moyen typique de transmission de la tradition et du savoir traditionnel. Ils sont peut-être un des derniers moyens de transmission de ce savoir qui continue à jouer un rôle important dans les contextes quotidiens, traditionnels et modernes". Il ressort de ces multiples assertions que dans toutes les sociétés humaines, les considérations ayant trait aux droits de l'homme et au respect de la dignité humaine sont présentes même si elles ne sont pas codifiées.

2.8. Raisons sociales de la mutilation génitale féminine dans les proverbes

2.8.1. Les arguments pour les mutilations génitales féminines en Pulaar

- *Haddaade ina hada koyere:* L'excision empêche le déshonneur
- *Haddade ina hada debbo fergitade.:* L'excision garantit la préservation de la virginité
- *Sa nani yo male o haadi:* Si vous entendez cette, on a à faire à une vierge
- *Haddaade ina tonnga fittaandu:* L'excision éduque et atténue le plaisir charnel
- *So debbo haddaaki resata dum ko nalanke:* Une femme non excisée sera mariée par un troubadour
- *Debbo ko pingal asko:* La femme est le pilier de la généalogie
- *Yo gundo res gundo:* Que le varan se marie au varan
- *Kummba haddi camaaba jibina:* Kumba porta le pagne et enfanta d'un héros
- *So debbo haddaaki julata:* Une femme non excisée ne peut pas prier
- *So debbo haddaaki wawa weltinde fittaandu jom galle mum:* Une femme non excisée n'est pas attrayante sexuellement pour un homme

2.8.2. Les contre arguments

- *Haddaade hadata koyere:* L'excision n'empêche pas le déshonneur
- *Komidimo komidimo ko so heege acci:* Je suis digne, je suis digne pourvu qu'il n'y ait pas la famine
- *Haddaade hadata debbo fergitaade:* L'excision ne permet pas de préserver la virginité
- *Haddaade tonngata fittaandu:* L'excision n'est pas un bouclier contre le désir charnel
- *Haddaade hadata debbo rewde mbeleme aduna:* L'excision n'empêche pas une femme de se laisser aller.
- *Yimbe ko yibbe:* Les êtres humains sont des fruits
- *Yimbe ko tekke:* Les êtres humains sont des morceaux de tissu
- *Biddo jibinte artata:* Chaque enfant suit son destin
- *Mbeewa ina diwa biyum, ana sora:* La personnalité n'est pas un fait héréditaire
- *Haalpulaar'en ina ndesondira e rewbe diolfube:* Les *Haalpulaar'* en se marient avec les femmes wolofs

- *Rewbe arabebe jibinama makka ina njula, ina kajoya, kono kaddaaki*: Les mecquoises prient et font le pèlerinage pourtant elles ne sont pas excisées
- « *Haddinnde debbo battudo hakkille way kono yeebaade dum ni* »: Le fait d'exciser une fille déjà consciente ressemble à un viol
- « *Yeebaade debbo ko hersinnde dum* »: Le viol porte atteinte à l'honneur et la dignité de la fille
- « *Yeebuya ko uure nde sellata* »: Le viol est une blessure qui ne cicatrise jamais

2.9. Les droits culturels et la contre argumentation culturelle

Préambule

“ Le respect des cultures n’implique pas l’idée d’une égalité des cultures. Toute culture n’est pas respectable du seul fait de son existence, car il peut y avoir en elle diverses pratiques contraires aux droits de l’homme (torture, discrimination raciale, discrimination à l’égard des personnes âgées, etc.) Ce qui est à respecter est l’égale dignité des cultures, selon qu’elles contiennent des références qui sont nécessaires au respect de la dignité humaine des personnes qui s’y reconnaissent ou pourront s’y reconnaître. Chaque culture constitue un patrimoine dont la dignité provient des expressions de la dignité humaine qu’elle contient et fait vivre ”.

Les droits culturels Projet de déclaration (Meyer-Bisch (dir.), Les droits culturels. Projet de déclaration, Ed. UNESCO, Ed. Universitaires Fribourg Suisse, 1998)

Introduction

La préservation de l'identité de l'humain est le pilier des droits culturels. Elle est très fortement affirmée dans le Projet de déclaration des droits culturels “ L’identité culturelle appartient propre au sujet, son non respect est une violation de l’intégrité de la personne humaine et rend impossible l’exercice effectif d’autres droits de l’homme ” (page 23)

Tous les droits humains ont donc pour fondement cette noble préoccupation et convergent toutes vers cet objectif. La frontière entre l'humain et l'animal est belle et bien son identité qui lui confère un statut de dignité et de respectabilité.

On ne saurait cependant parler d'une identité sans se référer à une culture qui est ainsi définie dans le Projet de déclaration des droits culturels. Le terme de “ *culture* ” recouvre les valeurs, les croyances, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime les significations qu’il donne à son existence et à son développement.

Par contre l’expression “ *identité culturelle* ” est comprise comme l’ensemble des références culturelles par lequel une personne ou un groupe se définit, se manifeste et souhaite être reconnu : l’identité culturelle implique les libertés inhérentes à la dignité de la personne et intègre dans un processus permanent de la diversité culturelle.

Il reste que la dispersion des droits culturels porte un préjudice à sa connaissance et à sa vulgarisation auprès du grand public. Certes certains articles de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme y

font mention mais vue l'importance des droits culturels dans la développement et la recherche de la paix, il est impératif d'évoluer vers un texte qui confère aux droits culturels une autonomie afin de mieux faire ressortir sa spécificité et son importance.

L'observatoire souligne l'important lien entre la promotion des droits culturels et le respect de la diversité. Le respect de la diversité culturelle est une exigence morale éthique, religieuse rationnelle et politique. Ce respect permet la cohabitation et l'expression pacifique de la pluralité voie qui mène à la paix et à l'harmonie sociale. En effet ce respect permet à tout un chacun de vivre et d'affirmer sa culture sans porter atteinte ni offusquer celle des autres.

Patrice Meyer-Bisch dégage dans ce passage les enjeux du respect de la diversité dont le non respect est un facteur d'appauvrissement culturel et même source de tensions sociales et politiques. " La notion de diversité culturelles est apparue d'abord comme extrêmement vague mais en réalité de sa généralité, liée à son caractère descriptif et concret, lui confère une étonnante richesse et une capacité opérationnelle qui s'avère bien plus grande qu'on aurait pu le penser. En effet, nul n'est besoin d'attendre une hypothétique consensus sur les orientations politiques pour admettre d'ores et déjà que la diversité est une richesse transversale à préserver immédiatement si l'on veut garder ouvertes les possibilités de choix dans tous les domaines sociaux : de la paix aux divers aspects du développement durable.

Mais, précisément, la diversité est utile au choisis, cela signifie que la légitimité de sa protection se réfère, certes, à une attitude de respect général pour les patrimoines, mais en vue garantir le droit de chacun à y puiser les ressources nécessaires à son identité, à sa créativité et à ses liens sociaux " page 3

Et enfin, le respect de la diversité permet la promotion des culturels et il y a lieu de le souligner très fortement c'est tout le sens du combat de l'observatoire de la diversité et des droits culturels.

La méconnaissance des droits culturels

L'émiettement des droits culturels à travers la Déclaration Universelle des droits de l'homme

est considéré par tout ceux qui s'intéressent à la question des droits culturels comme l'une des raisons essentielles de la méconnaissance des droits culturels.

Patrice Meyer-Bisch s'inscrit dans cette optique en affirmant que " Les droits culturels ont été souvent présentés en opposition ou à coté des droits de l'homme alors qu'ils en sont partis intégrante conformément au principe d'indivisibilité. Au niveau universel , ils sont pour l'essentiel, compris dans le droit de participer à la vie culturelle de la (article 27 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme) et dans le droit à l'éducation(article 26 de la DU), ainsi que dans les libertés de pensée de conscience et de religion (article 18 de la DU), et dans les libertés d'opinion et d'expression (article 19 de la DU). Les instruments de protection des droits des personnes appartenant à des minorités également des références importantes aux libertés et droits culturels ".

Doit considérer cette dispersion comme la seule raison de la méconnaissance et du peu d'intérêt pour les droits culturels ? Comment expliquer que face aux défis actuels, les droits culturels n'aient pas bénéficié d'une très grande attention et ne mobilisent ni les autorités ni les grand public ? Les craintes et les appréhensions à l'endroit des droits culturels ont elles lieu d'être ?

Patrice Meyer-Bisch voit dans la politisation des droits culturels, un obstacle de taille à côté de cet émiettement en affirmant que " Face aux défis actuels les droits culturels n'ont pas l'attention prioritaire qu'ils méritent sur la scène internationale.

Du fait de leur méconnaissance et de la politisation de cette thématique, leur promotion provoque craintes et distanciation. Peu visibles et épars, ces droits sont inclus dans différents instruments juridiques internationaux, et soumis à des définitions et régimes divers ”.

La visibilité des droits culturels est obscurci par cet émiettement à travers plusieurs textes sur les droits de l’homme et c’est la raison pour laquelle la promotion des droits culturels ne peut se faire sans un effort de clarification destiné à faire tomber les appréhensions et les craintes. Nous pensons que ces craintes ne se justifient pas et trouvent plutôt leur justification dans les germes de l’intolérance qui fabriquent des clichés sur les minorités perçus comme les responsables de tous les maux.

Et pourtant l’observation rigoureuse de la réalité actuelle devrait plutôt inciter les autorités, la société civile et les institutions oeuvrant pour la paix à accorder une très grande importance aux droits culturels. Dans ce passage Patrice Meyer-Bisch nous donne de manière poignante les dangers qui guettent notre monde.

“ La dimension culturelle de la sécurité humaine a été très largement négligée alors que les blessures identitaires, les humiliations collectives, et plus généralement le mépris des cultures, sont des facteurs déterminants dans la propagation de la violence, de la guerre, du terrorisme et de la misère. Dans ces années où le terrorisme sévit, il est essentiel de considérer les violations des identités qui conduisent aux humiliations, aux amalgames, à l’incompréhension mutuelle et à la haine ”.

La sécurité humaine est inconcevable sans la prise en charge effective des droits culturels qui constituent le maillon manquant dans le filet des droits de la personne humaine. C’est que la plénitude au sein de ce filet de maillage de protection des droits humains suppose la reconnaissance sans équivoque des dits droits culturels d’où la supposition de l’auteur qui affirme que “ Si les droits de l’homme constituent un filet de protection pour la dignité humaine, le manque de définition et de reconnaissance des droits culturels forme un trou béant. Ils sont le maillon manquant dans le filet de protection qui devrait assurer la sécurité humaine. Le droit fondamental à la culture-ou droit de participer à la vie culturelle de la communauté -est ce qui permet, par sa généralité de combler cette grave lacune ” affirme Patrice Meyer-Bisch.

Les exigences de définition et de clarification des droits culturels

La dispersion des droits culturels à travers la Déclaration Universelle des droits de l’homme ne permet de cerner de manière très claire la problématique et les enjeux des droits culturels. “ La cohérence des droits culturels, tirillés, entre droits civils et politiques, droits économiques et sociaux, et droits des minorités, n’est pas suffisante : leur définition est émiettée. Le droit au respect des identités et des libertés et droits culturels des individus, ainsi que la capacité de ceux-ci à les exercer en collectivité, demandent encore à être explicités. Une clarification de la définition des droits culturels au sein du système des droits de l’homme, ainsi que de la nature et des conséquences de leurs violations, est le meilleur moyen d’empêcher qu’ils soient utilisés en faveur d’un relativisme culturel, allant à l’encontre de l’universalité des droits de l’homme, ou qu’ils soient prétexte à dresser des communautés et des peuples les uns contre les autres. Cette démarche, enfin, est nécessaire pour assurer l’application pleine et entière des droits culturels et des droits de l’homme dans leur ensemble ”.

Parmi les avantages de cette clarification, il faut souligner la prise de conscience de l’interdépendance des droits de l’homme. Mieux de monter en quoi les droits culturels traversent tous les autres formes de droits. C’est dans ce sens que Patrice Meyer Bisch affirme que :

“ La définition des droits culturels permet en outre de mieux identifier les composantes culturelles d’autres droits de l’homme, non pour les relativiser, mais au contraire pour en compléter l’interprétation, l’appropriation par tous les acteurs concernés et donc la mise en œuvre. Par exemple, le droit à l’alimentation ne peut être correctement mis en œuvre sans la considération de sa dimension culturelle. Le même raisonnement peut être fait pour la majeure partie des droits de l’homme ”

Patrice propose enfin cette définition qui selon lui permettrait de clarifier le débat sur les droits culturels :

“ Les droits culturels sont, dans le système des droits humains, les droits à l’identité. Mais, comme dans le cas de la santé, il n’est pas possible de garantir l’identité comme objet de droit. Une définition plus correcte est alors celle-ci : les droits qui garantissent l’accès aux ressources nécessaires au processus permanent d’identification. L’identité est donc notre lieu logique, au niveau individuel, communautaire et de façon générale, à celui de la mondialisation. Si on définit l’identité comme une interface et non comme une barrière ou un refuge ”.

Il reste que cet effort de clarification doit être accompagnée de mesures fortes pour éviter qu’au nom de la revendication identitaire et de la préservation de l’identité du groupe ethnique, on se permette de faire du n’importe quoi.

“ Une clarification de leurs définitions au sein du système des droits de l’homme, ainsi que de la nature et des conséquences de leurs violations, est le meilleur moyen d’empêcher qu’ils soient utilisés en faveur d’un relativisme culturel, allant à l’encontre de l’universalité des droits de l’homme où qu’ils soient prétexte à dresser des communautés, voire des peuples entiers, les uns contre les autres ”.

Enfin nous dirons que les droits sont donc cette possibilité offertes et reconnues à tout un chacun de puiser dans la diversité *“ les ressources nécessaires à son identité, à sa créativité et à ses liens sociaux ”*. Les droits culturels gagneraient en clarté si l’on n’est pas obligé de rechercher sa traçabilité dans la Déclaration Universelle des droits de l’homme.

L’importance des droits culturels

La perception des droits culturels est entrain de changer au sein de la communauté internationale, et ce, au vu des multiples conflits qui secouent notre monde. Le rouleau compresseur de la mondialisation suscite des résistances culturelles qui ne font qu’amplifier les malentendus mais dévoile les limites des modes de gestion des conflits qui ne tiennent pas compte des réalités propres à chaque contexte socioculturel.

La voie originale des suds africains pour aider les victimes de l’Apartheid à se reconstruire pour être aptes à pardonner doit être explorée et approfondie. L’accueil faite à cette approche dans la gestion des conflits par la communauté internationale est un signe, qui nous l’espérons atteste de cette mutation qui est entrain de s’opérer dans la perception des droits culturels. Cette amorce de changement est ici soulignée par Patrice Meyer-Bisch :

“ Alors que les cultures ont été souvent perçues par le passé comme des freins à l’universalité, la communauté internationale a pris conscience que de la diversité culturelle est une ressource

inestimable pour un développement durable et équitable, la prévention des conflits et la paix, le respect des identités, des libertés et droits culturels mis en danger par l'homogénéisation liée à la mondialisation, une mise en œuvre effective de l'ensemble des droits de l'homme, une culture, fondée sur le respect des droits de l'homme ”.

La prise de conscience qu'il n'y a pas de conflit entre la diversité et l'universalité est un fait qui permet de jeter les bases d'un véritable développement durable. Il est de plus en plus admis que sans la prise en charge des aspirations, des savoirs et savoir faire des populations baignant dans un contexte socioculturel bien défini, aucun projet ne saurait réussir. C'est dire que la diversité culturelle est un capital à préserver et le respect de cette diversité une attitude à vulgariser.

“ Le respect de la diversité culturelle n'est pas un vœux pieu, c'est l'observation et la prise en compte du terrain : des personnes, de leurs institutions, de leurs pratiques, et surtout de leurs capacités à être les auteurs et les acteurs du développement dans toutes ses dimensions ” affirme Patrice Meyer-Bisch.

Les vertus du respect des droits culturels

Nous vivons dans un monde en profonde mutation où les effets conjugués de la crise économiques et de la mondialisation ont donné naissance à des discours faisant l'apologie des valeurs socioculturelles et des visions du monde simplistes qui sont inacceptables.

Ce culte de la spécificité risque d'occulter l'universalité des droits culturels d'où cet appel à combler le maillon maquant par la reconnaissance explicite des droits culturels :

“ Si les droits de l'homme constituent un filet de protection pour la dignité humaine, le manque de définition et de reconnaissance des droits culturels forme un trou béant. Ils sont le maillon manquant dans le filet de protection qui devrait assurer la sécurité humaine. Le droit fondamental à la culture – ou droit de participer à la vie culturelle de la communauté - est ce qui permet, par sa généralité, de combler cette grave lacune.

Mais notre société n'aime pas que les droits deviennent exigeants pour tous. Elle préfère donner des leçons. Elle n'aime surtout pas considérer un droit culturel comme un “ droit dur ”. Et pourtant, voici une formule, calquée, en forme négative, sur l'interdit de l'esclavage et de la torture et qu'il serait difficile de contester : Nul n'a le droit de porter arbitrairement atteinte à l'identité d'autrui. Une formule de ce genre mériterait d'être inscrite en bonne place dans les instruments internationaux de protection des droits humains. Les atteintes à l'identité sont des atteintes directes à l'intégrité : la formulation négative a toujours l'avantage de montrer le caractère intolérable du crime. On pourrait aussi écrire en forme positive : Chacun a droit à la reconnaissance en tous lieux de son identité culturelle ”.

Le recul de la pauvreté et la quête de la culture démocratique constituent en ce début du troisième millénaire l'une des aspirations les plus fortes des peuples africains qui, ici, et là vivent dans des espaces politiques où règnent l'arbitraire, la dictature et la gestion opaque des biens nationaux.

La réalisation de cette aspiration est impossible sans l'actualisation concrète des droits culturels car : *“ Le respect et la mise en œuvre des droits culturels sont la condition du développement des capacités individuelles et collectives. C'est pourquoi ils sont le premier facteur de lutte contre la pauvreté, ainsi qu'on le voit pour le droit à l'éducation, mais aussi pour le respect des biens et ressources culturelles dans les stratégies de développement ”.*

Par ailleurs : “ *Le respect et la promotion de la diversité culturelle constituent une priorité de plus en plus urgente dans les programmes de lutte pour la paix, la démocratie et le développement. Dans ce cadre, les droits culturels, en tant que droits de l'homme à part entière, permettent de faire le lien entre le respect de la diversité culturelle, les aspirations démocratiques, et le principe, fondateur et abrogeable, d'universalité des droits de l'homme* ”.

Les conséquences de la violation des droits culturels

Un des aspects les plus ignobles de la violation des droits culturels est la destruction des lieux de mémoire. Il y a une intention affirmée de blesser l'amour propre d'un individu ou la fierté d'une communauté, de chercher à effacer la présence d'un groupe ethnique, de falsifier l'histoire, en un mot d'installer l'individu dans la honte. L'histoire contemporaine est émaillée de divers crimes et génocides que l'on ne saurait expliquer sans se référer à la destruction de lieux de mémoire. Que dire de la purification ethnique ? du Génocide rwandais ? de l'Ivoirité ? du racisme et de l'antisémitisme ? Autant de faits construits et véhiculés par “ *des idéologies de l'intolérance* ” pour parler comme Alexis DIOP³⁰.

Toute culture laisse des traces de son passage sur cette terre et il n'y a rien de plus blessant que de chercher à détruire ces traces qui de toutes les façons ne font qu'enrichir le patrimoine de l'humanité. La négation des droits culturels entraîne souvent des replis indemnitaires très dangereux pour la construction d'une identité nationale sur tout dans les pays africains.

La destruction des lieux de mémoire entraîne une douleur physique et morale en pire elle engendre la montée des intolérances et des extrémismes de tout bord. Il convient de méditer ce passage sur le Projet de déclaration des droits culturels qui stipule que :

“ *Nul n'est autorisé à interdire ou à occulter toute référence à l'identité culturelle dans le processus d'éducation, ou à empêcher directement ou indirectement la personne, seule ou en commun, d'apprendre ou d'enseigner des éléments de culture essentiels à son identité culturelle, qu'il s'agisse d'éléments de sa propre culture ou de l'ouverture nécessaire à la connaissance et au respect d'autres cultures* ”. page 40

Le lien entre les droits culturels et la contre argumentation culturelle

La nécessité des échanges et des rencontres entre les différentes cultures est un fait que nul ne conteste de nos jours. La culture dit, le Professeur Patrice Meyer-Bisch est “ *une connexion de capacités* ”. Vu sous cet angle, elle permet la transmission des savoirs et des savoirs faire au sein d'une même culture comme le partage de celle des autres.

Il faut donc mettre fin à ce genre de campagnes de sensibilisation où les populations et les groupes cibles n'est que des spectateurs venus entendre la bonne parole. Il ne s'agit pas de convoquer pour transmettre mais de faire partager car “ *L'habilitation d'un acteur social se fait par la reconnaissance de sa fonction culturelle grâce à cela, il n'est plus considéré comme un élément ou un apparié de la machinerie sociale, mais comme un acteur qui détient et produit une valeur rare en participant au capital culturel* ” affirme Patrice Meyer-Bisch.

³⁰ Il s'agit de “Vérité et Réconciliation”. Il ressort de ce constat que la réalisation effective des droits culturels ne peut se faire que dans des espaces démocratiques. Un espace où les règles de jeux sont clairement définies pour permettre l'expression de la pluralité dans la tolérance.

La contre argumentation culturelle véhicule un discours qui interpelle les acteurs sociaux qui plaçant la question de l'identité au centre de ces préoccupations. Il s'agit de se battre pour le respect des identités mais pour un respect qui évacue toute forme de stupidité en donnant la parole aux populations car il convient d'insister sur le fait que “ *La culture émane de la communauté tout entière et c'est à elle qu'elle doit retourner : ni sa production, ni ses bienfaits ne sauraient être l'apanage d'élites* ”. (Les droits culturels, page 44)

“ *Dans cette perspective l'exercice des droits civils y compris les droits culturels (respect des identités) ne permet pas seulement de prévenir les conflits, mais surtout de les transformer, de sorte qu'ils deviennent créateurs de diversité* ” selon Patrice. Il convient de souligner que la question des mutilations génitales féminines est actuellement un conflit latent entre les différentes générations et peut se durcir si rien n'est fait.

La mise en confiance des femmes et des adolescentes nous a permis de recueillir des témoignages et des confidences, mieux d'apprécier leur esprit de créativité. En effet, il convient de souligner que certains contre arguments culturels ont été élaborés et formulés soit par des femmes soit par des adolescentes. Le lien entre *Yeebaade* qui signifie viol et *Haddaade* qui signifie exciser ne m'est jamais venu à l'esprit. Ce lien m'a été dévoilé par une jeune fille.

La contre argumentation culturelle est une application des droits culturels en ce sens que l'on se sert de la culture comme ressource pour lutter contre certaines pratiques culturelles néfastes.

Elle procède au recueil des savoir en instaurant une relation dans laquelle le sujet social est convaincu d'être considéré et reconnu. Elle permet l'accès à la bonne information et met ainsi à la disposition des acteurs sociaux des éléments d'appréciation fondés sur une connaissance certaine. Elle restaure la vérité éveille et fait réfléchir en combattant le mensonge qui introduit le désordre au sein de la société et annihile les possibilités et les capacités de choix des citoyens.

Nous dirons en paraphrasant le Professeur Patrice Meyer-Bisch que la construction d'une identité ne saurait se faire par la seule exaltation des aspects positifs et valorisants d'une culture mais aussi par la remise en mémoire des faits les plus insoutenables car c'est la seule façon de montrer qu'il est encore possible de ne retomber dans les erreurs et de se départir des pratiques qui bafouent la dignité et l'honneur de milliers de fillettes dans le monde.

La contre argumentation culturelle combat l'ignorance et perturbe l'édifice de justification et de légitimation de la pratique des mutilation génitale féminine. Elle installe le doute et suscite la réflexion face à des contre arguments culturels qui ne laissent la place à aucune forme de remise en question car formulés et présentés comme des vérités certaines et immuables. Approche dynamique, la contre argumentation culturelle s'enrichit tous les jours d'informations de diverses natures sur les dangers de la pratique des Mutilations Génitales Féminines.

De nos jours non seulement notre corpus de contre argumentation culturelle ont été traduits dans toutes les langues nationales en Mauritanie mais mieux, il est mémorisé et chanté par les jeunes lycéennes de Kaédi. Les lycéennes chantent parce qu'elles ont adhéré au discours. Elles ont été convaincues. Mieux elles se sont appropriées notre discours. C'est la raison pour laquelle nous avons émis des réserves sur le recours aux communicateurs traditionnels pour véhiculer un message destiné à la lutte contre les Mutilations Génitales Féminines.

Le communicateur traditionnel africain perd de plus en plus sa crédibilité à cause de l'argent et des enjeux démocratiques. Il en résulte une diminution de l'impact hégémonique de son discours. Le

recours aux leaders d'opinion nous semble plus opérationnel en tout cas en ce qui concerne la Mauritanie. Il ne faut confondre revendication identitaire et préservation de son identité. La mutilation génitale féminine est une pratique honteuse et aucune culture, aucun peuple ne saurait se prévaloir d'une quête de l'identité qui porte atteinte à honneur et à la dignité de ses membres.

2.10. Les fondements socioculturels des mutilations génitales féminines (MGF)

Le femme mauritanienne, considérée comme la gardienne des valeurs morales doit avoir un comportement exemplaire aussi bien dans la société que dans la famille (fidélité au mari, disponibilité, obéissance et soumission) et c'est pour atteindre cet objectif que ces principales raisons que nous nommons *arguments culturels* ont été avancées.

2.10.1. La défense de l'honneur du groupe familial

Dans un milieu social où le prestige ainsi que la reconnaissance et la considération sociales dépendent de l'honneur, tous les faits et gestes sont strictement codifiés et surveillés. C'est ainsi que dès la petite enfance la jeune fille est soumise à une rigoureuse discipline culturelle destinée à domestiquer ses sentiments, ses désirs et couvrir son corps lui inculquant le sentiment de honte. Le corps de la femme est perçu comme le siège de la honte source du déshonneur. Dans un tel milieu socioculturel la domestication de l'appétit sexuel des femmes devient l'objet d'un enjeu capital. La peur de perdre son honneur joue donc un rôle important dans la pratique des MGF au sein de la société Mauritanie et les autres arguments apparaissent comme un prolongement de la défense de l'honneur.

2.10.2. La préservation de la virginité

La préservation de la virginité est une préoccupation centrale des parents de la jeune fille et plus particulièrement de sa mère. Dès l'enfance la jeune fille est structurée pour éprouver de la honte. Pour ce faire les manières de parler, de s'asseoir, de rire et de s'habiller lui sont inculquées avec une extrême rigueur. On lui apprend aussi à ne pas extérioriser ses sentiments car le faire est interprété comme une absence de pudeur et vergogne. C'est dire que la discipline culturelle du corps de la femme est un souci constant même si les traditions de claustration vestimentaire sont inconnues. "*un accident* " donc de préserver sa virginité jusqu'à cette étape cruciale et décisive qu'est le mariage.

Le jour du mariage, on attend avec impatience le verdict car il y va de l'honneur de la fille, de son groupe, de la survie de son ménage, ainsi que de la considération de son mari. En effet, la virginité a un coût. La jeune fille trouvée vierge lors du mariage est considérée comme un femme vertueuse qui confère de l'importance à la valeur de son corps.

Mieux on chante pour elle une chanson qui fait l'apologie de la virginité et les éloges de la nouvelle mariée qui a su préserver sa virginité. Après la chanson, il y a les différents cadeaux de la part du mari, de ses amis, de la mère du mari et souvent des parents de la mariée. Mais ce qui est le plus important en ces moments solennels, c'est l'extrême valorisation de la mariée et de sa mère.

2.10.3. Le bouclier contre les plaisirs charnels

Une grossesse avant le mariage constitue l'un des actes les plus redoutés car le plus honteux. Dans une société à tradition orale comme la notre, la mémoire collective joue le rôle d'une bibliothèque. Les

faits et gestes sont archivés et exprimés sous la forme de chanson. Tout acte honteux qui porte atteinte à l'honneur d'un individu et de sa famille reste inoubliable. Les stratégies de lutte contre les grossesses avant le mariage passent par la préservation de la virginité.

2.10.4. La pureté généalogique du sang

La cohésion du groupe ethnique, ainsi que la préservation des marqueurs culturels qui permettent de lire et de comprendre le fonctionnement de la société mauritanienne passent par le respect strict des stratégies matrimoniales endogamiques qui permettent de garantir la pureté généalogique du sang. La pratique de l'exogamie est fortement combattue parce qu'elle brouille le tissu social ainsi que les repères axiologiques.

En effet tout mélange de sang porte atteinte à la logique traditionnelle qui considère comme contraire à la nature. Les stratégies pour préserver la pureté généalogique du sang sont rigoureusement codifiées. C'est par la femme et le mariage consanguin que se perpétue la pureté généalogique du sang. "Un bouclage consanguin" est de rigueur pour atteindre cet objectif. Mieux on considère que l'excision confère à la femme certaines qualités morales : la fidélité au mari et la retenue.

2.10.5. La descendance glorieuse

Dans toute société il y a des personnages illustres qui incarnent les modèles de conduite ainsi que l'idéal de bravoure. Dans une communauté en perpétuel combat contre l'hostilité de la nature les qualités telles que la bravoure, la témérité, la connaissance sont des vertus érigées en valeur absolue. Le destin d'un enfant est fortement dépendant des qualités morales de sa mère. Il s'agit d'une croyance profondément ancrée dans les mentalités.

2.10.6. Les vertus conjugales

Une femme non excisée ne peut plaire à son mari. Il faut entendre par cette sentence qu'une femme excisée est plus attrayante sexuellement pour un homme. Cette fausse perception témoigne du degré de conditionnement culturel des femmes qui doivent faire abstraction de leur propre personne pour plaire aux hommes. Cet argument prend toute son ampleur dans un cadre social marqué par le phénomène des "vieilles filles" et la montée de la polygamie. Compte tenu des critères de sélection du futur conjoint beaucoup de filles ne parviennent pas à se marier. Le vocable vertus conjugales renferme des qualités physiques et personnelles (charme), ainsi que des qualités morales (fidélité) et un savoir être et faire destiné à plaire au mari.

Il ressort de tous ces arguments que la pratique des mutilations génitales féminines est essentiellement perçue comme un bouclier contre les comportements déviants qui sont jugés honteux et qui portent atteinte à l'honneur du groupe familial. Il faut noter que ces arguments ne sont que des préjugés sans fondement et ne résistent pas à l'assaut des contre arguments culturels

2.10.7. La dimension pédagogique des contre arguments culturels

La contre argumentation s'articule autour des concepts de *Hattaade* (constater) et *Teskaade*

(Mémoriser) qui incitent à la réflexion. Ainsi par cette forme de pédagogie active, nous avons voulu amener les populations et plus particulièrement les jeunes lycéennes à s'approprier cette théorie. La pertinence et le poids des contre argumentation culturelle est due au fait qu'elle découle de l'observation rigoureuse de la réalité et du vécu quotidien des populations mauritaniennes.

Eduquer en faisant passer un message qui ne heurte pas les mentalités, sensibiliser en faisant rire, éveiller et amener les groupes cibles à se poser des questions mieux à adhérer et à s'approprier le discours pour modifier les comportements tel est le credo de l'Equipe de Recherches sur les Mutilations Génitales Féminines.

Ainsi par ses multiples aspects, la théorie de la contre argumentation culturelle est un moyen pour contourner la caractère tabou de toutes les questions relatives à la sexualité au sein de la société *Haalpulaar*.

Elle permet de combattre l'ignorance et de perturber l'édifice de justification et de légitimation de la pratique des mutilations génitales féminines Elle installe le doute et stimule la réflexion face à des arguments culturels qui ne laissent la place à aucune forme de remise en question car formulés et présentés comme des vérités certaines et immuables. Ce corpus ethnographique qui contient les contre arguments culturels est provisoire quand on sait que la lutte contre les mutilations génitales féminines continue et que ce corpus s'enrichit avec le dit combat pour le respect des droits de la femme.

Le sens de l'honneur est profondément ancré dans les mentalités d'où cette fierté et cet amour propre qui souvent frisent le ridicule. Il s'agit d'attirer l'attention des populations et plus particulièrement celle des femmes sur le fait que l'excision n'empêche nullement le déshonneur et cet argument peut-être illustré par les nouvelles conduites sociales. "*Hors normes* " qui ont émergé au cours des trois dernières décennies de sécheresse qui ont entraîné la raréfaction des ressources halieutiques et agro pastorales principales sources de revenus des populations mauritaniennes.

2.10.8. L'excision n'est pas une solution contre les grossesses hors des liens du mariage

Les grossesses avant le mariage bien que très fortement reprobées existent tout de même. Il arrive même qu'une fille qui ait eu "*un accident* " selon l'expression couramment utilisée par les populations parvient quelques années plus tard à se marier. Il apparaît de plus en plus évident que l'excision n'est pas ce prétendu puissant bouclier contre le plaisir charnel.

La peur de la honte liée à une grossesse avant le mariage a été fortement atténuée par les méthodes contraceptives modernes. Il convient cependant de souligner que tout acte commis à une période de la vie et qui est non conforme aux normes de conduites morales et religieuses constitue un obstacle de taille pour le mariage.

2.10.9. L'excision ne peut apprivoiser les désirs

Le comportement actuel de la femme *diwo* (femme divorcée) est un argument de poids pour démontrer qu'il n'y a pas une relation logique entre la conduite morale et le fait d'être excisé. En effet, on a observé un nouveau phénomène de femmes divorcées qui se transforment en célibataires endurcies et qui de ce fait deviennent fortement courtisées.

2.10.10. La pureté généalogique du sang est un mythe

Le souci de pureté est une préoccupation essentielle au sein de cette communauté où tout récit généalogique pris dans la lignée censée être la plus pure. Et pourtant " *Il n'y a pas de généalogie sans brisure* " affirmait le professeur Oumar Bâ qui est un ardent défenseur de nos valeurs socioculturelles. Il considère que toute famille a quelque part un élément qui constitue une tache.

2.10.11. Chaque enfant suit son destin

La croyance au fait que la pratique des MGF garantit une descendance glorieuse ne résiste pas à une analyse critique. La primauté des valeurs matérielles a fortement perturbé la notion de gloire. Aujourd'hui, le plus glorieux c'est le plus nanti et tout le monde ne parle que de ses faits et gestes.

" *Les actes glorieux ne sont plus les actes glorieux d'aujourd'hui. Le glorieux est entaché d'une forte connotation financière et matérielle* " affirme Babacar DIOUF. Ce beau constat est un appel à la raison et au son sens.

2.10.12. Les mecquoises prient et font le pèlerinage pourtant elles ne sont pas excisées

Le poids de la religion dans les conduites et les pratiques sociales est très important. La Mecque est perçue comme un lieu où se manifeste l'esprit de la Charia Islamique Une grande majorité des femmes interrogées ignorent que la pratique de l'excision n'est pas en vigueur en Arabie Saoudite. Le lieu saint exerce une telle fascination sur l'imaginaire populaire des mauritaniens que la vulgarisation de cette idée risque d'ébranler bien des convictions bien ancrées, il faut aussi souligner que la plupart des marabouts n'ont pas une grande culture générale.

Ils ignorent le plus souvent cette réalité et s'enferment donc dans une interprétation littérale des Hadiths. Il ne vient à l'esprit de personne de dire que les femmes wolofs sont inaptes à la prière parce qu'elles ne sont pas excisées. Dans les clauses qui fixent le mariage entre un musulman et une femme appartenant " aux gens du livre ", il n'y a aucune référence à l'excision. Il faut donc insister sur cet argument pour infléchir les conduites sociales.

2.10.13. Le statut de la femme divorcée ou la diwo

L'observation rigoureuse du vécu quotidien des populations laisse apparaître beaucoup de failles quant à l'argument culturel véhiculant l'idée selon laquelle une femme excisée " *reste tranquille* " " *Haddinnde ina deeyna debbo* ". Cet argument ne résiste pas face à la réalité. En effet, non seulement le fait de préserver la virginité jusqu'au mariage ne saurait être une garantie de fidélité conjugale dans le futur. Mieux le comportement actuel de *la diwo* (une femme divorcée et qui est à la recherche d'un nouveau mari) prouve la caducité d'un tel argument.

Le libertinage sexuel auquel se livre la *díwo* de manière voilée mais très perceptible par la collectivité est un argument de taille dans la lutte contre les mutilations génitales féminines. En effet, on voit bien que malgré la modestie sexuelle censée être obtenue, le désir de s'enrichir et de paraître peuvent bien réveiller un instinct sexuel que l'on croyait apprivoisé et endormi par l'excision.

2.10.14. Le fait d'exciser une fille déjà consciente ressemble à un viol

Le fait d'exciser une fille déjà consciente est très gênant et elle ressemble à une forme de persécution de la jeune fille dont toute la discipline culturelle du corps consiste à dire que ses parties intimes doivent être touchées que par son futur époux. Il convient de souligner que *Yeebaade* signifie viol et le viol est perçu au sein de la société *Haalpulaar* comme une transgression d'un interdit qui porte à l'honneur et la dignité de la femme.

Le viol est perçu une blessure qui ne cicatrise jamais « *Yeebuya ko uure nde sellata* » mais aussi comme la porte d'entrée du désordre au sein d'un groupe ethnique en ce sens qu'elle perturbe les stratégies matrimoniales. La mutilation génitale féminine entraîne une souffrance morale et émotionnelle car elle est vécue comme un honte qui porte atteinte à l'honneur et la dignité de la fille comme le clame cet émouvant et pertinent contre argument culturel élaboré par cette jeune adolescente de Kaédi « *Yeebaade debbo ko hersinnde dum* ».

Quelques Exemples concernant les réfugiés, le respect de la dignité, la politique et les détournements des deniers publics

Moliido hormete e teddine

Le statut de réfugié requiert le respect et la considération

Molaade aynata ndimaagu

Le fait de se réfugier ne porte pas atteinte à la dignité d'un individu

Moliibe potaani natde e podondiral laamu leydi jabbindime

Les réfugiés doivent éviter de se mêler des questions politiques du pays qui les abrite

Yawaade walla ηinyde moliido jeya koy famdude hakkille

Le fait de se moquer ou de discriminer un réfugié est un signe de faiblesse d'esprit

Ko yeeso nyaami nyiiri

C'est le visage qui mange le riz

Heewdi pinal buri towde kinal

Il est préférable de posséder une très vaste culture que d'avoir un gros nez

Worbe ngona basi saka mawndu labee

Les hommes ne sont pas des sacs pour que le critère de choix soit le volume

«*Komi dimo , komi dimo ko so heey acci* »

La famine pousse les hommes à développer des conduites non conformes à la dignité humaine

«*Mawdo fof ina foti hormeede* »

Les vieilles personnes ont droit à un respect particulier

«*Neddo w ona ceyndi* »

Un homme ne saurait être traité comme un appât

«*Ardiibe jooni be ngujata be keptat* »

Les dirigeants actuels ne sont pas des voleurs, ce sont des accapareurs

Laamibe joonibe ngona mahoobe ko be mooyi

Les dirigeants actuels ne sont pas des bâtisseurs mais des termites

«*Felli laam wujji daade lam it ata dum e laamu ko feere puydo* »

Celui qui prend le pouvoir par la force risque à tout moment de le perdre sur le conseil d'un fou

«*So laamu jutina ada ninyoore* »

Le fait durer au pouvoir diminue le prestige social d'un roi

a. La destruction des lieux de mémoire

“ *So neddo dawama pinal, ina ayna hurum, ceylagal e teddungal* ”

Sentence *Pulaar*

"Un homme blessé dans sa culture perd le sens de l'amitié du respect et de la considération pour autrui".

Le lieu de mémoire est soit un site naturel soit un site aménagé, soit un arbre ou un affluent qui concourt à l'identité d'une communauté. Il est ainsi perçu à cause de ce qu'il représente pour les populations. Témoin vivant de la présence d'un groupe social ou ethnique, sa destruction est un geste destiné à humilier, à nier et à blesser autrui dans sa dignité.

En un mot, c'est lui dire qu'il n'est pas important et qu'il ne mérite pas le respect. C'est ainsi que les membres de la communauté négro africaine de Kaédi ont vécu la destruction de certains de leurs lieux de mémoire lors des événements sanglants qui ont opposé la Mauritanie et le Sénégal en 1989.

Lors de conflit des villages ont été détruits, des papiers d'état civil déchirés ou brûlés, des biens ont été pillés, des personnes âgées et des femmes humiliées. Toute blessure liée à la destruction d'un lieu de mémoire dans une culture orale génère soit des replis identitaires soit des réactions violentes.

"Il est mort à cause de la honte" a été beaucoup entendu lors de ces événements. Le refus de l'auto alimentation à cause de la honte liée au fait de la négation individuelle et collective fait perdre à un homme son honneur.

Pour ramener la concorde et la paix en Mauritanie, le devoir de justice, de reconnaissance et de réparation s'impose avant toute réconciliation.

b. Les mécanismes de légitimation de la corruption et du détournement des deniers publics

La corruption introduit une perversion dans les mentalités et les codes de conduites et brouillent ainsi les mécanismes de perception des conduites socialement valorisantes. Elle véhicule une idéologie qui tente de légitimer une nouvelle forme de hiérarchisation sociale basée sur l'avoir de l'individu.

La non condamnation du vol fait que tous les moyens pour s'enrichir sont bons. Il y a donc une dichotomie entre la forme et le contenu du vol. Ainsi l'acte de voler en lui-même n'est pas objet de jugement. ? Ce qui est jugé et intéresse les gens c'est le contenu à savoir comment a-t-il volé ? Si la somme détournée est insignifiante le voleur est perçu comme un vaut rien et si la somme détournée est colossale, il est perçu comme un "vrai homme d'où la formule en *pulaar* "Ko Hammadi!" Entendez par là le premier des hommes par allusion au nom de *Hammadi* qui signifie l'aîné de la famille au sein de la société *Haalpulaar*.

La corruption favorise le clientélisme et l'opportunisme politiques. En effet nul n'ignore le rôle et la place de l'argent dans les élections en Afrique et l'importance de la carte d'électeur du parti au pouvoir soit le tremplin à toutes les formes de promotion sociale. Elle fausse donc ainsi les principes républicains sur l'égalité entre les citoyens et instaure une atmosphère de corruption généralisée et de banalisation du détournement des deniers publics où la corruption devient non seulement un passe droit, mais un mode d'accès à la santé, à l'éducation au crédit à la signature des contrats, au concours en un mot à tous les services de l'Etat.

C'est partant de ce constat que nous avons tenté de recueillir les procédés de légitimation de la corruption et des détournements des deniers publics. Les principaux arguments avancés sont les suivants :

- -La durée de vie d'un ministre qui ne dépasse que très rarement deux ans en Mauritanie.
- La primauté des valeurs matérielles à savoir que ce qui est important c'est d'avoir une villa une voiture et un verger.
- -Les stratégies de survie en faisant prévaloir l'insignifiance des salaires par rapport au coût de la vie.
- -La respectabilité supposée à savoir que les portes ne s'ouvrent que pour ceux qui ont de l'argent.
- -L'éloge de la richesse et du goût effréné des dépenses prestigieuses lors des festivités de mariage, de baptême et de la fête de Tabaski.
- -Le culte de la réussite sociale comme un élément de valorisation et de distinction.
- -La prééminence du *Mbawka* c'est-à-dire la couple pouvoir /avoir sur le *Fodde* à savoir la devoir et les considérations éthiques.

Face à cet argumentaire qui tente de légitimer de la corruption du détournement des deniers publics la fonction des contre arguments culturels est délégitimer les arguments avancés « *Wonto reedu ina heewa ko hakkille oonye gacce ngurde* » c'est-à-dire en devenant riche par le vol, on est obligé de torturer sa conscience et de vivre avec la honte.

Mieux nous avons cherché dans notre patrimoine culturel des figures légendaires qui ont incarné des valeurs positives telles que la droiture, l'honnêteté, le sens de la dignité et le refus de la compromission en toutes circonstances. Il s'agit de Hamme Birom Mody KOME et de Seegu Bali qui

sont encore de nos jours considérées comme des héros dont l'évocation des faits exercent une forte fascination dans l'imaginaire populaire des *Haalpulaar* en de la Vallée du fleuve Sénégal.

La réhabilitation des figures légendaires permet de contre balancer les fausses valeurs véhiculées par la culture pour légitimer la corruption et le détournement des deniers publics. Par cette réhabilitation la contre argumentation culturelle permettra d'impulser de nouvelles conduites, de valoriser certains comportements et de criminaliser l'éthique *Ceddo* fondée sur la violence et l'accaparement.

La corruption comme le détournement des deniers publics altèrent ces principes républicains en empêchant les populations et plus particulièrement les enfants à accéder à la santé, à la scolarisation, à l'éducation et à la l'information. Les financements destinés à ce genre de projet sont détournés ou bien les infrastructures scolaires et sanitaires sont construits en fonction de l'attitude des populations face au pouvoir ou bien en fonction du régionalisme et souvent sans tenir compte des critères d'accessibilité et d'adaptabilité des ces dites infrastructures.

L'essentiel, est de les mettre sur place pour se valoriser ou s'attacher le vote des résidants de la localité. En ne tenant pas compte de la dimension opérationnelle de ces infrastructures, le détournement des deniers publics comme la corruption constituent de graves violations des droits de l'homme et plus particulièrement des droits culturels.

c. Les motifs de satisfaction

Cette prise en charge des adolescentes de leur propre destin constitue pour nous un réel motif de satisfaction. La mise en confiance le respect et la considération sociale que nous éprouvons à l'endroit de ces jeunes filles ont réveillé et stimulé leur esprit de créativité. Elles sont désormais capables de mener un débat et d'échanger des informations et des expériences sur toutes les pratiques néfastes.

Notre équipe se bat pour trouver des financements pour attaquer les autres pratiques traditionnelles qui constituent de graves violations des droits de la femme.

d. Les recommandations

Les recommandations suivantes sont susceptibles d'être retenues dans le cadre de la lutte contre les mutilations génitales féminines dans toutes les sociétés africaines traditionnelles et plus particulièrement la société *Haalpulaar*

Identifier les villes, les villages et les groupes où la pratique des mutilations génitales féminine est très élevée.

Etablir un dialogue permanent avec les autorités sanitaires et le personnel des structures scolaires.

Collaborer et sensibiliser les associations villageoises ou ethniques à fin de mener des actions à l'endroit des mères de famille.

Alerter les mères de famille sur les poursuites judiciaires éventuelles en cas de mutilation des fillettes.

Mettre à la disposition et soumettre à la critique les contre arguments culturels aux mères de familles.

CONCLUSION

La culture est un fait dynamique et il serait faux de croire que les sociétés africaines traditionnelles ne pourront jamais assimiler l'idéal démocratique ainsi que les principes qui sous-tendent la Déclaration Universelle des Droits de l'homme. Les sociétés africaines traditionnelles possèdent leurs propres mécanismes de protection des Droits de la personne humaine. Le combat consiste plutôt à élargir le rayon de ces mécanismes en élaborant des arguments culturels pertinents, appropriés et opérationnels. Ce combat pour la promotion et la défense des Droits de l'homme dans les sociétés traditionnelles passe par un processus d'acclimatation pour une meilleure assimilation de la Déclaration Universelle des Droits de l'homme.

La contre argumentation culturelle est un procédé pédagogique dynamique. Elle interpelle populations et les associe à la recherche des solutions de leurs problèmes. Elle est aussi un outil rationnel d'investigation des fondements des pratiques traditionnelles néfastes et un moyen de résistance culturelle face à la stupidité dont toute culture humaine reste tributaire.

Et il convient enfin de souligner que la contre argumentation culturelle est en dernière instance un appel au devoir de mémoire, de justice, de réparation et de réconciliation.

La lutte pour la promotion des droits de l'homme en Afrique ne saurait se faire sans la lutte féroce contre l'impunité. Le fait de se souvenir des faits inhumains et dégradants (*siiftorde*) et de se battre contre les dangers de l'oubli (*yejjitde*) est une nécessité. Il s'agit de les maintenir dans l'imaginaire populaire des populations sans haine mais pour éviter de toute forme de régression pouvant reprogrammer des conduites inacceptables.

L'invitation à l'abandon de la pratique de la mutilation génitale féminine doit être présentée comme le renoncement à une forme de stupidité comme on la retrouve dans toutes les cultures humaines. Elle ne doit pas être perçue comme un procès des cultures, ni comme l'expression d'une volonté hégémonique Occidentale qui se manifeste à travers la mondialisation.

Les propos du rapporteur spécial chargé de la question de la violence contre les femmes illustrent cette invitation,

“ les Etats ont l'impérieux devoir de lutter contre ces pratiques culturelles qui se traduisent par des violences contre les femmes, les avilissent et les humilient et qui, partant, les empêchent d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux. Les normes internationales exigent que les Etats mènent une action concertée pour éradiquer ces pratiques, même si ceux qui les défendent affirment qu'elles découlent de croyances et de rites religieux ”.

Cette invite est un appel de la raison et du cœur qui mène vers les normes universelles des droits de l'homme. Un marqueur culturel ne saurait participer à l'affirmation et à la préservation de l'identité s'il n'est pas conforme au respect des droits de l'homme. “ Il va falloir de toutes les façons, un jour ou l'autre faire l'inventaire de nos valeurs et de nos pratiques traditionnelles ” affirme Victor Topanou.